

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 20 mars 2024 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 20 maart 2024 om 18u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

M. Ben Salah :

Beaucoup ont lu, beaucoup ont entendu, beaucoup ont vu la situation actuelle du parti dans lequel je suis et les décisions des uns et des autres de prendre leur responsabilité. Je fais partie d'une de ces personnes-là. Je fais partie des personnes qui prennent leurs responsabilités quand il le faut et, surtout, qui ne rechignent pas à avancer au sens contraire, d'une organisation d'un parti, d'un comité et tout ce qui va avec. C'est précisément pourquoi, aujourd'hui, je vous annonce, et madame la secrétaire, je vous demande de bien le noter, que je siègerai dorénavant en tant qu'indépendant je vous remercie.

Mme. la Présidente :

C'est noté, monsieur Ben Salah. Par conséquent, la formation Défi ne siège plus au conseil communal.

Monsieur Rachid Ben Salah annonce qu'il siégera désormais au conseil en qualité d'indépendant.

De heer Rachid Ben Salah kondigt aan dat hij voortaan als onafhankelijk in de Gemeenteraad zal zetelen.

Points introduits en urgence - Punten ingediend in dringendheid

Mme la Présidente :

Nous poursuivons dans l'ordre du jour par la proposition de deux points à introduire en urgence, pour lesquels il me faut le vote aux deux tiers des présents. Le premier concerne l'adhésion à la centrale d'achat concernant des fournitures en rapport avec les élections. Je pense que c'est très important de pouvoir discuter de ce point aujourd'hui et le deuxième point concerne une situation problématique au niveau d'une de nos propriétés communales. C'est un point qui sera traité en huit clos si vous l'acceptez en urgence. Il s'agit de se préoccuper de l'occupation sans titre ni droit de l'immeuble situé place communale numéro 30. Est-ce que je peux obtenir l'unanimité sur ces deux introductions de points en urgence?

22. Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achats concernant l'accord-cadre relatif à des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 9 juin 2024 (impression de bulletins, packs/colis pour les bureaux électoraux, affiches diverses, matériel comme des urnes, isolements, ...) passé par le SPF intérieur et plus précisément concernant le lot N° 6 spécifique aux élections de la région de Bruxelles-capitale - Approbation. (Complémentaire)

Openbare werken - Toetreding tot de aankoopcentrale betreffende een raamovereenkomst voor leveringen van diensten en materiaal voor de verkiezingen van 9 juni 2024 (het drukken van de stembiljetten, het leveren van de pakketten voor de kiesbureaus, diverse affiches, materiaal zoals stembussen en stemhokjes, ...) toegekend door de FOD Binnenlandse Zaken en meer bepaald betreffende perceel nr.

*6 specifiek voor de verkiezingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring.
(Aanvullend)*

*34. Points à huis clos concernant une procédure judiciaire.
Achter gesloten deuren met betrekking tot juridische procedures.*

*Le conseil accepte à l'unanimité l'introduction en urgence des deux points.
De Raad stemde unaniem het indienen in dringende van deze twee punten.*

Ensuite l'ordre du jour appelle la question d'actualité de monsieur De Block concernant la grève dans les écoles néerlandophones pour le collège. C'est madame Raïs qui va répondre. Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je poserai ma question dans les deux langues.

We hebben gezien in Bruzz dat er een aantal, ik den een dertigtal Nederlandstalige scholen een actie gaan doen, een staking van een uur denk ik om de situatie aan te klagen om het gebrek aan leerkrachten. Wij hebben daar al een paar keer over gepraat hier in de gemeenteraad in Molenbeek. Wat is de situatie qua tekorten ? Worden die opgevangen en wat doet de gemeente om op lang termijn dat probleem op te lossen?

Une trentaine d'écoles néerlandophones feront une action de grève d'une heure, je pense, la semaine prochaine, d'une façon symbolique, pour critiquer le manque de prof, surtout néerlandophones dans les écoles néerlandophones de Bruxelles. Je pense que c'est Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek. On en a discuté plusieurs fois déjà à Molenbeek aussi, où il y avait parfois des manques de profs qui étaient absents, non remplacés, l'importance d'avoir un pool d'enseignants qui soit là pour combler les trous au moins. Et quelle est la situation aujourd'hui dans les écoles néerlandophones à Molenbeek? Et que fait la commune pour résoudre et éviter qu'il y a des situations dramatiques comme l'école je pense à Schaerbeek, qui a dû fermer des classes pendant au moins une période.

Mme. la Présidente :

Bedankt voor uw vraag.

Ik geef het woord aan mevrouw Raiss, Schepen.

M. Raiss, Schepen:

Merci, monsieur De Block, pour votre question, comme vous me l'avez adressée en français, j'ai préparé ma réponse en français, mais je peux aussi switcher en néerlandais. Il n'y a pas de souci.

C'est une question très pertinente, parce que nos écoles à Molenbeek se joindront effectivement à l'action commune avec les écoles d'Anderlecht de la ville de Bruxelles, le 27 mars, pour dénoncer l'inertie du ministre de l'enseignement en Flandre concernant la pénurie d'enseignants dans nos écoles néerlandophone à Bruxelles.

Nous avons été informés de la récente fermeture de classe dans une école néerlandophone à Schaerbeek, suite au départ inattendue d'enseignants en cours d'année scolaire. Cette situation est malheureusement trop familière pour nous, car nous y sommes confrontés chaque année dans nos écoles à Molenbeek. Nous devons constamment jongler avec les ressources disponibles pour garantir qu'un enseignant soit présent devant chaque

classe. Il est essentiel de faire par contre la distinction entre les enseignants possédant un diplôme pédagogique et ceux qui n'en ont pas. Pour pallier à cette pénurie, la commune a mis en place un projet permettant des individus possédant des diplômes mais pas de diplôme pédagogique d'accéder tout de même à la profession d'enseignant. Cette initiative a porté ses fruits à Bruxelles, mais malheureusement, le ministre flamand de l'enseignement a reproduit ce projet en Flandre, ce qui a entraîné la perte de notre exclusivité, a attirer ce type de profil dans nos écoles bruxelloises. Il est également important de souligner que ce type de profil nécessite un encadrement adéquat et que een zeinstromer doit être encadré par un enseignant titulaire d'un diplôme pédagogique. Nous nous soutenons également, en tant que commune, l'idée que ces zeinstromers puissent participer au trajet Lio pour obtenir un diplôme d'enseignant en leur garantissant trois heures de temps libre par semaine pour suivre des cours. La commune reste aussi constamment en contact avec les écoles pour évaluer les besoins et mettre en œuvre des mesures appropriées. La commune s'engage également à soutenir les écoles en facilitant l'accès à des ressources supplémentaires et en encourageant les initiatives à attirer et retenir les enseignants qualifiés. Nous sommes déterminés à faire entendre notre voix et œuvrer pour des solutions concrètes à cette problématique pressante. J'ai des chiffres concrets, monsieur De Block, si vous voulez, je les cite, mais je vous les envoie également.

Pourquoi j'ai fait référence à cette distinction entre des enseignants avec un diplôme pédagogique et sans? Parce qu'actuellement parlant, on ne ressent pas vraiment cette pénurie, mais elle est existante. Quand vous savez que dans certaines classes en primaire, on est dans l'obligation de mettre des enseignants de maternelle parce qu'on n'arrive pas à trouver assez d'enseignants ayant les diplômes adéquats. Donc cette liste elle est très importante et on parle aussi en lestijden uren, parce qu'on n'arrive pas à combler ces heures-là. C'est un peu trompeur de lire ces chiffres là et se dire ben à Molenbeek il y a assez de professeurs. Non, ce n'est pas vrai, c'est-à-dire que toutes les semaines, pratiquement toutes les deux semaines, on jongle avec un nombre de professeurs pour faire en sorte qu'on a assez de profs devant chaque classe et il nous est arrivé de devoir fermer une classe pendant une journée, par exemple, ou plusieurs jours parce qu'un professeur est tombé malade, par exemple.

Je vous joins avec grand plaisir cette liste. Je peux vous la lire si vous voulez, mais je crois que c'est plus pratique de vous la transmettre et que vous analysez les chiffres parce qu'elles sont assez parlantes.

Mme. La Présidente :

Merci, madame Raiss. Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour la réponse. Ça m'intéresse effectivement d'avoir ces chiffres. Et est-ce que vous pouvez juste résumer en quelques chiffres clés ou globalement ? Il ne faut pas faire la longue liste, mais deux ou trois chiffres clés, ou vous dites: ok, combien de prof avec diplôme pédagogique? Combien sans? Est-ce qu'on a une idée? Est-ce que c'est à la grosse louche? Un quart, un tiers, la moitié? Est-ce que quand vous dites...

Mme. la Présidente :

Monsieur De Block, vous dépassez le cadre de la question d'actualité je suis désolée. On vous retrouvera, je pense, sur cette question.

L'ordre du jour appelle maintenant monsieur Eylenbosch, qui interrogera également madame Raïs, cette fois concernant un envoi postal aux familles dans les écoles néerlandophones. Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente, effectivement, j'ai eu connaissance d'un courrier qui a été envoyé à l'adresse des parents. Ce courrier concerne principalement le respect du jeûne dans le cadre du ramadan. En lisant ce courrier, il y a plusieurs éléments qui attirent mon attention. La première, c'est de savoir comment est-ce que ce document a été distribué? Parce que si ça a été distribué d'une façon ciblée à certains élèves, automatiquement nous avons un problème par rapport au RGPD. Si ce document a été fait sur un document officiel de la commune, puisqu'il reprend les logos de la commune, inévitablement, nous sommes en période électorale, il y avait une interdiction de le faire et ça signifie que ça devient un tract électoral qui doit être supporté par la candidate éventuelle. De plus, il y a également, et ça ça m'embête beaucoup plus, c'est la signature. Votre signature se trouve sur la gauche du document et non sur la droite. La droite, c'est une autorité religieuse, ce qui veut dire qu'en termes de droit, vous vous soumettez à l'autorité religieuse en faisant ça. Oui, je suis désolé, c'est la règle, ce n'est pas à dire oui ou non, c'est comme ça. Ça signifie que, dans ce cadre-là, vous êtes en conflit avec l'article 20 de la constitution, qui précise que l'état ne peut imposer de contrainte à l'exercice et aux cérémonies de culte, mais qu'en plus de ça, nous avons une obligation de neutralité. Vous avez des textes qui ont d'ailleurs été transmis, transférés dans les législations régionales, ou par des arrêtés, ou bien par des décisions du gouvernement au niveau des communautés et au niveau des régions, et vous avez l'obligation de respecter cela. Ça signifie aussi que vous faites de la discrimination, parce que vous faites un courrier qui s'adresse ici à une certaine catégorie de personnes. Je vais vous demander simplement: aussi, avez-vous fait un, un document identique pour le carême, pour demander aux parents de respecter les enfants dans leur intégrité alimentaire, puisque si vous faites un jeûne ou que vous fassiez une limitation dans l'alimentation que vous mangez, vous avez le même type de problème qui peut se poser. Vous n'avez pas fait ça dans ce cadre-là. Vous faites une discrimination entre les personnes et, en faisant une discrimination avec les personnes, de nouveau, vous êtes en infraction avec les lois qui sont existantes par rapport à ça.

J'espère que vous avez une bonne explication à donner, parce que, s'il ne me convient pas, vous connaissez les obligations que nous avons, qui est de porter plainte pour non-respect de différentes lois, et soit ce sera, en fonction de vos réponses, le secrétariat communal qui sera obligé de les introduire, ou moi-même. Merci.

Mme. la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mevr. Raiss, Schepen :

Cher monsieur Eylenbosch, je dois avouer que votre question d'actualité m'a prise au dépourvu, surtout avec sa touche de polémique.

Je me permets de vous rappeler que ce genre de chorée est une vieille tradition bien ancrée depuis plus de dix ans, et cela remonte même à l'époque de l'ancienne législature où les échevins en charge de l'enseignement néerlandophone de la part du pouvoir organisateur s'en chargeaient déjà. Je me demande donc vraiment où vous étiez à ce moment-là pour ne pas avoir fait entendre votre voix. Madame la secrétaire communale vous a envoyé les courriers qui datent de deux ligatures: celle en-cours où le signataire est monsieur Jef Van

Damme, et la précédente Analyza Gadaleta, mais peut être que votre perplexité actuelle provient du fait que mes prédécesseurs, les échevins Analyza Gadaleta et monsieur Van Damme, étaient moins exotique que moi et surtout, qui semblent vous irriter, c'est qu'ils ne portaient pas de signes d'appartenance religieuse, contrairement à moi.

En réalité, ce courrier s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une pratique habituelle et d'une information objective garantissant le bon fonctionnement au sein de nos écoles et ne peut en aucun cas être perçu comme faisant partie de ma campagne électorale. Je poursuis. Il s'agit simplement de rappeler que les jeunes enfants ne sont nullement tenus de jeûner et qu'il est essentiel de veiller à ce qu'ils bénéficient d'une bonne nuit de sommeil afin de participer de manière optimale au cours et activités scolaires.

Quant à votre troisième point, monsieur Eylenbosch, permettez-moi de vous informer qu'aucune forme de ciblage n'a été opérée, car cet avis a été diffusé sur la plateforme classe dojo, accessible à tous les parents d'élèves des écoles néerlandophones. Je vous remercie.

Mme. la Présidente :

Merci madame Raiss. Dernier mot pour vous monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, merci, j'entends bien que ça a été distribué sur un site. Heureusement que ça a été fait comme ça, que ça n'a pas été fait autrement, parce que sinon, ça aurait été un gros problème. Mais s'il y a d'autres courriers qui ont été faits, je n'ai pas, je n'ai pas souvenir que les courriers qui étaient sortis précédemment avaient une signature d'une autorité religieuse. Est-ce que vous pouvez me confirmer que ça a été le cas sur tous les courriers qui ont été envoyés, madame la secrétaire communale ?

Mme. la Présidente :

Les documents sont à votre disposition au secrétariat communal.

Ik geef nu het woord aan mijnheer Bijmens met betrekking tot gekapte bomen op Laekenveldsquare.

M. Bijmens:

VRT News rapporteerde gisteren over twee bomen die gedurende de heraanleg aan het Laekenveldsquare zonder vergunning gekapt zouden zijn. Volgens de plannen zouden de hoge bomen op het plein behouden blijven. De aannemer zou gemeld hebben dat 2 bomen ziek en gevaarlijk zijn en de gemeentelijke groendienst heeft toestemming gegeven om ze te kappen. Maar er is geen fytosanitair rapport opgemaakt en de schepen is daarvan ook niet op de hoogte gebracht en er is ook geen vergunning aangevraagd of toegekend geweest. De schepen heeft in het artikel aan de VRT bevestigd dat de procedure niet gevolgd is en dat de twee bomen vervangen zullen worden.

Mijn vragen hierover zijn: wordt er een onderzoek ingesteld naar het hoe het komt dat de procedure niet gevolgd is en indien er een schuldige is, welke sancties zouden er genomen worden? En uiteindelijk wie draait er op voor de extra kosten voor het vervangen van beide bomen? Is dat de Molenbeekse belasting betaler? Dank U.

Mme. La Présidente:

Mevrouw Raiss zal antwoorden et j'en profite pour la remercier pour tout le travail fait, puisque on voit que c'est toutes ces compétences qui sont visées aujourd'hui. Je donne la parole à madame Raiss, Echevine.

Mevr. Raiss, Schepen :

Bedankt voor uw vraag mijnheer Bijmens.

Het is inderdaad zo dat er twee bomen zijn weggehaald vanwege hun zieke toestand die een potentieel gevaar vormden indien ze zouden blijven staan. Hoewel ideaal er een vergunning zou moeten worden aangevraagd voor het verwijderen van bomen, is er vanwege de urgentie en de ernst van de situatie besloten om deze stap snel te zetten zonder mij hiervan op de hoogte te brengen.

Na contact te hebben opgenomen met de godendienst voor advies, is bevestigd dat de twee bomen ernstig ziek waren en dat het dringend was om een actie te ondernemen. Vanwege de urgentie werd ik dus niet tijdig geïnformeerd over deze beslissing en zijn de bomen verwijderd. Er is vervolgens wel contact opgenomen met Urban om het proces te bespreken en zij wachten momenteel op het fyto-sanitair rapport die ik heb aangevraagd om de beslissing tot het verwijderen van de bomen objectief te rechtvaardigen.

Bovendien heeft Urban bevestigd dat bij het vaststellen van een zieke boom deze ook door een gelijkwaardige soort moet vervangen worden. We zijn vastbesloten om samen met Urban en andere betrokken partij ervoor te zorgen dat alle vervolgprocedures correct worden uitgevoerd en dat er passende maatregelen worden genomen voor het behoud en de vervanging van bomen op het Laekenveldplein.

Mme. La Présidente:

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Bedankt voor uw antwoord.

1. Secrétariat communal - Démission de Monsieur Pascal DUQUESNE, Conseiller communal MR - Prise de connaissance.

Gemeentelijk secretariaat - Ontslag van Mijnheer Pascal DUQUESNE, Gemeenteraadslid MR - Kennisname.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

Merci, madame la présidente, c'est en effet mon dernier conseil. Ça fait bizarre de dire ça après cinq années à vos côtés. Je redoutais ce moment lorsqu'il y a quelques mois, mon épouse m'a appelé pour me dire mon amour, c'est moi, j'ai trouvé la maison de nos rêves et comme je ne peux rien lui refuser, on est quelques mois plus tard et ce moment est arrivé. Cinq années, ça peut paraître peu en regard de la carrière de certaines personnes ici, ça reste néanmoins une belle tranche de vie. Cinq années pendant lesquelles je me suis beaucoup investi dans mes mandats, en particulier au CPAS et si je le précise, c'est parce que, vraiment,

je ne regrette pas une seule minute de mon engagement. Si j'ai un regret, c'est au contraire, peut-être, de ne pas pouvoir capitaliser cette expérience sur une autre législature, parce qu'on ne va pas se le cacher, ça prend quand même beaucoup de temps avant de comprendre les codes de la politique, avant de comprendre comment fonctionnent les différents organes de la commune. Et puis, je me suis livrée à quelques petits calculs. Cinq années, c'est une soixantaine de conseils communaux, autant de conseil de l'action sociale, c'est près de trois cents bureaux permanents pour la gestion du CPAS, c'est presque autant de comités spéciaux pour la gestion des dossiers des usagers du CPAS et ce sont des milliers d'heures d'expérience quelque part qui sont un peu perdus. C'est dommage, mais je suis convaincu que mes successeurs feront de l'excellent travail, parce que personne n'est remplaçable de toute façon.

Mon plus gros regret, et je le dis sous forme d'excuse c'est d'abandonner mes amis du MR Molenbeek au moment où les élections approchent, au moment où les molenbeekois n'ont certainement jamais eu autant besoin des valeurs qu'on défend. Vraiment. Désolé pour ça. Je ne démissionne pas pour manifester quelque chose. Je démissionne parce que la loi m'y oblige, parce que je ne vais plus habiter notre commune, ni même la région Bruxelloise. Je retourne à mes premiers amours, à la campagne, au calme de la campagne, mais pas très loin. Cela dit, je suis molenbeekois et il restera toujours une grosse part de Molenbeek dans mes pensées. Je suis molenbeekois parce que, comme pas mal de famille de cette génération ou des précédentes, je suis moi aussi un migrant économique. Je suis un chti du nord de la France arrive à une époque où elle était bien sinistrée. De plus, une famille monoparentale et tous les ingrédients pour tomber dans la précarité, et ça n'a pas manqué et d'ailleurs j'en profite pour faire une petite parenthèse politique. On sait que 30 % des ménages en région bruxelloise sont des familles monoparentales, dont la très grande majorité sont des mamans. C'est j'espère en tout cas que ce sera une priorité dans les programmes, quel que soit le parti politique, parce qu'on sait aussi que la probabilité pour ce profil de famille de tomber dans la précarité est très important.

Je suis molenbeekois, tout simplement parce que j'ai passé la plus grande partie de ma vie, c'est plus de 40 ans, à Molenbeek, dans différents quartiers. D'abord j'étais chaussée de Gand, près du canal. À l'époque c'étaient des terrains vagues et on était pressé de rentrer de l'école pour se retrouver tous et jouer au football dans la diversité la plus totale. J'avais douze, treize, quatorze ans peut-être. J'ai rencontré celui qui est toujours mon meilleur ami 45 ans plus tard, et il sera même témoins à mon mariage, deux fois d'ailleurs à mes mariages. Et puis, ça a été rue de la Borne, ça a été avenue Mahatma Gandhi dans les tours, ça a été rue du Jardinier, où maman a eu la chance de rencontrer un homme formidable, un molenbeekois qui avait un atelier de ferblanterie, rue du Jardinier, qui le tenait lui-même de son père. Il se marieront, d'ailleurs ils se remarieront au château du Karreveld, et puis j'en passe pour terminer aujourd'hui, rue des Hippocampes.

Je suis molenbeekois parce que, oui, je me suis engagé ces dernières années dans la démocratie locale, mais je me suis aussi beaucoup engagé pour défendre et développer le dernier club de tennis de la commune. Avec une équipe formidable de bénévoles, de bénévoles, on en a fait un des meilleurs clubs de la région. Et lorsque je me remémore l'interpellation citoyenne du mois dernier sur les infrastructures sportives, on peut être très fier qu'à Molenbeek, on a des infrastructures et un encadrement de grande qualité, en tout cas certainement pour le tennis, mais pour plein d'autres sports aussi, et cette interpellation me fait prendre conscience de l'importance de mon rôle et je vais continuer à développer ce club avec cette équipe. D'ailleurs, puisque j'ai le micro, j'en profite pour un petit aparté. On est tous ici des représentants des molenbeekois et on peut être très fière d'avoir un des deux seuls clubs de la région à proposer du tennis en chaise roulante. Et on peut être très fier qu'avec nos amis de sport en spel, une association molenbeekoise, on propose toute l'année des cours à plus de deux cents enfants qui sont issus de milieux défavorisés.

Je suis molenbeekois et ma belle-famille est aussi. Mes beaux-parents étaient des anciens de la commune. Madame Piquard les connaissait bien. Mon épouse est molenbeekoise et d'ailleurs Catherine, ton papa a eu la gentillesse, à l'époque parce qu'il le faisait plus beaucoup, d'accepter d'officier pour notre mariage au château du Karreveld, parce que mon épouse habitait le même immeuble que lui. Je suis molenbeekois, vous l'avez compris maintenant, aussi parce que, comme un certain nombre de familles que je vois dans les dossiers au CPAS, on a connu la galère, on a connu la précarité, on a connu les logements sociaux, et certains diront que c'est par chance, moi, je crois que c'est le modèle d'une maman qui travaillait sept jours sur sept, qui nous a donné des valeurs de travail, de résilience et de solidarité. J'ai pu faire des études et puis ensuite créer mon entreprise, qui deviendra leader dans son domaine en Belgique, et la revende 20 ans plus tard. Et si je me permets de le dire, c'est parce qu'on connaît tous cet adage: quand la vie te réussit, tu construis une table plus longue, il n'y a pas une clôture plus haute. J'ai toujours eu à cœur d'essayer de renvoyer l'ascenseur avec mes capacités. Et quand Françoise Schepmans m'a demandé en 2018, et je la remercie 1000 fois, de rejoindre sa liste, j'ai vu l'opportunité de le faire à plus grande échelle et peut être, de consacrer du temps de manière plus efficace.

La réalité politique m'a montré que ce n'est évidemment pas aussi simple que ça. Mais, par contre, j'ai compris une chose, c'est que tous ici dans cette salle, malgré nos différences, on a un même fil rouge qui nous rattache, c'est qu'on prend de notre temps, et beaucoup de notre temps, pour essayer d'améliorer le bien-être de nos citoyens. Évidemment, on le fait avec des méthodes différentes et j'ai aucun doute, et j'en suis un exemple pour l'illustrer que le libéralisme est la méthode la plus efficace. Mais j'ai aucun doute non plus qu'on ne sera pas tous d'accord avec ça.

De mes mandats je retiendrai ceux du CPAS. Au conseil de l'action sociale, dans les comités spéciaux, et là, vraiment, je voudrais saluer tous les collègues, toutes couleurs confondues, parce que dans les comités spéciaux, à la lecture des dossiers, on est vraiment au plus profond de la précarité de certaines familles et je vous assure, émotionnellement, ce sont des mandats difficiles. Merci au comité de direction et à son secrétaire général Didier Rozen. Ce sont des fonctionnaires de très, très grande qualité. Je les ai côtoyés pendant cinq ans. La commune a beaucoup de chance d'avoir des fonctionnaires de ce niveau et je suis sûr qu'il y en a des tas d'autres mais que je ne connais pas. D'ailleurs le prochain départ à la pension de monsieur Rozen va être une grande perte pour notre commune. Merci. Dina Bastin, évidemment, la présidente, et quand j'assume la présidence ad intérim j'ai accès à l'ordinateur de Dina Bastin pour répondre aux mails et je suis tombé en début d'année sur un email de vœux qui résumait parfaitement ma pensée et, avec l'accord de son autrice, je vais simplement le lire pour ne pas perdre ces mots:

« Madame Bastin,

Vous n'arrêtez jamais de m'épater. J'ai tant à apprendre de vous. Nous sommes tous très fiers d'avoir une présidente comme vous, qui assure, qui assume, soutient, ne recule devant rien, toujours présente, investi, concerné. Vous êtes un exemple, un de mes mentors. Prenez bien soin de vous, car j'ai hâte de vous retrouver en 2024 ».

Avouer qu'on ne peut pas dire grand-chose d'autre de mieux que ça. Merci à vous, les collègues du conseil, de la majorité et de l'opposition pour tous ces débats animés, très animés. Pour avoir des bons débats, il faut aussi une bonne opposition. Vous l'êtes. Merci Catherine, j'ai beaucoup appris à ton écoute. J'ai beaucoup de respect pour la manière dont tu défends tes dossiers et j'ai surtout un immense respect pour la résilience dont tu fais preuve face aux attaques, parfois dures, parfois très durs et parfois d'une violence tout à fait inappropriée, inacceptable, qui ne fait pas la grandeur de la politique. Merci. Et quant à vous, mes amis du MR, je le dis à nouveau, sous forme d'excuses vraiment désolé de vous

abandonner. On a un rôle important, je l'ai dit tout à l'heure on a vu, avec nos conseillers, on le voit avec nos échevins, à quel point les libéraux font preuve d'assiduité et de professionnalisme dans la gestion des dossiers. Continuer, c'est important! Merci à mon parrain politique, Marc Demeyer, pour m'avoir fait vivre cette belle aventure. Et j'en termine en rendant hommage à une personne pour qui j'ai énormément de respect. Merci, Françoise, j'ai vraiment, je suis très honoré de ta confiance et ton amitié. Toutes ces années à tes côtés, j'ai pu voir que tu es une personne engagée à 200% pour les molenbeekoïes, tu es un modèle et je suis sûr qu'ils vont te le rendre. Merci. Madame la présidente, j'ai dit, peut-être pour la dernière fois, et bonne route à vous tous.

Mme. la Présidente :

Merci monsieur Duquesne.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Je voulais juste, remercier Pascal pour son investissement pour les molenbeekoïes, tant au niveau communal qu'au CPAS et comme il en a parlé, au sport. Sa compétence, sa bonhomie, son humour ça va nous manquer hein, franchement, en tant que collègue et personnellement, pour les coups de mac tu m'as donné à certains moments où j'étais en difficulté. Ton départ, évidemment, nous attriste tous, je pense. Merci. Tu seras évidemment toujours bien occupé avec le sport à Molenbeek. On s'en réjouit. Merci pour tout ce que tu as fait pour les handicapés. Tu sais que ça me tient fort à cœur et je te souhaite une bonne installation dans ton nouveau logis et, avec beaucoup de bonheur, dans un environnement familial qui te convient tellement. Merci beaucoup.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme. Piquard :

Pascal, je suis un petit peu émue que tu partes. C'est vrai qu'on s'est côtoyé longtemps en privé, disons dans les rues surtout. Je te souhaite, au nom du groupe PS et aussi en mon nom personnel un bel avenir dans ta nouvelle vie, ton nouvel endroit.

Mme. la Présidente :

Bien alors, à mon tour. Pascal, merci, merci au nom de tous les molenbeekoïes, parce que je pense qu'effectivement ton énergie, tes qualités d'expression ton dévouement, ton intelligence et tes qualités personnelles, Daniel Evraud, on a parlé, l'écoute le respect, ce sont des éléments qui font plutôt grandir le politique. Et pour ça, merci 1000 fois merci. Tant au CPAS qu'à la commune, je pense que tu as fait preuve de ces qualités et tu nous manqueras. Bon vent.

*Le Conseil prend connaissance
De Raad neemt kennis.*

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

2. Enseignement francophone - Mise à jour du Règlement des études du Pouvoir organisateur de Molenbeek-Saint-Jean (écoles communales fondamentales francophones).

Franstalig onderwijs - Actualisering van het studiereglement van het Organiserend Bestuur Sint-Jans-Molenbeek (Franstalige basisscholen).

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Oui, madame la présidente, il y a quelque chose dans le texte qui m'a un petit peu chiffonné. Pour les enfants dont les parents sont un peu déficients, et il y a toutes sortes de raisons pour être déficients, il peut y a des questions de maladie, de problèmes de langue, de situation familiale, qu'est-ce qui se passe? Parce qu'on demande des réactions assez rapides, certaines réactions sont demandées en dix jours. Qu'est-ce qui se passe pour ces enfants qui sont en panne et qui n'ont pas les parents derrière, qui sont efficaces pour répondre efficacement à la demande? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

C'est une question technique et très simple. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ce texte nous est soumis? Est-ce que le conseil communal est pouvoir organisateur?

Mme. la Présidente :

Merci pour vos questions. Je ne vois pas d'autres conseillers inscrits.

Tout d'abord avant de vous répondre, je voulais remercier la cellule pédagogique par sa chef actuel. Madame Isabelle Elsen. Vous savez que ça fait des années qu'on a une cellule pédagogique à Molenbeek, qui nous permet d'avoir un enseignement excellent, qui va soutenir dans toutes les écoles, le travail pédagogique.

D'abord je vais répondre à madame Evraud. Madame Evraud, jamais un élève n'est abandonné dans nos écoles. Vous vous souviendrez évidemment du covid, où ça a été encore plus marquant dans certaines écoles, où on avait fait le travail de pouvoir savoir où était chaque enfant et où est-ce qu'il était par rapport aux apprentissages, l'éloignement par rapport à l'école. Dans certaines écoles, on est même allé jusqu'à aller faire du porte-à-porte dans les quartiers pour pouvoir amener le travail et discuter de l'investissement. Ensuite, c'était aussi dans cette période qu'on a amené les classes d'été pour pouvoir récupérer des enfants qui étaient au contraire dans ce mouvement d'éloignement vis-à-vis de l'école. C'est un travail qu'on fait de manière constante vis-à-vis des élèves qui sont plus éloignés ou qui tentent à s'éloigner ou dont les parents sont plus éloignés. C'est ainsi également qu'on essaye de créer des associations de parents dans toutes nos écoles afin de pouvoir aussi utiliser, entre guillemets, les parents les plus dynamiques, les plus proches de l'école pour pouvoir avoir un travail vers les parents qui le sont moins. Il y a toutes sortes d'initiatives qui sont prises pour pouvoir rapprocher les parents de l'école et pour pouvoir être sûr qu'aucun élève n'est laissé de côté.

Alors, oui, monsieur De Block, d'une certaine manière, le conseil communal est le pouvoir organisateur des écoles et c'est la raison pour laquelle ce règlement doit passer. Le pouvoir organisateur de Molenbeek, c'est la commune, et le décideur de la commune, c'est le conseil communal. Donc, hormis les matières qui sont déléguées par le conseil au collège, c'est bien le conseil qui est acteur et c'est le cas dans ce texte ci. J'espère avoir pu répondre à vos questions.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce qu'il y a un endroit où on peut retrouver toutes les matières qui sont déléguées par le conseil, comme un pouvoir organisateur, à d'autres instances?

Mme. la Présidente :

Oui, tout à fait, si vous voulez ceci, on va le tenir à votre disposition au secrétariat communal, tout simplement. Je précise qu'il s'agit de décisions antérieures du conseil. Un nouveau conseil pourrait décider de pratiquer autrement, à l'exclusion de ce qui est explicitement prévu dans la nouvelle loi communale. Cela étant, je pense que le conseil peut, même sur des parties qui sont dévolues au collège, reprendre la main. Mais ça, vous devrez le lire dans la loi communale. On met ça à votre disposition au niveau du secrétariat.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**3. RH - Règlement de travail - Annexe 2 - Modification - Maladie pendant le congé annuel.
HR - Arbeidsreglement - Bijlage 2 - Wijziging - Ziekte tijdens het jaarlijks verlof.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

4. Département Infrastructures et Développement Urbain - FASE - Contrat d'Axe et d'Ilot (CACI) "Courtrai-Ostende" - rue de Courtrai 47-49 - Occupation temporaire - approbation de la convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - FASE - As- en Huizenblokcontract (AHC) "Kortrijk-Oostende" - rue de Courtrai 47-49 - Tijdelijk gebruik - goedkeuring van de overeenkomst.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci madame la présidente, ce projet-là, nous en avons discuté à maintes reprises ici par rapport à sa faisabilité, par rapport à la problématique de la pollution historique du sol, et ici, on nous présente un point pour une mise à disposition dans le cadre d'une occupation précaire.

Je suis un peu étonné, parce que je vois qu'il y a une association qui a été désignée pour une occupation précaire de trois ans. Et, à ma connaissance, est-ce qu'il y a eu un appel à projet? Parce que j'ai beau chercher, je n'ai rien trouvé. Moi, je connais d'autres associations qui seraient intéressées par les infrastructures. Alors, quel type d'activités? J'ai lu dans la présentation que ce sont des ateliers visiblement liés au théâtre. Est-ce qu'il va avoir une ouverture sur le quartier? Est-ce que la population va être impliquée dans le projet en général? Moi, ce qui m'intéresse prioritairement, c'est de savoir, parce que je suppose que c'est votre collègue Van Damme qui avait déjà lancé ce projet, moi, j'ai cherché dans les documents. Je n'ai pas trouvé d'appel à projets qui étaient lancés, comme on le fait pour d'autres projets communaux, qu'ils soient indiqués sur le site de la commune. Ici, il n'y a rien qui apparaît. Est-ce qu'il n'y a pas eu un contact unilatéral avec cette association là pour leur donner une forme d'occupation privilégiée? Ce serait quand même inquiétant, et surtout par rapport au quartier où il y a un véritable besoin de locaux pour des activités ouvertes sur les habitants. Je voudrais savoir un peu comment est-ce que l'attribution a été effectuée? Merci pour vos réponses.

Mme. la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

Concernant la sélection du candidat, moi, il m'a été rapporté qu'il y avait quand même un appel à projet à ce niveau-là, mais je vais dire sincèrement, je n'ai pas vérifié là tout de suite, mais c'est ce qui m'a été communiqué. Deuxièmement, pour les activités, il y aura, je ne sais pas si vous connaissez, le restaurant solidaire Cassonade, je pense bien, qui va être intégré dans le projet. Il y a des frais à ce niveau-là qui vont être effectués. Il y a aussi les logements modulaires qui vont être construits sur place. C'est vraiment un lieu d'ateliers de construction avec les gens du quartier et certaines organisations. Donc Cassonade et le nom de la deuxième association, c'est Samo. Ce sont des logements modulaires qui seront construits sur place. Ces deux partenaires sont déjà effectifs et c'est ce type d'activité qui sera promu et exercé dans ces lieux-là, un lieu ouvert au quartier, naturellement, vu que le restaurant solidaire Cassonade sera également ouvert au quartier, mais d'autres activités qui seront réalisées en partenariat avec les gens du quartier, comme c'est déjà le cas dans un projet antérieur où ils ont été ouverts au quartier et tenter de créer une dynamique avec les gens du quartier.

Mme. la Présidente :

Il n'y aura pas de deuxième tour de question. Conformément au règlement d'ordre intérieur, vous pouvez avoir le dernier mot sur ce point et puis nous passerons au vote.

Je donne la parole à monsieur EL Khannouss :

M. El Khannouss :

Madame Moureaux, essayez de comprendre qu'on veut s'informer essayez de temps en temps de mettre un peu d'eau dans votre thé et d'essayer laisser les conseillers s'exprimer, ce ne serait pas une mauvaise chose.

Madame Raiss, merci pour vos réponses. Je ne vais pas, évidemment, ici, insister en demandant d'autres questions, parce que, visiblement, ça gêne madame Moureaux, comme d'habitude. Par contre, je suis convaincu que l'appel à projet n'a pas été transparent. J'ai

cherché, donc si moi qui ai l'habitude d'utiliser les outils pour faire de la recherche je n'ai rien trouvé, que dire des associations ou des citoyens lambda?

Deuxièmement, vous avez parlé d'un projet de logement. Il y aura des gens qui vont y habiter, je suppose ? Qui va les occuper?

Mme. Raiss, Echevine :

Inaudible.

Mme. la Présidente :

S'il vous plaît, je vous prierai, parce que je trouve ça assez inconvenant. Je vous rappelle au règlement.

M. El Khannouss :

Je connais le règlement.

Mme. la Présidente :

Je pense, que vous ne connaissez pas le règlement si vous posez des questions en deuxième tour. Je vous demande de mettre à votre intervention dans le cadre du règlement.

M. El Khannouss :

Je disais qu'il serait peut-être utile d'envoyer au conseillers communaux l'appel à projet qui a été fait pour qu'on soit apaisé par rapport à cette question. Merci pour vos réponses en tout cas, madame Raiss.

Mme. la Présidente :

Merci beaucoup, et donc je me réfère effectivement au troisième paragraphe de l'article neuf et je vous invite à le relire si tant est que vous en doutiez.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 23 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 23 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss pour la justification d'abstention.

M. El Khannouss :

Premièrement par rapport à l'organisation des débats au sein de ce conseil communal. Deuxièmement, je me suis abstenu effectivement parce que je n'ai pas trouvé l'appel à projet. J'attends que madame Raïs envoie à tous les conseillers communaux l'appel à projet qui a été initié à l'époque si jamais ça a été initié par notre ancien collègue. Monsieur Van Damme. Merci.

5. Département Infrastructures et Développement Urbain - Programme triennal d'investissement 2022-2024 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser - Modification.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2022-2024 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel van te realiseren projecten - Wijziging.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

C'est très court. C'est une délibération qui a pour but d'approuver la modification des projets du programme triennal d'Investissement 2022-2024 qui est mis en pièce jointe.

Mme. la Présidente :

Très bien, chers conseillers, avez-vous des remarques, des questions? Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce point? J'ai besoin d'un écran de vote.

Nous proposons de réasphalter la rue Vandenpeereboom, une partie de la rue Kasterlinden, une partie de la rue de Ribaucourt, revoir l'éclairage Beekkant et l'espace public Beekkant.

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 25 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch pour la justification d'abstention.

M. Eylenbosch :

Je ne suis pas contre le programme qui a été proposé. La seule chose, c'est que, vu les finances de la commune, même s'il y a du subside, les finances de la région, même s'il y a du subside qui est disponible, je crois que de prendre une décision sur un package aussi important, n'est peut-être pas judicieux, qu'il faudrait mieux phaser au fur et à mesure en fonction des disponibilités, parce que vous avez également des investissements communaux qui doivent se faire à ce niveau-là, et vous n'avez même pas encore eu l'occasion de présenter un budget, et je crois qu'il faut être prudent. C'est la raison pour laquelle je m'abstiens merci.

Mme. la Présidente :

Merci, je regrette que vous n'ayez pu vous inscrire dans le débat. Ça nous aurait permis d'avoir un débat plus intéressant.

Hind Addi entre en séance / treedt in zitting.

Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.

6. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable (CQD) « Etangs Noirs » - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 6 « Autour de Simonis » - Approbation de l'acquisition d'un parking situé rue Tazieaux 39-41 à Molenbeek-Saint-Jean.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract (DWC) "Zwarte Vijvers" - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 6 « Rondom Simonis » - Goedkeuring van de aankoop van een parking gelegen Tazieauxstraat 39-41 te Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Vous savez que, pour pouvoir rendre la place des Etangs Noirs verte, nous avons cherché à remplacer ces places de parking. Et ici, il s'agit de reparler du montant nécessaire, puisqu'une nouvelle évaluation par Bruxelles fiscalité nous est parvenue et fixe ce montant désormais à 915.000€. Ce montant, je le rappelle, dans le cadre de ce type de projet, est financé à nonante 95% par le programme du contrat de quartier durable Etangs Noirs et à 5% par la commune. C'est une modification du montant. Nous avons déjà approuvé un autre montant, qui était la première estimation par un expert immobilier indépendant.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Enfin un projet qui pourrait servir les habitants directement. Mais je suis un peu inquiet, parce qu'on nous avait parlé à l'époque d'un parking souterrain, lorsqu'on avait eu ce débat. Ici n'agit plus de parking souterrain ou c'est toujours le parking souterrain 39, 41 rue Tazieaux ?

Moi, je voudrais juste connaître un peu les modalités d'occupation de ces places de stationnement puisque nous allons dégager un espace public, en l'occurrence la place des Etangs Noirs, pour mettre à disposition 51 places de stationnement. Est-ce qu'on a déjà réfléchi aux modalités? Qui pourra les occuper? Est-ce que c'est parking Bruxelles qui va les gérer? Est-ce que c'est la commune directement? Est-ce qu'on a une idée déjà ou il faut encore travailler sur le dossier? Merci pour vos réponses.

Mme. la Présidente :

Je voudrais vous proposer que nous fassions une pause dans ce débat si, afin de permettre la rupture du jeûne aux amis Musulmans, et je propose quinze minutes de pause si ça convient pour le conseil communal. Je vous remercie. Est-ce qu'on peut, chers amis vidéastes, faire une pause? Merci beaucoup.

*La séance est interrompue 20 minutes afin de permettre la rupture du jeûne.
De zitting wordt 20 minuten onderbroken om het vasten te verbreken.*

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

J'ai un peu les mêmes questions que monsieur El Khannouss: c'est quelles seront les conditions pour mettre ces places à la disposition des riverains? Qui va gérer ça? Est-ce que tout ça, c'est déjà réglé ou pas?

Mme. la Présidente :

La philosophie de notre travail pour l'instant sur cette question du stationnement, c'est de ne pas faire de réduction en voirie et d'essayer d'aller chercher des places supplémentaires à l'extérieur des voiries, afin de pouvoir regagner de l'espace public à destination des autres moyens de transport et de la verdure.

Ah, Il y a madame Evraud qui, je crois, souhaite également prendre la parole! Il me semble que vous étiez inscrite avant qu'on fasse la pose.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Merci, madame la présidente. Mes éternelles questions: est-ce que on a prévu le passage des camionnettes dans ce parking? Ça fait cinquante et une places de surface qui sont remplacées par 43 places de parking pour des riverains dans une rue à sens unique. Ça veut dire que tous les riverains vont devoir faire un fameux tour avant d'arriver ce qui me paraît un problème. Quid pour les voitures électriques. Est-ce qu'elles pourront se parquer là? Est-ce que les pompiers pourront arriver à éteindre des voitures électriques si elles sont installées dans ce parking? Et dans le document qui nous a été soumis, j'ai quand même été surprise de voir qu'il était mis noir sur blanc que la visite du bien n'avait pas été faite. Et là aussi, est-ce que pour, par exemple, une maman avec poussette et un ou deux enfants et ces courses, est-ce qu'on a prévu quelque chose pour lui permettre d'arriver au rez-de-chaussée sans devenir superman avec des muscles comme ça? Je vous remercie.

Mme. la Présidente :

Merci. Vous avez énormément de questions et je le comprends. Je redis, le cadre complexe que nous vivons aujourd'hui dans nos rues étroites, avec un intense besoin de voitures et, en même temps, d'espace supplémentaire, y compris d'espaces verts, pour notre population, pour faire face au changement climatique notamment, nous obligent à avoir des réflexions originales et qui, bien souvent, sont distinctes de ce qui se passe ailleurs en région. Et le programme que nous avons mis en place depuis le début de la législature, et c'est par deux projets phares qu'il est symbolisé, celui-ci et le parking Decock, c'est l'idée d'aller effectivement se réapproprier l'espace public pour en faire du vert, pour en faire du plus vivable, dans tous les sens du terme, tout en déportant nos places de stationnement, en gardant notre nombre de places de stationnement et en le déportant vers de l'intérieur d'îlot ou vers un parking sous terrain en dehors de la voirie. On rentre de cette manière-là dans tous les textes régionaux, mais de manière un peu plus volontaire et originale que ça ne se passe dans d'autres communes, en particulier du fait de notre nécessité. On a une nécessité de garder à la fois les voitures et de verduriser et de proposer des quartiers plus vivables.

Dans ce projet ci, ce qui était particulier, c'est que la première estimation était fort basse. Vous aviez déjà donné votre feu vert par rapport à ça. Ici, en réalité, le propriétaire nous demandait plus et il se fait qu'effectivement le contrôleur de l'enregistrement Bruxelles Fiscalité, qui doit approuver la dépense, qu'un pouvoir public, peut faire ou pas sur un bien, nous confirme que ce bien vaut plus. C'est l'étape dans laquelle nous sommes et la demande que nous avons aujourd'hui, c'est de nous autoriser de continuer pour ce prix-là. Parce que vous vous rendez compte qu'avec le 95% qui sera subsidié, il reste 5% qui ne l'est pas. Et effectivement, c'est ça l'autorisation que vous faites aujourd'hui. C'est est-ce que nous pouvons continuer d'avancer dans cette voie.

Si, demain, nous devons nous rendre compte que le bien ne correspond pas à ce qu'on nous en a dit, parce que, jusqu'ici ce sont des images et ce sont des récits, nous

pourrions évidemment ne pas le faire. Mais avant de pouvoir continuer d'investiguer cette piste, nous avons besoin que vous nous y autorisiez, parce que le montant a changé. C'est là où on en est.

En ce qui concerne les aspects de gestion, je ne pourrai pas les développer ce soir. Nous n'avons pas encore, en n'ayant pas pu visiter le parking, en ne sachant pas la suite, nous n'avons pas encore déployé d'idées de la manière dont ce serait géré et nous n'avons pas encore de certitude sur les questions que vous vous posez madame Evraud, à titre tout à fait légitime, est-ce que les camionnettes seront hébergées? Est-ce qu'il y aura une sécurité pour les véhicules électriques? C'est trop tôt pour pouvoir répondre à ces questions.

Malheureusement, je vais devoir vous laisser sur votre fin et simplement, je rappelle, ce point vise à nous permettre de pouvoir continuer d'investiguer cette piste, même qu'elle a changé de prix. Évidemment, c'est important qu'on puisse avoir votre aval, puisqu'ici le changement de prix est quand même important, et nous devons pouvoir continuer avec votre aval sur ce changement de prix. Nous ne pourrons pas finaliser ceci sans que nous ayons encore, évidemment des discussions sur le contrat de quartier.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Je vous remercie. Madame la présidente. Est-ce que vous avez prévu de changer le circuit pour permettre en tout cas aux riverains de la chaussée de Gand d'arriver facilement à ce parking? Et est-ce que vous laisserez quand même des parkings en surface, avec des dérogations, par exemple, pour les personnes handicapées, entre autres mais aussi les personnes qui, je pense franchement, vous avez probablement tous pousser une poussette avec les courses et le mouflets, dans une rampe il faut déjà être costaud. Je m'inquiète vraiment, je m'inquiète pour l'usage des personnes qui sont plus faible, et je voudrais savoir ce que vous comptez mettre en place.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, si je peux partager l'objectif de libérer le plus possible la voie publique, ça, ça me semble un objectif louable et positif. Mais la façon de la gestion et les conditions d'accès pour les riverains, ça me semble, faisant partie du même projet si l'accès est impayable, les conditions sont mauvaises pour les habitants, c'est un mauvais investissement et je me demande et d'ailleurs mon chef de groupe va proposer une motion dans ce sens, si on a examiné aussi toutes les alternatives possibles de les parkings existants, l'exploitation des parkings existants, si on a exploré ça suffisamment dans ce cas-ci aussi, parce que finalement, c'est quand même 1 million € qu'on investit, est-ce qu'on peut les éviter tout en ayant le même objectif de libérer la place sur la voie publique?

Mme. la Présidente :

Merci beaucoup. Il est évident qu'il y aura besoin d'une étude de mobilité si on acquiert ce parking. Ça, c'est tout à fait certain. Mais pour le reste, je vais maintenant demander l'écran de vote, parce que nous ne pourrons pas, comme je l'ai dit, aller aussi loin que vous le souhaitez. Step by step.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

25 stemmers : 18 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch pour la justification de son abstention.

M. Eylenbosch :

Je me suis effectivement abstenu sur le projet, non pas parce qu'il n'est pas intéressant pour l'instant. Le gros problème que moi, je vois derrière, ça va être la remise en état. Si vous faites déjà une acquisition d'un bien pour pratiquement 1 million €, j'ai peur que les dépenses que vous allez devoir faire pour remettre tout en état de fonctionnement va vous remettre un nouveau million, si pas plus. Et dans ce cadre-là, est-ce que c'est encore finançable, vu de nouveau les problèmes de la situation financière de la commune? Parce que, est-ce qu'on va obtenir un deuxième subside pour ça? C'est une grande question.

En plus, je constate également dans le texte qu'il est indiqué que c'est en zone peut inondable une fois tous les 100 ans. Ça tient compte des règles qui existaient avant les pluies qu'on connaît aujourd'hui et à mon avis, ce sera beaucoup plus fréquent. Il faudra peut-être également revoir s'il y a des travaux qui doivent s'effectuer quels sont les risques d'inondation par rapport au nombre d'années et la situation climatique actuelle. Vous avez fait allusion aux problèmes climatiques. Là, tantôt, c'est toujours dans le même sujet.

Mme. la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, c'est la deuxième fois que vous faites la même chose et je le regrette en tant que présidente de séance, c'est-à-dire utiliser votre justification d'abstention pour amener des éléments nouveaux qui n'étaient pas dans le débat auparavant, sans avoir pris part au débat. C'est vraiment dommage. C'est sincère, ce que je vous dis là. Je vous invite à prendre part au débat, à pouvoir avoir l'échange avec le collègue et à utiliser la justification d'abstention comme elle est et pas pour amener de nouveaux éléments, parce que ça frustre tout le monde. Nous ne pouvons plus répondre. C'est fini. Et quelque part, c'est un dévoiement de la justification d'abstention. Je souhaiterais que cette deuxième fois, où je fais la même remarque, soit noté au PV s'il vous plaît, madame la secrétaire. Ce n'est pas le sens de la justification d'abstention.

Mohamed Amine Akrouh entre en séance / treedt in zitting.

Madame la Présidente fait remarquer à Monsieur Eylenbosch que sa justification d'abstention n'est pas correcte car il introduit de nouveaux éléments dans le débat.

Mevrouw de Voorzitter wijst de heer Eylenbosch erop dat zijn rechtvaardiging voor zijn onthouding niet correct is, aangezien hij nieuwe elementen in het debat inbrengt.

M. Vancauwenberge :

Nous nous sommes abstenus avec le PTB parce qu'on trouve que les conditions d'accès ça doit faire partie du projet dès le départ. Le projet, en soi, on peut le soutenir mais

les conditions d'accès sont essentielles, et on fait en deux étapes, et après on achète. Et après, oui, on peut décider ce qu'on veut pour les conditions d'accès pour les riverains, et si ça ne convient pas aux riverains, quoi pris, autres conditions, c'est trop tard. Selon nous, ça devrait faire partie du projet-même dès le départ, et ça doit faire partie du projet dès le départ.

7. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif au réaménagement et à l'extension de la cour de récréation de l'école 14 sise rue de la Flûte enchantée n°30 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'opération récréation - CDC 24.006 - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken voor de heraanleg en de uitbreiding van de speelplaats van school 14, Toverfluitstraat nr 30, 1080 Sint-Jans-Molenbeek, in het kader van de operatie Re-creatie - Bestek 24.006 - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

8. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQD PS - Opération 1.B Labo Langue Jeu et Travail - Approbation de la convention de principe pour la collaboration - Report du 13/02/2024.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - Operatie 1.B Labo Taal, Spel en Werk - Goedkeuring van de principeovereenkomst voor de samenwerking - Uitstel van 13/02/2024.

Mme la Présidente :

C'est une opération qui se situe le long du quai de l'Industrie avec le labo Langues, Jeux et travail et l'approbation de la convention de principe pour la collaboration.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine :

Merci, il s'agit ici, comme vous l'avez évoqué, du projet labo Langues, Jeux et Travail qui s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier durable Petite Senne. Beliris a été désigné comme maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet. En 2018, la commune a lancé un appel à candidature pour trouver un futur occupant et c'est l'école de cirque Circus onder handen qui a été désigné. Pour compléter le financement de Beliris, la commune a réussi à négocier des subventions supplémentaires avec la VGC et le gouvernement flamand pour la mise en œuvre de ce projet. Les principaux éléments de l'accord de principe objet de cette délibération sont les suivants:

- une contribution de la VGC de 500.000€ pour la rénovation du projet,
- une contribution de la Flandre de 750.000€, dont 600.000€ pour la rénovation, et 150.000€ pour le canon.
- Circus onder handen aura un bail d'emphytéose de 30 ans avec un canon annuel de 21.829.000€ indexé annuellement.

- Circus onder handen s'engagera à atteindre un public sip composé à 50 % de molenbeekoïis. En plus de leur offre régulière, Circus onder handen proposera également des activités ouvertes et gratuites dans la grande halle, soit en moyenne six heures par semaine.
- Circus onder handen ouvrira également son foyer comme espace de rencontre pour le quartier et le coût total du projet d'investissement s'élève à 3.441.992€ et, comme je l'ai déjà évoqué, la Flandre et la VGC contribuent ensemble à hauteur de 1.250.000€, les ressources restantes provenant de Beliris, le projet est entièrement subsidié à 100 %.

Mme. la Présidente :

Voilà à nouveau un projet pour nos enfants, cette fois dans le quartier Heyvaert. Est-ce qu'il y a des questions?

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

9. Enseignement néerlandophone - Accord de collaboration entre la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, concernant l'utilisation de l'infrastructure sportive de l'école primaire communale Ket&Co. Nederlandstalig onderwijs – Samenwerkingsakkoord tussen de Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, betreffende het gebruik van de sportinfrastructuur van de gemeentelijke basisschool Ket & Co.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme. Raiss, Echevine :

Hierbij vraag ik jullie goedkeuring voor de vraag van de VGC, de gemeente en de gemeentelijke basisschool Ket&Co voor een samenwerkingsakkoord om het gebruik van de sportinfrastructuur van de school mogelijke te maken. Dit akkoord biedt organisaties, de gelegenheid om gebruik te maken van de sportfaciliteiten van Ket&Co. Daarna komt de organisatie van extra sportactiviteiten in school Ket&Co ook ten goede van de leerlingen van de school zelf evenals aan andere leerlingen en kinderen uit de buurt.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

**10. Recette communale - Contraintes pour recouvrement de créances non Fiscales art. 137bis NLC - Liste 2024-02. - Report du 21/02/2024.
Gemeentekas - Bepkeringen voor de invordering van niet-fiscale schulden art. 137bis NGW - Lijst 2024-02. - Uitsstel van 21/02/2024.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck, Echevin :

Je vais faire un petit rappel. Nous avons quand même changé l'eside pour que ça soit plus clair et ce qui se passe. On sait que des personnes ont des dettes envers la commune, dans ce cas si ce sont les parents des élèves des écoles communales, pour des frais scolaires et des frais d'excursion. Toute dette fait l'objet d'une réclamation en bonne et due forme: trois rappels, mise en demeure et à un certain moment, ça passe chez le receveur. Le receveur soumet au collège la liste des personnes qui n'ont toujours pas payé après les mises en demeure. Le collège, dans ce cas-ci, a décidé de passer par un huissier que pour les dettes supérieures à 100 €. Comme on fait une exception pour les dettes moins de 100 €, on doit passer au conseil communal et donc vous devez confirmer la décision du collège des Bourgmestre et Echevins approuvant une remise de dette pour les contraintes non fiscal, a contesté et exigible d'un montant inférieur à 100 € et ne pas déclarer ces derniers exécutoires. C'est ça le point. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Mme. la Présidente :

Merci beaucoup monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

On se lève, non, je blague. J'ai eu une explication qui était encore plus simple. J'ai l'impression que les dettes en dessous de 100 € on ne va pas pouvoir les réclamer. Je pense que le personnel responsable dit: c'est la politique qui assume un choix de ne pas récupérer les dettes en dessous de 100 €, alors, assumer aussi politiquement qu'elles disparaissent dans notre comptabilité comme ça ce n'est pas comme-ci la receveuse a mal fait son boulot de recevoir. Dans ce sens-là, je comprends et on votera pour.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss :

M. El Khannouss :

Merci. Madame la présidente. Moi, je voudrais avoir la garantie que vous n'allez pas envoyer des huissiers chez les parents qui se retrouvent dans cette fameuse liste et que vous allez mettre ces montants, ces dettes dans les irrécouvrables, définitivement, parce que je pense qu'ici ça vous laisse la possibilité d'envoyer les huissiers, chez les familles, ou je me trompe ? Ça, c'est une première question.

Un commentaire quand même pour rappeler ce que j'avais déjà dit précédemment. Ce qui est désolant dans ce dossier, c'est qu'on a, il a fallu, que l'opposition se mobilise avec force, dénonce la manière dont vous gérez l'endettement des personnes les plus fragilisées, et en particulier les parents qui ont leurs enfants inscrits dans nos écoles, et que vous étiez

prêts à envoyer des huissiers pour mettre encore plus en difficulté ces familles, qui ont en général une famille, qui n'arrivent pas à payer 100€, 120€, 200€ euros de garderie. C'est parce qu'ils sont en difficulté alors que nous avons, je l'ai déjà dit, d'autres personnes qui ont des dettes colossales dans différents domaines, ici à la commune, et je ne vois pas de votre part une détermination et une mobilisation pour aller récupérer ces sous, que ce soit au niveau des clubs sportifs ou même d'autres dettes qui sont dus par, entre autres, des entreprises ou autres. Merci pour vos réponses.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Monsieur l'échevin, je vous entends dire que, pour chaque dette, vous envoyez trois rappels et une mise en demeure. Franchement, moi, je trouve ça très inadapté, très froid, comme manière de faire. On sait qu'il suffit d'aller aux écoles. Le nombre de gens qui ne parlent pas le français ni le néerlandais, c'est énorme. Il n'y a pas d'humain là-dedans et je suis tout à fait convaincu qu'il y a plein de gens qui ne savent pas ce qui se passe, qui reçoivent des lettres, des rappels, etc., et qui ne comprennent pas. Je trouve qu'il faudrait quand même un peu réfléchir comment on peut rendre ça plus adapté aussi à notre commune, parce que c'est une difficulté en plus, je vous l'accorde parce que les gens ne comprennent pas ce qu'ils reçoivent. Parfois c'est dans un langage très incompréhensibles, inaccessibles même pour des citoyens qui maîtrisent la langue.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, j'ai aussi la même lecture que Dirk. Ça veut dire qu'ici on laissera tomber les 25.097€. Ce montant-là ne peut pas faire l'objet d'une exécution forcée par huissier de justice. C'est pour ça qu' on v0 voter. Ça veut dire aussi dans l'inverse il y a, pour les montants à couvrir pour le 202 personnes, aux alentours de 39.481 €, au-dessus de 100 €. pour des personnes qui ont des dettes au-dessus de 100 €. Si j'interprète ça veut dire qu'ils peuvent avoir une exécution forcée par huissier de justice. C'est vraiment tout à fait au contraire. Moi, ma question est de savoir: est-ce que si je fais le moyen de 40.000€ sur 200 personnes, ça fait vraiment des factures aux alentours de 200 euros. Est-ce que la commune ne peut pas trouver un autre moyen d'aller trouver des solutions de paiement avec ces personnes-là, sans qu'il y a une exécution forcée par huissier de justice? Merci.

Mme. la Présidente :

Merci pour toutes vos questions.

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. Van Leeckwyck, Echevin :

Mais je comprends tout à fait vos questions et vos inquiétudes. Je vais répondre. Vous avez bien résumé, ce sont les parents qui ont une dette supérieure à 100 €, pour lesquelles nous allons envoyer un huissier. Mais pour cela, on ne vous demande pas votre avis. Je ne dis pas ça méchamment, mais le collège a décidé et il a le droit de décider. Il a envoyé.

Maintenant, même si vous vous opposez, c'est fait. Ici la demande, c'est que vous acceptiez qu'on n'envoie pas pour ceux qui ont une dette en dessous de 100 €.

Alors, monsieur El Khannouss, je vous arrête, c'est faux ce que vous dites, parce qu'on applique la même procédure pour tous les types de dette. Mais évidemment, et je peux vous rejoindre, c'est qu'un parent qui doit peut-être 200 € et qui reçoit un huissier ce n'est pas très sympa.

Maintenant, les grosses sociétés, qu'est-ce qu'elles font? Elles m'écrivent, elles ne m'écrivent pas à moi, elles écrivent à la commune, elles demandent à nous voir, elles contestent. est puis, quand elle voient que ça n'avance pas, elles font appel à la justice et évidemment, ça donne l'impression que toute une série de personnes ne remboursent pas. Mais tant qu'on est en justice, c'est compliqué. Je peux vous assurer que les services qui s'occupent de ça, ils continuent les mêmes procédures qu'ils ont fait avant. C'est des professionnels. Ils n'ont pas besoin d'un échevin ou de la politique pour faire ça. Ils font leur travail, tout à fait classique. Évidemment, ici, je suis en conseil communal. Je vous dis: il y a des rappels ainsi de suite. Maintenant, c'est quand même beaucoup plus humain. La secrétaire, dans les écoles, les enseignants, quand je dis des rappels, il y a une lettre, ils parlent aux parents, il y a tout un contact, ce n'est pas une lettre qui est envoyée en disant: vous nous devez des sous, il y a tout une approche. On leur dit aussi que s'ils ont des difficultés, il y a tout un système. Maintenant sont déjà exclus de tout ceci les personnes qui sont au CPAS, puisque c'est le CPAS qui paye. Il y a tout un nombre de personnes pour qui on ne peut pas réclamer. Il y a quand même tout un côté humain, ça, je peux vous rassurer, et j'ai discuté, parce que j'entends ce que vous dites, j'ai discuté avec la receveuse et on va revoir avec la personne qui s'occupe de ceci au niveau des écoles, à l'instruction publique il y a aussi une dame qui s'occupe des finances, voir si on ne peut pas encore améliorer la situation et peut-être pas envoyer un huissier, encore ajouter une étape qui serait une lettre envoyée par un huissier qui coûterait nettement moins cher déjà que l'intervention d'un huissier telle qu'elle se fait actuellement. Voilà tout ce que je peux vous dire. Merci.

Mme. la Présidente :

Je vais encore reprendre la parole sur ce sujet parce que moi, je considère que certains sont oubliés, je vais dire oubliés, puisqu'on a déjà eu ce débat l'année passée, et c'est dommage, parce que c'est pas la première fois qu'on les explique, mais je pense, la troisième, voire la quatrième fois, et c'est un peu facile de dire oui, mais maintenant, on a beaucoup mieux compris, parce que le texte a été écrit en français, c'est à-peu-près ça, excusez-moi, et d'autres sont carrément d'une mauvaise foi absolue. Je vise notamment ceux qui ont participé à la gestion il y a six ans, parce que ceux-là faisaient la moitié moins du travail qu'on a fait pour, justement, limiter la casse au niveau des familles. Et aujourd'hui, ce sont les cris d'orfraie par rapport à ce qu'on fait. C'est absurde et c'est d'une mauvaise foi crasse, parce qu'aujourd'hui je rappelle que les dettes dont nous parlons, elles sont ici, après enquête sociale, et ce n'est absolument pas inhumain, ce n'est absolument pas automatique, ce n'est absolument pas standardisé, et ça, ça n'existait pas auparavant. On le doit à notre échevin, maintenant à la manière dont on peut gérer dans nos écoles, puisqu'on a mis du personnel supplémentaire dans nos écoles. C'est comme ça qu'on sait faire ça. Et, il y a une partie ici qui est un peu. Ce sont bientôt les élections. On s'excite on va raser gratis demain. Demain, la commune sera riche, on ne demandera pas de rembourser les dettes et en plus, on ne devra même pas passer au conseil communal. Les amis, c'est le rôle de la receveuse d'aller récupérer l'argent qui est dû à la commune. Et l'argent qui est dû à la commune, ce n'est pas parce que monsieur Van Leeckwyck ou moi, on le demande, c'est parce que vous, dans le conseil communal, vous avez voté des règlements avec des tarifs. Tout ça est écrit par le conseil communal. La receveuse, c'est l'agent du conseil communal et de l'état et il n'y a pas de raison que on ne puisse pas réfléchir ensemble à la libérer de devoir aller demander cet argent pour les moins de 100 €. Donc, vous renverser les choses, vous êtes d'une mauvaise

foi, pour certains d'entre vous, qui est dramatique, et chacun se regardera dans le miroir ou pas. En cette période, certainement c'est portant de pouvoir se regarder dans le miroir.

Maintenant, on va passer au vote, après un dernier mot de chacun qui s'était inscrit au débat, et je suis très contente d'entendre que certains ont enfin compris de quoi on parlait après trois ou quatre explications.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame Moureaux, merci. D'abord je sais que ce n'est pas évident pour vous de voir une opposition qui pointe du doigt les dysfonctionnements de la commune. Je sais que ça vous dérange. Vous parlez d'argent public. Si la commune est dans une situation catastrophique comme celle que nous connaissons aujourd'hui, nous sommes en mars 2024, il n'y a toujours pas de budget. C'est parce que vous avez tout simplement ruiné la commune. Et si vous vous précipitez comme ça, avec beaucoup d'énergie pour aller récupérer des soussous chez les molenbeekoïses, c'est parce que vous êtes en train, tout simplement, d'essayer de grappiller, d'aller dans les poches des citoyens pour retrouver un peu de recettes que vous avez évidemment taris avec votre gestion calamiteuse. C'est très bien de jeter la responsabilité sur X ou Y et de ne pas assumer ses responsabilités. Ça devient presque une marque de fabrique chez-vous. C'est dommage, parce que nous, nous avons ici, vous avez pu le remarquer, une approche très calme et très positive depuis le début, nous essayons d'être constructif dans nos interventions, que ce soit moi ou mes collègues de l'opposition et ce que nous, nous souhaitons, ce n'est pas de faire de la politique politicienne, comme vous faites régulièrement ici dans ce conseil communal, c'est d'essayer d'apporter des propositions pour vous aider à mieux gérer la commune et faire en sorte que les molenbeekoïses ne soient pas impactées par votre gestion catastrophique comme je l'ai déjà dit. Je pense que c'est clair, c'est limpide comme de l'eau de roche et nous, ce qui nous intéresse, c'est que cette commune puisse redresser la tête et que les molenbeekoïses ne sont pas pénalisés. Merci pour votre écoute.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, j'avoue que me caricaturer en disant que c'est la troisième ou quatrième fois qu'on aborde ça, il a enfin compris, désolé.

Mme. la Présidente :

Je ne parlais pas de vous c'est tout à fait évident.

M. Sumlu :

Je termine. Si j'ai dit ça. Je pose des questions, j'ai envie de comprendre, je pense que c'est mon rôle de pouvoir poser des questions, et si je ne comprendrai pas, je poserai encore des questions, j'irai voir la receveuse, je poserai mes questions. Je pense que c'est tout à fait mon droit en tant que conseiller. Mais ici j'entends un élément en plus ce soir, que monsieur l'échevin nous a dit: au lieu d'envoyer les huissiers directement chez ces personnes, là, il y aura peut-être une étape supplémentaire. On enverra une lettre ou un document. Donc j'entends que, peut-être il y aurait une étape supplémentaire. Je me dis au moins une chose

supplémentaire qu'on peut mettre en place pour que les gens ne reçoivent pas un huissier directement devant leur porte. Mais pour tout le reste, merci en tout cas pour les explications.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Ce qui m'inquiète, ce qui nous inquiète, c'est le rôle des huissiers. On sait que souvent, pour des sommes parfois dérisoires, on envoie l'huissier. Les montants montent, on enfonce les gens qui doivent rembourser. Notre propos, c'est de chercher pour éviter ça au maximum. Je peux comprendre que, dans certains cas, ce n'est pas possible, mais je ne suis pas toujours convaincu qu'on fait tout ce qui est possible. Vous avez donné quelques explications en plus. Je vous remercie, mais est-ce qu'on est au bout des possibilités? Parce que les conséquences sont parfois très dramatiques pour les gens.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

27 votants : 26 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

27 stemmers : 26 positieve stemmen, 1 onthouding.

Rachid Ben Salah entre en séance / treedt in zitting.

11. Finances - Règlement sur la prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2023 - Prolongation du délai d'introduction de la demande.

Financiën - Reglement op de premie toe bestemd voor het verzachten van de verhoging van de gemeentelijke opcentiemen op de oroerende voorheffing voor het dienstjaar 2023 - Verlenging van de termijn voor het indienen van het aanvraag.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un point pour lequel nous avons eu un débat à la séance précédente, un règlement modifié sur la prime destinée à atténuer la hausse des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour l'exercice 2023. Nous avons débattu et choisi d'aller vers une prolongation du délai d'introduction de la demande. Je pense que ceci est conforme à ce que nous avons débattu au précédent conseil.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la présidente, simplement question technique: est-ce que vous avez pu avancer sur la proposition que j'avais faite concernant la communication pour les prochains extraits? Merci.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente, une question très simple depuis notre dernier conseil: est-ce qu'il y a eu une augmentation de molenbeekois, propriétaires évidemment, qui ont introduit une demande de prime? Merci pour vos réponses.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais deux questions: la première a déjà été posée par monsieur El Khannouss et la deuxième : qu'est-ce qui est prévu au niveau des autres décisions? Le toute boîte, et l'affichage via les gardiens, dans certains, par exemple les pharmacies ou les maisons de quartier ou les magasins ?

Mme. la Présidente :

Monsieur l'échevin Van Leeckwyck va vous répondre.

M. Van Leeckwyck, Echevin :

Oui, je dois vous avouer qu'on n'a malheureusement pas avancé beaucoup, mais c'est pour ça qu'on ne va pas avancer. Ce qu'on a déjà fait, c'est se mettre en règle avec le règlement. Amandine, ma collaboratrice, a résolu ça. Malheureusement, j'avais confié la mission à quelques personnes qui sont tombées malades. Je suis en train de réorganiser pour avancer sur ce sujet-là. J'ai eu le service communication et j'ai discuté avec eux, on a tout préparé. Donc, on va faire le toute boîte. Ça se prépare. Pour l'avis je dois aller voir, je dois reprendre contact avec Bruxelles fiscalité et je vais prendre un rendez-vous pour aussi aller avec monsieur De Block. Tout ça doit encore se faire. Ce que je peux déjà dire, c'est que, suite au partage que certains ont quand même fait sur Facebook, on a quand même eu assez bien de retour, mais c'est pas encore la grande masse. Je vous donne les derniers chiffres et je dois dire que si, au début, ça a été assez difficile, pour le moment, la personne qui s'occupe de mettre les demandes de primes dans le collège, presque toutes les semaines, nous avons un collège ou on décide des primes. Pour le moment, nous sommes à 4759 demandes et à 815.636€ le montant de prime qu'on a versé. Je pense que j'ai répondu à vos questions.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting.

Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdellah Achaoui préside la séance / zit de zitting voor.

12. Finances - Financement par le FRBRTC du programme We Pulse. Financiën - Financiering door het BGHGT van het Programma We Pulse.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck, échevin :

Voilà donc, je ne vais pas être trop long, mais je pense que ça vaut la peine de restituer un peu le projet. Avant, on parlait d'informatisation des administrations, maintenant, on parle toujours d'informatisation mais on ajoute souvent l'expression transformation digitale et automatiser, c'est une évolution technique des outils. Il est nécessaire et important pour la commune d'adapter ces outils, car l'inaction provoquerait un blocage de l'Administration. C'est un peu le même principe que pour vous. Vous aviez un téléphone, puis vous avez eu un gsm, maintenant, vous n'avez pas tout le monde évidemment, mais pas mal de gens, un smartphone. Vous êtes sûrement au courant, parce qu'on est passé dans votre rue, vous pouvez voir que Proximus passe à la fibre optique et petit à petit, ceux qui n'auront pas adopté la fibre optique vont être sans réseau informatique, parce que, dans certains cas, ils vous disent qu'ils vont laisser les câbles mais à un moment donné, vous allez, tout le monde va être obligé de passer à la fibre. C'est une mise dans un contexte. Alors, ce que je regarde aussi, parce que l'objectif c'est de garder la commune fonctionnelle point de vue informatique. Nous sommes conscients de la fracture numérique, mais c'est un autre projet. Je reviendrai plus tard sur ce sujet-là.

Vous savez que, depuis un certain nombre d'années des équipes du CIRB, devenu Paradigme, en collaboration avec des communes, travaillent sur un projet informatique d'automatisation pour toutes les communes et CPAS. Le projet s'appelait IPL. Mes premiers contacts pour ce projet ont lieu en septembre 2020, en avril 2021, le projet IPL, prend le nom de Wepulse, mais ceci a un coût non négligeable, évalué pour toute la région, les 19 communes, à 70.000.000 €. La région a mis sur la table 37.000.000, le Frbrtc 25.000.000 et les communes devraient prendre en charge 8.000.000€. Pourquoi j'ai fait ce petit résumé ? Parce que ce point-ci justement, c'est à-propos, des 25.000.000 du Frbrtc. Le Frbrtc va donner une partie des montants à chaque commune. Chaque commune aura sa partie de montant et une partie que je vais devoir, que les finances vont donner au CPAS et ce qu'on demande de voter aujourd'hui, c'est d'accepter la convention pour ce financement du Frbrtc, qui va nous verser l'argent et nous, on devra les mettre dans notre compte et par après, on pourra payer Paradigme.

Alors, dans la délibération, vous voyez, ils vont nous octroyer un prêt de 1.225.504 € pour le projet. Oui, ça, je le rappelle, puisque c'est sur quoi nous avons choisi les finances. Il faut reprogrammer tout le projet comptable et les ressources humaines. Ce qui n'a pas été pris par la région, c'est le Crm, qui est un outil qui aurait été très intéressant, mais qui était très cher, et il n'y a pas suffisamment de communes pour prendre le projet. Je reste à votre disposition, parce que c'est quand même un projet assez technique. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition, sinon on peut passer au vote.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

J'aurais bien voulu voir si, dans ce projet, il y a enfin l'adaptation des sites communaux pour les handicapés, parce qu'il y a quand même énormément de personnes qui sont impactées et qui n'ont pas le moyen d'aller sur les sites. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck, Echevin :

Voilà, je ne vais pas dire que je m'attendais à ce genre de question, mais je comprends tout à fait cette question et c'est pourquoi, dans mon explication, j'ai dit que c'est un peu un autre sujet, parce que, avant de faire quelque chose pour les personnes en difficulté, il faut d'abord construire le projet de base. C'est vrai qu'il y a eu toute une réaction au niveau de la région, puisqu'à un moment, c'était la numérisation full 100 %. Heureusement, il y a eu pas mal d'ASBL et je les comprends, qui ont porté leur voix, et donc monsieur Clerfayt a fait un peu marche arrière et dans tous les projets on va devoir refaire nos sites communaux en intégrant l'aspect handicap, c'est-à-dire c'est vraiment une approche très particulière pour pouvoir faire des caractères plus grands, il faut penser à tout et c'est pas mal. Mais ici, ce dont j'ai parlé maintenant, c'est pour les applications financières, comptables, receveurs et pour les ressources humaines. Mais c'est vrai qu'il va falloir refaire aussi les autres applications qui sont à la commune. J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 28 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 28 positieve stemmen.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.

13. Finances - Budget communal de l'exercice 2024 - Arrêt de crédits provisoires pour le 2ème trimestre 2024.

Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2024 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het tweede trimester 2024.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la prolongation du mécanisme des douzièmes provisoires comme vous le savez, tant que le budget 2024 n'est pas approuvé. Petite précision, cela, concerne uniquement l'ordinaire.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Monsieur l'échevin des finances, bonsoir. Je voudrais juste savoir où nous en sommes par rapport au budget 2024. Nous sommes, comme j'ai dit tout à l'heure à notre première magistrature de la commune. Nous sommes en mars 2024. Il n'y a toujours pas de budget. J'ai

des échos comme quoi on est en train de remuer ciel et terre pour trouver le petit sous, même en dessous du tapis, pour essayer de proposer un budget en équilibre et visiblement, il y a des énormes difficultés. Je voudrais en savoir un peu plus, parce que j'entends aussi que certaines entreprises ne sont plus payées. J'entends qu'il y a énormément de retard de paiement au niveau de nos fournisseurs et donc je voudrais savoir où en sommes-nous, monsieur l'échevin des finances ? Merci pour la précision de vos réponses.

M. le Président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur l'échevin, je vais faire très simple, c'est bis repetita par rapport à ce que monsieur El Khannouss vient de dire.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch, c'est très clair.

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik sluit me aan bij de twee collega's en wij let de NVA zijn voor een goed financieel beheer van de gemeente. Dat we al in maart zijn en dat er nog geen uitzicht is op een begroting voor dit jaar getuigt van een slecht financieel beheer. We worden hier ook vaak in de gemeenteraad gevraagd voor dingen goed te keuren voor het budget van 2024 dat er nog niet is. Dat maakt het moeilijk voor ons om te weten of het goed is om daarin mee te gaan want we weten nog niet wat het budget is. Graag meer duidelijkheid en liefst zo snel mogelijk.

M. le Président:

Dank U wel mijnheer Bijmens.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck, Echevin :

C'est vrai que, de nouveau, je comprends les questions, les inquiétudes. Moi-même, je ne suis pas spécialement content. J'aurais été content, justement, de pouvoir vous présenter le budget ce mois-ci. Ce serait beaucoup plus facile et plus simple. Par contre, je ne vais pas commencer un débat actuellement. Je pense qu'on aura assez à discuter quand le budget sera présent. Nous mettons tout en œuvre pour que le budget puisse passer en avril. Nous nous approchons, nous avons eu pas mal de contact. L'inspecteur a encore revu aussi le CPAS parce que, justement, comme vous dites, on doit bien faire, prendre des mesures, mais pas toucher au social et à toutes les séries de choses qu'on ne peut pas toucher. On arrive tout doucement. Logiquement, pour avril ça devrait être sur la table et nous pourrions avoir des débats sérieux. Et, en effet, le fait qu'il n'y ait pas de budget, c'est très embêtant, puisque c'est le douzième provisoire pour payer les factures, pour passer les commandes et ainsi de suite. C'est certain que les services ne sont pas spécialement contents. Ils attendent aussi avec impatience le résultat. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur l'échevin vous nous faites voter un point très simple: ce sont des crédits provisoires pour le deuxième trimestre, les trois prochains mois, ce qui veut dire que si vous nous faites voter ça, vous auriez très bien pu dire que c'était un crédit provisoire pour un mois si vous allez présenter un budget au mois d'avril. Je crois que ça ne doit pas être très positif dans vos services aujourd'hui de se dire qu'ils vont atterrir à ce moment-là, surtout que vous allez avoir les vacances de pâques et que vous allez revenir avec nous au conseil d'avril en disant: oui, mais il y a des gens qui étaient en congé, n'ont pas pu terminer les fichiers et les dossiers, etc, et ce sera reporté encore d'un mois ou de deux mois. Faites attention à gérer convenablement ce dossier et je préfère que vous preniez un mois de plus, que d'essayer de vous précipiter, parce que je crois que c'est l'intérêt des molenbeekoïses dans leur ensemble que ce soit fait convenablement et avec une façon bien réfléchiée et en faisant de bonnes économies et non pas de nouvelles dépenses. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, monsieur le président, je déplore que la bourgmestre ne soit pas là pour échanger avec nous, parce que je suis intimement convaincu qu'elle a la plus grande responsabilité dans cette situation chaotique du budget de la commune. Ça fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme. Nous avons à maintes reprises, mes collègues et moi, attirer votre attention sur certains choix, sur certaines orientations politiques qui avaient un impact financier structurel sur le budget communal et aujourd'hui, nous le payons. Fin de législature vous êtes incapable de présenter un budget dans les délais. Vous avez innové en augmentant un certain nombre de taxes, vous avez augmenté les taxes de stationnement, la deuxième carte, vous avez augmenté toute une série de taxes liées au document administratif. On a encore vu tout à l'heure avec le recouvrement des petites dettes que doivent certains parents, pour les garderies. Vous êtes à l'affût du moindre cent qui passe pour essayer d'obtenir un budget en équilibre. Évidemment, j'ironise un peu, vous l'avez compris, j'espère monsieur l'échevin, mais la situation, elle, est catastrophique. Mon inquiétude, elle est multiple. La priorité, c'est évidemment l'impact savoir sur la population, sur le service à la population, et on le sent déjà dans un certain nombre de services où il y a plus assez de personnel. Moi quand des parents me contactent pour me dire, monsieur El Khannouss, on demande à nos enfants de venir avec du papier de toilette, excusez-moi, mais ça me choque, parce que le service de l'économat n'est plus capable de commander du papier wc pour nos écoles. Ce sont vraiment les conséquences visibles, la partie apparente de l'iceberg de votre gestion catastrophique.

Alors, il y a évidemment ce budget que nous attendons avec beaucoup d'impatience mais aussi le compte, le compte 2023, monsieur l'échevin. Est-ce que vous comptez nous le présenter ou il faut attendre pour la prochaine législature? Je ne sais pas. C'est une question que je pose, et évidemment pas innocente.

M. le Président :

Penser à clôturer svp.

M. El Khannouss :

J'atterris. J'attends encore juste quelques compléments de réponse de la part de notre échevin des finances. Merci, monsieur le président.

M. le Président :

Simplement vous rappeler qu'on parle de budget 2024 et que la question du compte, elle, est bien évidemment liée, mais elle n'est pas abordée aujourd'hui. Simplement, il faut rappeler les éléments dans leur contexte. On parle de budget. Vous avez évoqué vos questions, elles sont légitimes. Un exercice budgétaire est un exercice. Un compte est un compte. L'incident est clos.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 23 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

M. le Président:

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, monsieur le président. Nous ne sommes certainement pas contre le fonctionnement de la commune et le paiement des dépenses exigibles de la commune. Cela dit, nous avons voté la dernière fois les douzièmes provisoires pour le premier trimestre 2024. Le collège, comme l'ont dit mes collègues ici, ne présente toujours pas de budget. Ça devient très, très inquiétant. On aurait espéré avoir un budget durant ce premier trimestre, même si c'était tard. Nous n'avons aucune explication quant à ce retard et nous ne pouvons plus soutenir le collège par rapport à ce retard. Et un retard qui a des conséquences, fâcheuses sur les services, sur les administrations connexe à la commune, notamment le CPAS, et nous nous abstenons par rapport à ce point. Et si vous venez avec des douzièmes provisoires pour le troisième trimestre ce qui est possible avec vous, tout est possible, bien sûr, on votera contre. Merci.

Emre Sumlu entre en séance / treedt in zitting.

14. Marchés Publics - Marché public de Fournitures - « Achat des Fournitures Scolaires pour une durée de 12 mois (2024) » - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale. Overheidsopdrachten - Overheidsopdracht voor leveringen - "Aankoop van schoolbenodigdheden voor een periode van 12 maanden (2024)" - Goedkeuring van de voorwaarden, de wijze van gunning en de te raadplegen ondernemingen - Toepassing van artikel 234 §3 van de Nieuwe Gemeentewet.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

15. Marchés Publics - Marché public de Fournitures. « Achat et leasing des livres/manuels pour une durée de 12 mois (2024) » - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale.
Overheidsopdracht - Overheidsopdracht voor leveringen. "Aankoop en leasing van boeken/handleidingen voor een periode van 12 maanden (2024)". - Goedkeuring van de voorwaarden, de wijze van gunning en de te raadplegen ondernemingen - Toepassing van artikel 234 §3 van de Nieuwe Gemeentewet.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

16. Marché public - Marché public de fournitures. "Achat de matériel pédagogique pour une période de 12 mois (2024)". - Approbation des conditions, du mode de passation et des entreprises à consulter - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale.
Overheidsopdracht – Overheidsopdracht voor leveringen. "Aankoop van leermiddelen voor een periode van 12 maanden (2024)". - Goedkeuring van de voorwaarden, de wijze van gunning en de te raadplegen ondernemingen - Toepassing van artikel 234 §3 van de Nieuwe Gemeentewet.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

17. Prévention - Subside à l'asbl Transit 2023 - Approbation de la convention 2023 - Régularisation.
Preventie - Subsidie aan de vzw Transit 2023 - Goedkeuring van de overeenkomst 2023 - Regularisatie.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

18. Développement Durable - Programme de subside communal visant à soutenir les potagers collectifs - POTAGERS 1080 édition 2024.
Duurzame ontwikkeling - Gemeentelijk subsidieprogramma ter ondersteuning van collectieve moestuinen - MOESTUINEN 1080 editie 2024.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Merci, monsieur le président. J'aurais bien voulu vous demander si on a un retour de cet investissement, ce que ça a permis, ce que ça a pu rapporter, peut-être même comme quantité de légumes, si c'est quantifié. Mais en tout cas, est-ce que des personnes ont pu faire mieux des jardins chez eux, grâce à ça et dans une présentation de l'intérêt de ces investissements? Là, ce serait chouette. Merci à vous.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Même question que madame Evraud. J'aimerais bien avoir un retour des éditions passées et voir ce que vous avez pu effectuer avec les subsides que vous avez déjà octroyés les années passées.

M. le Président :

Je vous remercie pour ces deux questions similaires mais légitime et intéressantes. Effectivement il y a un rapport d'activité par rapport à tout ce programme. Et de deux choses une: soit on vous l'envoie directement et vous avez un aperçu sur plusieurs années, avec évidemment les ASBL qui sont concernés et les résultats et les éléments qui rentrent dans ce projet. Ce rapport existe, je pourrais vous l'envoyer par email, il y a aucun souci là-dessus.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

19. Mobilité - Dimanche sans voiture 2023 - Soutien financier à l'Ecole du Cirque - Embarquement immédiat.

Mobiliteit - Autoloze zondag 2023 - Financiële steun aan de Circusschool - Onmiddellijke Inscheping.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 31 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 31 positieve stemmen.

20. Culture néerlandophone - Subsides ponctuelles - les amis de Brosella asbl par les services de la culture francophone, culture néerlandophone et de la jeunesse.

Nederlandstalige cultuur - Projectsubsidies - Les amis de Brosella asbl door de diensten Franstalige cultuur, Nederlandstalige cultuur en jeugd.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia-Fernandez.

Mme. Garcia-Fernandez, Echevine :

Oui, merci. Monsieur le président. Ici, c'est comme chaque année, le festival Brossela qui se tient sur le site de la vallée, pour ceux qui connaissent, et il faut surtout retenir que c'est un succès incroyable qui draine de nombreux bruxellois, pas que des molenbeekoïses, et toutes les activités musicales tournent autour du jazz. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

**21. Jeunesse - Opération « Plaisir d'Apprendre » - Année 2023.
Jeugd - Operatie "Plaisir d'apprendre" - Jaar 2023.**

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia-Fernandez.

Mme. Garcia-Fernandez, Echevine :

Merci, monsieur le président. L'opération plaisir d'apprendre 2023 est une opération qui se répète de manière annuelle. C'est un subside qui transite par la commune. Ce n'est pas la commune qui donne ce subside, mais c'est la commune qui se charge de faire l'appel d'offres. Pour nous c'est une opération qui est très, très importante, parce que ça permet à de nombreux enfants de pouvoir avoir un soutien scolaire qui ne pourraient pas avoir autrement. Cette année comme l'année dernière, l'appel a été remporté par l'AGM, qui se charge de tout ce qui est activité extra-scolaire, soutien extrascolaire, et nous allons devoir payer à l'AGM, je précise que c'est un subside, 17.502,11 euro. C'est ce qui a été justifié par l'AGM et nous allons devoir rembourser à la région la différence.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
31 votants : 31 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
31 stemmers : 31 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

22. Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achats concernant l'accord-cadre relatif à des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 9 juin 2024 (impression de bulletins, packs/colis pour les bureaux électoraux, affiches diverses, matériel comme des urnes, isoieurs, ...) passé par le SPF intérieur et plus précisément concernant le lot N° 6 spécifique aux élections de la région de Bruxelles-capitale - Approbation. (Complémentaire)

Openbare werken - Toetreding tot de aankoopcentrale betreffende een raamovereenkomst voor leveringen van diensten en materiaal voor de verkiezingen van 9 juni 2024 (het drukken van de stembiljetten, het leveren van de pakketten voor de kiesbureaus, diverse affiches, materiaal zoals stembussen en stemhokjes, ...) toegekend door de FOD Binnenlandse Zaken en meer bepaald betreffende perceel nr. 6 specifiek voor de verkiezingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

23. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative à la plantation d'un arbre "l'arbre chéri" et à l'ouverture d'un registre des étoiles. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer Bijmens, gemeenteraadslid N-VA, over een koesterboom Molenbeek en de opening van een sterrenregister. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan mijnheer Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Een kind verliezen is altijd zwaar, ook voor ouders die hun kind verliezen tijdens de zwangerschap. Volgens de wet dient een dood geboren kind pas verplicht aangegeven te worden vanaf een zwangerschapsduur van 180 dagen ofwel 26 weken of zes maanden. Indien een miskraam gebeurt tussen de 140 tot 179 dagen kan het kind wettelijk worden aangegeven door de ouders en officieel een naam krijgen. Gebeurt de miskraam voor 140 dagen dan kan het kind niet wettelijk worden aangegeven en ook geen officiële naam krijgen. Dat betekent echter niet dat dit een drama is voor de ouders. Voor de overheid heeft het kind nooit bestaan. Om ouders van deze Sterrekinderen een hart onder de riem te steken roept de NVA Molenbeek iedereen hier op om deze motie te steunen om een vrijblijvend sterrenregister te openen waar molenbeekse ouders die daar nood aan hebben hun doodgeboren kind symbolisch te kunnen registreren. Ook vragen we om op de gemeentelijke begraafplaats een koesterboom te planten waar ouders van een doodgeboren kind via de gemeente een lintje met de naam van hun kind kunnen laten hangen. Ik wil even toevoegen dat het bestaat in een heel aantal gemeentes in Vlaanderen en dat is vrij gangbaar. Het is vrijblijvend en alleen ouders die besluiten om dat aan te geven bij de gemeente. Het is absoluut geen verplichting.

Het voorstel van mijn besluit is:

1. De gemeenteraad beslist om dit jaar nog te starten met een sterrenregister waar molenbeekse ouders hun stil geboren kindjes kunnen laten registreren ongeacht de zwangerschapsduur.
2. De gemeenteraad gaat akkoord dat de registratie online kan gebeuren of op afspraak bij de dienst burgerlijke stand. Er wordt op de website, de dienst burgerlijke stand en bij huisartsen de nodige informatie voorzien om de bevolking op de hoogte te brengen.
3. De gemeenteraad gaat akkoord dat ook de ouders die in het verleden een kind verloren hebben gedurende hun zwangerschap een registratie kunnen doen.
4. De gemeenteraad gaat akkoord om de gemeentelijke begraafplaats een boom, een zogenaamde koesterboom te planten als herdenkingsplaats voor alle Sterre kindjes.
5. De gemeenteraad gaat akkoord om de ouders die een registratie doen een lintje met de naam van hun overleden kindje te bezorgen die ze dan kunnen aanbrengen in de koesterboom.

Mme. La Présidente:

Je donne la parole à madame Schepmans, échevine de l'Etat civil.

Mme. Schepmans, Echevine :

Monsieur le conseiller communal, votre motion soulève une question importante concernant la situation des morts nés qui peut endeuiller malheureusement des familles. Cette perte peut être particulièrement douloureuse pour les parents. Toutefois votre intervention soulève des questions d'ordre technique. Je vais ainsi vous résumer l'article 58 du code civil qui précise ces situations. C'est un article vraiment cadre. Ainsi, si le décès de l'enfant se produit après 180 jours de grossesse, soit après six mois, les parents doivent obtenir un acte d'enfant sans vie incluant le prénom et éventuellement le nom de famille. Pour les décès entre 140 et 179 jours, les parents peuvent choisir d'obtenir cette acte, mais seul le prénom y est mentionné. Dans tous les cas, un enfant décédé à la naissance n'a pas de personnalité juridique et l'acte d'enfant sans vie n'a pas d'effet juridique. Votre motion comprend cinq propositions, à savoir : la création d'un registre des étoiles ou les parents pourront symboliquement inscrire leurs enfants morts nés, quel que soit l'âge gestationnel. Ensuite, vous préconisez que l'inscription puisse se faire en ligne ou ce rendez-vous au bureau de l'état civil avec des informations disponibles sur le site internet de la commune. En trois, les parents ayant déjà perdu un enfant lors d'une grossesse pourront également s'inscrire. En quatre, de plus, un arbre commémoratif appelé arbre chéri, sera planté au cimetière communal et les parents inscrits recevront un ruban au nom de leur enfant à déposer dans cet arbre.

Je vais tenter de répondre aux cinq propositions de votre motion. Pour commencer, en ce qui concerne la création d'un registre des étoiles, la possibilité d'inscription en ligne ou de rendez-vous au service de l'état civil et l'autorisation pour les parents ayant déjà perdu leur enfant lors d'une grossesse à s'inscrire également. Pour cette proposition, je m'en réfère à la loi qui stipule justement, les enfants sont inhumés ou leurs cendres sont dispersées dans une plus haute, appelé la pelouse des étoiles. Aussi, à proximité de cette zone se trouve une parcelle ou un arbre a déjà été planté. Pour ce qui concerne ou pour ce qui est de la remise d'un ruban, étant donné l'impossibilité pour les agents du service de l'état civil et du cimetière de tenir un tel registre d'inscription il ne peut fournir aux parents des rubans avec les prénoms des enfants. Cependant, il est tout à fait possible pour les parents d'accrocher un ruban dans l'arbre déjà planté. J'ai à votre disposition des photos concernant la pelouse et l'arbre déjà présent. J'espère ainsi vous avoir apporté les réponses à vos propositions et je vous remercie vraiment d'avoir soulevé ces questions qui touchent directement à l'humain. Je pense, qu'il n'est pas nécessaire, en tout cas le collège pense qu'il n'est pas nécessaire de voter une motion et que votre intervention, qui est pleine de sollicitude, peut être transformée en une interpellation.

Vous me direz que ce type de motion a déjà été voté, notamment en région Bruxelloise à Ganshoren, mais cette motion, qui a été fortement amendé, prévoit la plantation d'un arbre, mais cet arbre existe déjà dans notre cimetièrre et prévoit également la remise d'un ruban aux parents. Nous, en tout cas, le collègè souhaite que les parents puissent évidemment accrocher un ruban de leur choix, mais il n'est pas nécessaire que la commune intervienne à cet effet.

J'espère avoir répondu à vos questions et je pense que nous sommes tous conscients de la difficulté que peuvent traverser que des parents suite à ces pertes mais je pense qu'il faut aussi rester dans un cadre légal et prendre des mesures qui, justement, visent à soutenir ces parents, mais par cette pelouse, par cet arbre et par les rubans.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme. Piquard :

Par rapport à cette motion, notre groupe PS est tout à fait d'accord qu'on replante un deuxième arbre, éventuellement un arbre commémoratif, s'il s'agit surtout d'une nouvelle demande, récemment, des parents notamment. Il est vrai que perdre des enfants, qui sont pour moi un espoir de vie, est une situation très pénible très souvent. Toutefois, étant donné que j'ai été échevine officier de l'état civil par le passé, j'ai dû, même en urgence, créer, selon la loi, la parcelle des étoiles pour les bébés mort avant terme. Je ne peux malheureusement que soutenir, pour tout ce qui est la partie administratif, que les réponses de madame Schepmans, car elles ressortent et elles sont coincées dans une législation qui se tient au national par des lois, une loi. Et en matière de registre d'état civil, le registre d'état civil communal, je tiens à vous le préciser, est relié directement au registre national. Il n'y a vraiment pas moyen de modifier ça, je peux vous confirmer.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je vais être très court. Pour toutes les raisons que vous donnez, madame Schepmans, par rapport à la loi, comme vous dites aussi, madame Piquard, nous ne pourrons pas non plus soutenir cette motion en tant qu'écolo.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'est clair que les parents qui perdent un bébé sont fortement touchés et doivent avoir la possibilité de se recueillir. C'est ce que, je pense, la commune offre. Par contre cette motion essaie aussi, quelque part, d'une façon indirecte, de rouvrir la question sur la reconnaissance officielle enregistrée, à partir de quel moment on doit enregistrer un bébé mort-né, et je pense qu'on sait pourquoi certaines forces politiques veulent pousser ces limite et ouvrir ce débat. Je trouve que ce n'est pas le lieu et la place pour le faire. Je vais soutenir l'idée qui existe d'ailleurs déjà vraiment, de l'arbre recueil. On ne soutiendra pas la motion en tant que tel.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Bijmens.

Dhr. Bijmens :

Ik ben heel blij om te horen dat er al een weide en een boom bestaat. Heel goed dat mevrouw Piquard daar al voor gezorgd heeft. Ik denk het register dat dat door sommige gezien wordt als een registratie dat kan wettelijk aanzien worden. Dat is helemaal niet de bedoeling. Het is ook niet de bedoeling dat dat openbaar gemaakt wordt. Het is gewoon ergens iets waar dat de mensen kunnen registreren met het idee dat er een lintje is en ik heb me gebaseerd op het systeem zoals dat in Oostende bestaat. Dat register is niet openbaar het wordt alleen door de gemeente ingekeken en het dient ook alleen maar om die lintjes aan te maken. Dus het is niet zoals mijnheer De Block dit aanhaalt om ergens een debat te openen om de term van wanneer kunnen we het een leven noemen en wanneer niet opgang te schieten hier. Dat is absoluut niet de bedoeling maar ik vind het goed dat er al een systeem bestaat. Het zou misschien wel wat meer in the picture gezet mogen worden. Ik was daar helemaal niet van op de hoogte. Misschien wordt het ook alleen maar aangeboden aan de mensen die dat nodig hebben, aan de mensen die hun kind verliezen maar misschien komt het niet bij iedereen terecht want als de miskraam in een heel vroeg stadium gebeurt dan is de gemeente daar ook niet van op de hoogte en dan kunnen die ouders die informatie ook niet krijgen. Er kan dus misschien wel op de een of andere manier publiciteit rondgemaakt worden. Als er voor punt 4 en 5 al iets bestaat dan is punt 1 misschien ook niet nodig maar misschien wel meer bekendheid over de weide, over de boom die er al staan.

Ik ben dus ook akkoord om de motie niet stemming over te brengen maar misschien wel iets mee te doen.

Mme. La Présidente:

Merci beaucoup. Je comprends que vous êtes content du débat qui a eu lieu et des informations qui ont pu être échangées, puisque certaines informations n'étaient pas suffisamment connues. Je pense que c'est exact. Je vous remercie d'avoir amené ce débat comme ça. Ça a pu permettre que ces informations soient données et qu'elles existent dans cette enceinte et qu'elles puissent être publicités également. J'en retiens votre demande qu'on puisse faire davantage de publicité de cette possibilité. On va en parler au niveau du collègue et je vous remercie beaucoup. Merci.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

24. Secrétariat communal - Motion visant la récupération des frais dans les dommages occasionnés à l'Administration communale. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie om de kosten te verhalen in geval van schade aan het gemeentebestuur. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que la propreté nous concerne tous et les finances de la commune nous concernent tous. Voici une proposition qui peut faire avancer les deux.

Il y a une situation spécifique où Molenbeek, parfois, il y a des dépôts clandestin avec beaucoup de volumes. Ce n'est pas le petit sac poubelle qu'on jette ou qu'on laisse le mauvais jours. On ne parle pas de ça. On parle de m³, entre autres, de déchets de construction briquillons, et des choses comme ça. A Molenbeek les frais d'enlèvement de ce genre de dépôts est de 150 € pour le premier m³, mais à 75 €, si j'ai bien compris, à partir du deuxième m³. J'ai essayé de trouver le règlement, mais il n'était plus sur le site. Donc si à Molenbeek on fait des dépôts clandestins vaut mieux faire 8m³ que 1m³ comme ça, les frais d'enlèvement par m³ s'amortissent. Évidemment, c'est une situation qui est complètement illogique, d'abord parce que ça coûte presque autant pour maintenant disposer le matériel, le camion, payer d'abord pour le versement, etc, et il y a des sociétés qui en profitent et quand on les prend, flagrant, ils disent: on préfère Molenbeek parce que si on se fait attraper, les frais sont moindres qu'ailleurs. Et moindre qu'ailleurs par exemple, Anderlecht applique des frais d'enlèvement de 500€ à 1000€ par m³ et fait une variation aussi selon le matériel, ce qui est tout à fait logique, parce qu'évidemment quand on doit verser nous-mêmes ce matériau, on paye aussi des frais différents.

La proposition ici fait la chose suivante: augmenter considérablement, demander au collègue de venir avec une adaptation du règlement et d'augmenter considérablement les frais d'enlèvement, de s'aligner sur les niveaux, les taux d'Anderlecht. Et une deuxième idée, et ça, c'est important aussi, d'introduire ou d'étudier la possibilité de tenir compte de la récidive. Quelqu'un qui se fait attraper la dixième fois pour 1m³ ou 2m³, je trouve que c'est quelqu'un à qui, clairement, on doit augmenter sa sanction, on doit augmenter ces frais d'enlèvement. C'est quelqu'un qui, consciemment, profite, parce que souvent, ce sont des sociétés qui se font payer pour l'enlèvement des déchets de construction, et s'en débarrassent et font des bénéfices sur la malpropreté de Molenbeek.

La proposition, c'est aussi que le collègue revienne avec une possibilité, une étude sur est-ce qu'on peut rendre progressif les frais d'enlèvement c'est-à-dire pour les multi récidives, est-ce qu'on peut augmenter les frais d'enlèvement est-ce que c'est légal? Est-ce qu'on peut le faire? Et aussi d'étudier si, dans les consignes, au niveau des sanctions administratives, si on peut les appliquer? Parce que j'ai entendu qu'aujourd'hui pour les multi récidive, ce n'est pas toujours appliqué à Molenbeek. Donc, j'aimerais bien, c'est en même temps une question: quelles sont les consignes? Comment ça s'applique que quand les gens sont des multi récidive? Est-ce qu'on peut être plus strict? À la limite, la première fois qu'on oublie son sac-poubelle, je me dis: ok, c'est normal qu'on dit : c'est la première fois, le monsieur ou madame, c'est un oubli. Mais si on le fait 10 fois, 20 fois, si on verse un m³ dix fois je pense qu'il ne faut pas de pitié, ce sont vraiment des gens qui sont asociales et incivils. Et je trouve que ce n'est pas à la commune et pas à nous tous de payer l'enlèvement de ce dépôt clandestin. Donc augmenter tout bêtement le prix par m³, l'aligner sur Anderlecht, oublier cette histoire qu'à partir du 2^{ème} m³, on descend encore le prix. C'est complètement insensé. Plutôt faire l'inverse quand on verse 8 m³, ce n'est pas monsieur et madame, tout le monde, ce n'est pas le petit, ce sont les grands qui se font payer, c'est un commerce. Et dans ce sens-là, c'est même la demande est d'étudier la progressivité. Si on peut encore augmenter, de m³ en m³, pour clairement donner une incitation, pour augmenter l'effet dissuasif de ces frais d'enlèvement et finalement, pour le multi récidiviste, de réfléchir pour faire d'enlèvement et pour les sanctions administratives à des sanctions plus sévères. Merci beaucoup.

Merci monsieur De Block. Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente, moi ne peux que me réjouir, bien évidemment, que des collègues de l'opposition travaillent sur une motion visant à renforcer l'arsenal répressif de la commune pour lutter contre ces gens qui viennent polluer nos rues. Ce que je sais, c'est que les services de la commune, les services de l'échevine travaillent depuis un certain temps

aussi pour adapter la réglementation aux enjeux du moment. Il y a un travail qui se rejoint finalement, le travail des conseillers communaux et celui du collègue, et ça ne peut être que bénéfique.

Bien évidemment, Molenbeek connaît effectivement, comme d'autres communes de la région bruxelloise et d'autres communes du Royaume, des problèmes extrêmement graves en matière de pollution urbaine, en matière de dépôt clandestin. Il faut savoir, madame l'échevine, et je voudrais un chiffre éventuellement, je sais que la commune a réservé dans son budget à-peu-près 600.000€ à 650.000€ par an pour évacuer les déchets qui étaient trouvés sur la voie publique. Est-ce qu'on a un chiffre aujourd'hui adapté pour savoir quel est le montant que cela représente pour qu'on se rende compte un peu que ces voyous coûtent à la collectivité, ces voyous qui viennent polluer nos rues, en particulier les entreprises.

Dans l'arsenal que mon collègue a évoqué, il faut savoir qu'on a aussi un outil qui est un outil de destruction massive, c'est que le code pénal, dans le cadre des infractions environnementales, peut effectivement être activé à travers une plainte à la justice. Si mes souvenirs sont bons, hormis les peines de prison, on peut aller jusqu'à 62.500€ d'amende pour les entreprises qui feraient des dépôts clandestins et surtout pour les récidivistes. Et moi, je souhaiterais savoir, dans l'arsenal que madame l'échevine, que vous proposez, parce qu'il y a aussi un certain nombre, est-ce que vous retrouvez des éléments qui sont proposés dans la motion de l'échevin parce que moi, je suis du même avis que lui: il faut que les sanctions soient adaptés. Je veux aussi qu'on fasse la différence entre les citoyens lambda qui sont inciviques et, même s'ils sont récidivistes, doivent être sensibilisés dans un premier temps, mais aussi sanctionnés le cas chant s'ils récidivent. Par contre, les entreprises qui viennent jeter les déchets de leur chantier, je suis partisan, évidemment, que les sanctions soient les plus sévères possibles et souvent, en plus, qu'elles viennent d'autres communes et qui considèrent que Molenbeek est une déchèterie assez ouvert. Merci pour vos réponses.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme. Piquard :

Madame picard, j'attendais la réponse de l'échevin. Il y en aura, il n'y aura pas de dépenses.

Mme. la Présidente :

Je vous rappelle le règlement: si vous attendez la réponse, vous n'aurez pas le droit à la parole. C'est maintenant qu'il faut intervenir si vous voulez participer à ce débat.

Mme. Piquard :

Absolument, merci beaucoup madame la présidente. En ce qui concerne cette motion présentée, nous considérons que le dépôt de cette motion constitue une usurpation du travail communal qui est déjà réalisé depuis quelques temps déjà par notre officier de prévention, Monsieur Naeye et je vous précise aussi que le travail qu'il effectue se tient dans le cadre d'une concertation régionale avec la région.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente. Je crois que nous connaissons tous la problématique dont monsieur De Block a parlé et mon collègue EL Khannouss également, le problème des déchets qui sont versés sur l'espace public. C'est important, pas que dans l'espace public, les rues, mais également dans les parcs également, souvent dans des terrains qui sont éventuellement inoccupés ou dans des jardins de privé, parce que quand on passe, qu'on se promène, qu'on a une canette, très souvent pour s'en débarrasser, c'est facile de le jeter dans la haie que l'on longe éventuellement. Oui, il faut absolument qu'il y ait une répression forte qui puisse se faire. Le gros problème, ce n'est pas spécialement la répression, c'est souvent également la façon dont l'infraction peut être relevée. Et à ce moment-là, malheureusement, quand on parle de devoir installer des caméras supplémentaires, ce genre de choses-là, c'est budget, on se lève souvent avec des levées de boucliers en disant: non, non, pas de caméras supplémentaires, mais oui, malheureusement, on ne sait pas avoir un policier tous les dix mètres pour contrôler ce qui se passe et c'est très difficile à pouvoir poursuivre. Mais je suis tout à fait d'accord avec le fait qu'il faut avoir des tarifs beaucoup plus forts et beaucoup plus progressif vers le haut, en cas de récidive. Et je ne suis pas d'accord avec monsieur El Khannouss sur ce sujet-là. Je crois que c'est nécessaire de l'avoir aussi bien sur les entreprises que sur les petits pollueurs, parce qu'il y a des petits pollueurs aujourd'hui qui ont l'habitude de prendre leur sac de poubelle et je ne parle pas de gens qui ont éventuellement une difficulté dans leur maison parce qu'ils n'ont pas un espace pour le faire etc. Je connais des gens qui ont largement la possibilité de garder le sac chez eux, ou de le mettre sur une terrasse, ou de le mettre dans un jardin et qui l'évacue sur la voie publique. Et contre ces pollueurs-là, malheureusement, il faut être très, très agressif pour leur faire comprendre une bonne fois pour toutes que jeter une poubelle sur l'espace public, c'est pour l'ensemble des gens qui habitent dans le quartier où s'est déposé. Et il n'y a pas que ça, il y a aussi ceux qui, éventuellement, vont faire des achats chez Ikea citons souvent ce phénomène-là, ou quand ils ont un lit cassé ou une armoire cassé, on vient le déposer près d'une poubelle publique, avec les cartons y compris, et on s'en fout complètement de savoir qui va le ramasser, sauf que ce sera pour la collectivité. Merci.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud :

Merci, madame la présidente. Moi, honnêtement, avec tout ce qui se passe maintenant comme dépôt clandestin et ce que ça coûte à la commune, je trouve que c'est une proposition qui est intéressante aussi.

Mme. la Présidente :

Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

Dhr. Bijmens:

Ik sluit me aan bij de motie dat er strenger moet opgetreden worden, de boetes ook verhoogd moeten worden maar dat er ook meer controle is. Ik passeer vaak in de Mahatma Gandhilaan. Daar staat elke week wel iets buiten. Ik zie daar 's morgens vaak de gemeentediensten passeren, stoppen, het gewoon opladen zonder meer. Ik had een paar maanden geleden zelf grofvuil. Ik had een afspraak bij net Brussel gemaakt omdat te laten ophalen. Ik had het aan het voorziene uur aan mijn deur gezet en een tijdje later belde de gemeentedienst aan. Ze vroegen mij om naar benden te komen om te zien of ik op de camera's kon zien om te zien van wie dat was want de politie was gecontacteerd. Ik heb gezegd dat het

van mij was en dat ik een afspraak had met net Brussel en dan waren ze weg. Dat toont voor mij aan, Mahatma Gandhi zijn sociale woningen daar halen ze het gewoon op. Ze weten dat het daar niets uithaalt. Bij lij dachten ze, daar is misschien wel iets om een boete te geven of zo en daar kunnen we wel ingrijpen. Dus, ik zou misschien ook voorstellen, er zijn steden waar je een grofvuil ophaling kunt laten aanvragen en je krijgt stickers opgestuurd in de bus die je dan op uw grof huisvuil kunt plakken zodat de gemeentediensten weten dat de mensen een afspraak hebben. Ik heb ook al gezien dat de mensen die een afspraak hebben dat de gemeentediensten het ook ophaalt en dat Net Brussel er komt en er staat niets meer. Dat zou misschien door met Net Brussel afspraken te maken iets kunnen oplossen. Ik ga afronden. Er moet een gelijke behandeling zijn. Ook bij sociale woonwijken moet men meer controle doen en de mensen sensibiliseren, aanspreken en er moet een beter systeem zijn want nu wordt alles gezien als een clandestien depot.

Mme. la Présidente:

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Merci en tout cas Dirk, pour la proposition de cette motion. On sait très bien que le sujet de la propreté à Molenbeek, on en parle beaucoup dans ce conseil. On a déjà eu plusieurs interpellations citoyennes aussi par notre échevine. Il y a eu aussi plusieurs propositions, mais néanmoins, c'est une matière dans laquelle c'est compliqué. C'est compliqué d'avancer. C'est compliqué de pouvoir rendre les rues aussi propre que nous souhaitons. Mais je pense que c'est une des propositions qui pourra aider en tout cas, parce que, franchement, on peut sortir ici, dans le quartier, on peut se balader pendant quelques minutes et c'est sûr qu'on va trouver ces dépôts clandestins de construction qui sont déposés en pleine nuit. Il y a des camionnettes qui arrivent, qui déposent et ils s'en vont. On a été plusieurs fois témoin de ça. Je pense que le fait d'augmenter en tout cas les frais d'enlèvement c'est une des étapes, je pense, que de pouvoir travailler, en tout cas contre ces dépôts, mais en tout cas, en tant qu'écolo on soutiendra cette motion. Merci.

Mme. la Présidente:

Merci. Je pense je pense que, pour commencer, c'est l'échevine de la propreté qui va répondre. Et puis, je pense qu'on sera peut-être d'autres membres du collège sur ce sujet, parce qu'on n'est pas tout à fait sur la même longueur d'onde que ceux qui soutiennent de manière inconditionnelle cette motion.

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia-Fernandez.

Mme. Garcia-Fernandez, Echevine:

Merci. Madame la présidente. Sous forme de préambule, je voudrais remercier les conseillers communaux qui ont de la mémoire et que qui se souviennent qu'effectivement j'ai déjà parlé du règlement qui était en préparation depuis plusieurs mois. J'ai répondu d'ailleurs à une question, je ne sais plus si c'était monsieur Vancauwenberge ou bien monsieur De Block, mais en tout cas, c'était une question du PTB, parce qu'ils sont très, comment dirais-je, soucieux, ainsi que moi-même de la propreté, et j'avais à cette occasion expliqué qu'un règlement était en préparation. Ça fait déjà plusieurs mois, je vous l'accorde mais merci à ceux qui s'en souviennent. Je suppose que c'est à ça que madame Piquard faisait allusion quand elle parlait d'usurpation et de monsieur Naeye. Je tiens à préciser que c'est une matière transversale qui concerne énormément de services, et d'abord mon service et l'échevine de la propreté publique.

Ceci étant dit, monsieur, De Block, je vais d'abord formuler quelques observations relatives à l'ensemble de la motion. J'ai bien analysé votre motion qui, sous certains aspects est intéressante, sous d'autres est contradictoires et sous d'autres encore, elle pourrait, comment, dirais-je, aboutir à un conflit entre les normes. Mais je vais m'expliquer. Je vais faire deux observations, d'abord dans votre titre et ensuite deux observations sur deux de vos considérants. Dans votre titre, vous semblez qualifier les professionnels de polluer majoritaire. Après avoir consulté les données disponibles, il apparaît que la proportion des pollueurs parmi les professionnels est sensiblement similaire à la pollution causée par les personnes physiques, soit 49 %. Ce n'est pas, comme vous dites, une majorité de professionnels ou d'entreprise. Alors, désigner spécifiquement des professionnels de cette manière, moi, je considère que c'est très stigmatisant et que ça ne correspond pas à l'objectif équilibré d'une motion. Je pense que c'est vraiment le sens, ce déséquilibre, est vraiment le sens de votre motion, parce que j'ai vu votre premier titre, le titre que vous aviez envoyé au secrétariat, et dans votre premier titre, vous les qualifiez, ces entreprises de mal à fit. Moi, je trouve que, dans ce contexte, qui semble particulièrement, ça semble inapproprié et ça ne correspond absolument pas à la représentation des faits. Il y a déjà un problème dans le titre, il y a un problème au niveau des chiffres et au niveau des termes utilisés, et pour moi, il y a clairement une discrimination. Toujours dans le titre. Monsieur De Block, vous évoquez une augmentation des frais d'enlèvement et là j'avoue que j'ai un peu de mal avec la base légale. J'imagine que vous faites appel au Sac, parce qu'un peu plus loin dans votre texte, vous parlez de la récidive. Mais il faut savoir, monsieur De Block, que si vous faites référence au Sac, c'est-à-dire aux sanctions administratives, ces sanctions administratives ont une base légale. C'est une ordonnance régionale et vous devez savoir que la commune n'a absolument aucune prise sur ces montants. On ne peut pas augmenter des montants. Nous ne sommes pas le législateur, il y a une ordonnance qui les prévoit. Ça, c'est quand même une donnée importante. Si la base légale à laquelle vous pensez est l'ordonnance de la région. Si c'est une autre base, ça, je peux encore discuter avec vous. Si vous pensez au règlement général de police, il est important de noter, comme je l'ai dit, que les montants sont fixés déjà, nous n'avons rien à dire par rapport à ces montants-là. En ce qui concerne la récidive, c'est une sanction, comme je vous le disais, qui est régi par le règlement général de police. Et il faut quand même souligner, monsieur De Block, que seul le fonctionnaire sanctionneur a le pouvoir de déterminer s'il récidive ou pas. Pourquoi il est le seul à pouvoir déterminer? D'abord par la loi, il est indépendant, il est indépendant de la commune. Nous ne pouvons pas, le collège ne peut pas donner de ligne ni donner des injonctions aux fonctionnaires sanctionneur. Non seulement il décide s'il y a récidive ou pas et en plus, quand nos constatateurs envoient des constats, il décide aussi de poursuivre l'infraction ou pas. Vous comprenez? La motion, c'est très bien, mais il faut quand même distinguer dans quelle base légale on se trouve.

Je vais maintenant m'attaquer aux considérants. Dans un considérant, vous évoquez l'idée qu'il serait plus équitable que le coût du deuxième ou du troisième m³ soit plus élevé que celui du premier. Moi, je ne suis pas de cet avis-là. Je pense que c'est une mesure qui est injuste. Pourquoi? Parce que qu'il y ait deux m³, 1m³, 3 ou 4m³, le camion, il est là. Les agents qui vont procéder à l'enlèvement ils sont là. L'essence qu'on aura consommée, elle sera la même, il n'y aura pas plus de coût, parce qu'on aura ramassé 3m³. Et c'est pour ça que moi, je pense, je préfère en tout cas que le critère qu'on va utiliser soit le critère du dommage effectivement subi par la commune, et c'est pas du tout la même chose. Et le règlement sur lequel nous nous travaillons, sur lequel plusieurs services travaillent, c'est ça qu'il faut bien comprendre. Il se base sur le dommage qui est effectivement subi par la commune. Ça n'a rien à voir avec ce dont vous parlez.

Dans un autre considérant, vous avancez qu'ils seraient plus juste de sanctionner de manière plus sévère les multirécidivistes que lors de leur première infraction. Je comprends tout à fait l'idée mais dans ce cas d'espèce encore une fois, quelle base légale pensez-vous? Est-ce que vous prenez les SAC, est-ce que vous prenez le RGP? Et, en tout état de cas, c'est deux bases légales qui vont se superposer. Vous savez aussi bien que moi ce que ça signifie.

Ça signifie qu'un article du règlement formulé de cette manière, il va être susceptible d'être attaqué devant le conseil d'état et vous savez que c'est le cas dans d'autres règlements de la commune. Ce n'est pas la première fois que nous sommes attaqués. Quand des normes se superposent, ça ne passe pas. Si un molenbeekois saisi le conseil d'état on sera, on sera débouté et on devra rembourser, évidemment les sommes qui, éventuellement, auraient été payées par les pollueurs. Voilà ce que j'avais surtout envie de vous faire comprendre. Ce n'est pas faire de la politique politicienne et s'opposer à une motion pour le plaisir de s'opposer mais il faut savoir de quoi on parle et on ne peut pas faire n'importe quoi et on doit utiliser les bonnes, les bonnes bases légales.

Je voudrais aussi répondre à monsieur Bijnens, qui a dit quelque chose de très intéressant auquel moi, je vous l'avoue je n'avais pas pensé, parce que c'est un problème. Effectivement, les dépôts qui sont sortis dans les rues et qui ne sont pas forcément des dépôts clandestins, parce qu'il y a des personnes qui ont pris rendez-vous avec Bruxelles propreté. Et, lors de ma prochaine réunion, je vais proposer effectivement qu'on puisse identifier par un autocollant ou autre chose, que Bruxelles propreté puisse identifier ces dépôts, parce que nous-mêmes, les agents ou les surveillants, quand ils le constatent, ils ont une liste et ils regardent la liste et on doit téléphoner pour savoir: est-ce que c'est Bruxelles propreté, est-ce que c'est nous? Mais c'est vrai que ce serait beaucoup plus facile et ça permettrait aussi au citoyen de dire: ici: ce n'est quand même pas un dépôt clandestin, c'est quelqu'un qui attend que Bruxelles propreté viennent tout emporter.

Je ne sais plus qui posait la question du montant pour l'année passée, je crois, c'est vous, monsieur El Khannouss. Pour l'année passée, c'était près de 800.000€ le versage, c'est énorme! Il y a une grosse partie qui est subsidié par la région, mais peu importe, c'est les deniers publics, c'est l'argent de bruxellois, des molenbeekois.

Pour terminer, j'aimerais vous dire que le règlement sur lequel les services travaillent et que je souhaiterais pouvoir vous proposer dans les semaines qui viennent, c'est évidemment un règlement qui tient compte d'amendes qui doivent être beaucoup plus importantes que ce qu'elles le sont maintenant. La commune a aussi besoin d'argent et surtout, ce qu'il faut, c'est responsabiliser les gens et aussi faire un règlement qui soit transversal et qui concerne tous les services. Je veux dire, je vous donne un exemple: ça peut très bien concerner la DIDU un pollueur vient déposer un fauteuil, un frigo dans la rue. C'est déjà arrivé, il abîme une borne. Ça concerne madame Raiss ou ses services, et c'est à ça que nous réfléchissons. On est déjà bien plus loin que la réflexion, mais c'est à ça que nous travaillons et c'est pour ça que ça prend du temps. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer mon groupe politique ne soutiendra pas en l'état je dis bien en l'état la motion.

Mme. la Présidente :

Merci madame l'échevine.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. Mahy, Echevin :

Merci, madame la présidente, oui, exceptionnellement, je voudrais prendre la parole parce que je voulais parler de la méthode. Je trouve que le procédé n'est pas correct. Je vais m'expliquer. L'échevine a annoncé il y a quelques mois qu'elle était dans un processus d'étude d'un nouveau texte, d'un nouveau règlement taxe justement, qui portait sur ce dont vous parlez. Ce règlement taxe prend du temps, bien sûr, à établir. J'ai eu la possibilité, l'échevine, m'a soumis la première version de son règlement taxe, il y a plusieurs semaines de cela. En tant qu'ancien échevin de la propreté publique, elle voulait avoir un avis sur ce texte et comme d'autres textes, il est passé dans d'autres services pour analyse. Ce temps est nécessaire

pour fonder un règlement taxe qui tienne la route et qui soit en accord avec toutes les réglementations. Cela prend du temps et je trouve que la méthode ici n'est pas correcte de venir dans ce laps de temps où, entre l'annonce de l'échevin que ce travail est en train de se faire et aujourd'hui. Je pense qu'il faut rendre à César ce qui lui appartient. Le règlement taxe est à l'étude depuis de nombreuses semaines par les échevins et ce n'est pas, je suis désolé, le PTB qui est le moteur et l'instigateur de ce texte. Lorsque, moi, j'ai lu ce texte, il était extrêmement détaillé. C'est probablement le règlement taxe le plus détaillé et le plus long que j'ai jamais lu et même les montants m'ont soufflé, parce que les montants étaient vraiment très fortement poussés à la hausse.

Je voulais quand même rappeler que le collège travaille sur ces problématiques, et certainement sur cette problématique-là, et je voulais prendre la parole pour rendre justice quelque part à l'échevine. Merci beaucoup.

Mme. la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylembosch.

M. Eylembosch :

Oui madame la Présidente

Mme. la Présidente :

Attendez, excusez-moi, stop, je me suis trompé. Ce n'est pas vous qui pouvez reprendre la parole, c'est seulement la personne qui a déposé la motion.

M. Eylembosch :

Je suis d'accord. Par contre, c'est madame, l'échevine qui a apporté un élément où je me pose la question, parce que c'était un problème technique. Elle ne m'a pas cité, mais elle a cité le règlement.

Mme. la Présidente :

Si vous n'êtes pas cité, vous n'avez plus droit à la parole.

M. Eylembosch :

Oui, mais elle a cité le règlement général de police. Le règlement général de police, c'est important. Non, non, c'est important, le règlement général de police. Elle a dit qu'il ne pouvait pas être modifié.

Mme. la Présidente :

Monsieur Eylembosch, je vous rappelle à l'ordre. Je ne vous ai pas donné la parole. Je me suis trompé en vous l'attribuant vous n'avez pas à l'avoir et je vous la retire. Je suis désolé.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Vu qu'il y a beaucoup de remarques, je vais prendre un peu le temps.

D'abord c'est complètement dingue. Un conseiller prend sa responsabilité, fait une proposition, et ce n'est pas bon. Ce n'est pas bien, c'est trop tôt, c'est trop tard. C'est toujours quelque chose ici avec ce collègue, ou vous préférez qu'on entende et on vous écoute avec vos propositions, faits accompli, et puis on dit oui, non, merci. Vous savez que ça ne fonctionne pas comme ça. Vous savez que c'est un peu dérangeant mais les conseillers, parfois préfèrent aussi être impliqué avant. Chaque fois qu'on le fait c'est mal vu. Ici, il y a un règlement qui est en train de se retravailler, il y a un constat qui est fait et on propose quelque chose. Ça, c'est la première chose usurpée. Je trouve que c'est fort, café. J'aimerais bien que je ne sais pas si vous connaissez ce qu'est le mot usurpé, mais c'est vraiment fort. Je trouve qu'il faut vraiment retirer vos mots. Deux, la majorité, j'ai l'impression qu'on n'a pas bien lu la motion. Il y a nulle part, je lis exactement ce qui est écrit: une partie importante des dépôts clandestins dont sont identifiés les auteurs sont des non molenbeekoïses. Je parle nulle part les majorités sont des entreprises et des choses comme ça. Oui, évidemment, parce que je parle des gros dépôts clandestins. Et les gros dépôts clandestins, ce n'est pas monsieur et madame tout le monde, il a une camionnette et il vient déposer trois, quatre, cinq m³. Ce genre de choses, désolé, ce ne sont pas des particuliers. Où vous dites: c'est particulier vraiment, alors je me tais, mais j'ai l'impression de ce qui est écrit ici ce n'est pas faux, c'est-à-dire que, selon mes infos, une partie importante des dépôts clandestins dont on a identifié l'auteur sont des non molenbeekoïses. Sinon, je dis: il y a un phénomène d'entreprises de travaux généraux et je pense que c'est correct parce qu'ils se prennent du fric, ils se font payer et ils versent ici. Moi, je ne sais pas comment vous appelez ce genre d'entreprise moi, je trouve que c'est mal à fit, c'est-à-dire franchement, tu te fais du fric en transgressant les règles et en versant les coûts sur notre commune.

Je trouve que ça ne va pas. Je trouve que, dans votre réponse, il y a pleines de choses, il y a des questions intéressantes. Vous posez la question: est-ce que c'est le SAC qui est concerné ou les frais d'enlèvements. Dans tous les moments, je parle des frais d'enlèvements. A un moment précis je demande au collègue d'étudier parce que je sais que la loi, au niveau des SAC, cadénasse beaucoup, vous répondez déjà quelque part à ce que vous dites, ça ne sera pas possible.

Alors, au niveau des frais d'enlèvement je demande d'étudier vous dites: on est contre. Est-ce que vous êtes contre d'étudier la possibilité, par exemple, d'une progressivité sur les frais d'enlèvement ? Vous vous exprimez politiquement, vous dites: je ne suis pas d'accord que le deuxième et le troisième m³ coûte plus cher que le premier m³. C'est un positionnement politique. Je vous demande, dans la motion, d'étudier la possibilité. Je ne vous demande pas de vous exprimer. Je vous demande: est-ce que c'est possible? Parce qu'il y a un réel débat derrière, et ça, ce sont les frais d'enlèvement est-ce que les frais d'enlèvement servent que à rembourser les coûts, les frais par la commune ou aussi comme sanction? J'ai posé la question, j'ai demandé: est-ce que ce sont des redevances? On m'a répondu non, ce sont des taxes.

Il y a deux logiques qui se posent ici. Quand ce sont des taxes, on peut augmenter. Quand c'est une redevance, la loi nous impose de que charger le coût. C'est vous qui inverser et qui mélanger les pinceaux. Ce sont des questions que je pose justement parce qu'il y a deux logiques. Je veux savoir: est-ce qu'il y a une logique de sanction, de taxe, ou c'est juste une redevance? Si c'est redevance, je comprends votre position: ce n'est que pour rembourser les frais et le deuxième m³ coûte autant que le troisième mètre, parce que le camion est là. Mais quand il y a une taxe et quand il y a multi récidive, on peut jouer autrement. Il y a des taxes communales.

Mme. la Présidente :

Monsieur De Block,

M. De Block :

Je suis désolé, il y a eu beaucoup de remarques.

Mme. la Présidente :

Oui, je comprends, sauf que moi je suis là pour faire appliquer le règlement. Je vous ai déjà laissé plus de temps et je veux juste que vous arriviez à votre clôture, s'i vous plait !

M. De Block :

Je vais clôturer. Un, on parle de frais d'enlèvements. Deux, on demande au collège d'étudier la possibilité. Si vous dites: ce n'est pas possible pour le SAC, on enlève. Si vous êtes sûr que la réponse est correcte, on enlève. Pas de souci. On se concentre sur les frais d'enlèvements. Est-ce que c'est redevance ou taxe? C'est important de savoir. Est-ce qu'on est capable, est-ce qu'on peut le faire ou non ? Vous dites: vous ne répondez pas, vous prenez position. Je demande d'étudier et finalement, sur les multi récidives, j'insiste il y a des taxes dans le cadre multi récidives, où on augmente, il y a un système où on va majorer des taxes. C'est tout à fait logique, c'est existant dans certains taxes communales, existant. Je vous demande d'étudier. Cette motion, demande des choses. Moi, je ne comprends pas comment ça se fait qu'il y a un conseil qui décide de demander au collège d'y répondre, d'étudier que c'est vu comme une attaque. Il y a plein de questions qui sont intéressantes.

Mme la Présidente :

Merci monsieur De Block.

L'échevine se montre ouverte à amender et je propose une suspension de séance pour pouvoir réfléchir à cela. Est-ce qu'on peut demander à la vidéo de faire une suspension? Merci beaucoup.

Ok, merci. Monsieur De Block, est-ce que vous avez pu trouver quelque chose qui va nous ravir tous?

M. De Block :

C'est ça, oui, merci, en tout cas pour l'imput pour adapter la motion, on s'est mis d'accord sur une formulation de la motion qu'on va porter, je pense, ensemble. Je pense qu'ECOLO, MAMA, et les indépendants, tout le monde, vont soutenir. En bref, les changements dans le titre. On ne vise pas les professionnels, particulièrement les entreprises.

Mme la Présidente :

J'ai cru que vous aviez aussi réussi à prendre la majorité avec vous ?

M. De Block :

J'ai cru comprendre que oui.

Mme la Présidente :

Parce que si c'est le cas, ça devient une motion commune de l'ensemble des groupes.

M. De Block :

Oui, oui, c'est très bien, parfait, c'est très bien, c'est ça. Oui, exact, on vise plus les professionnels, particulièrement ou les entreprises. Dans le titre, on parle de récupération, de récupérer les frais d'enlèvement. On mentionne dans les considérants qu'il y a des travaux en cours et que, pour le changement de règlement et que, de toute façon, ces travaux seront présentés au conseil après. On change une formulation justement sur que c'est plus ou moins la moitié des auteurs identifiés qui sont non Molenbeekois. Finalement, on enlève deux considérants concernant la justesse, parce que j'ai écrit plus équitable, ce sont des jugements de valeur, on enlève ça. Au niveau des multirécidivistes, et au niveau de la progressivité des m3, on demande d'étudier la possibilité, mais on enlève dans les considérants, parce que ça apporte un jugement de valeur, alors que les considérants sont là pour faire les faits. On rajoute un considérant en vue de la situation financière difficile de la commune. Je pense que c'est important. Il y a une petite ça faute factuelle, je pense, et on mentionne la date 2004, qui est précise, le moment du règlement. Moi, j'avais dit il y a 20 ans, il y a 19 ans, et finalement, au niveau des décide, le conseil demande au collègue d'élaborer un règlement pour augmenter considérablement les frais d'enlèvement en s'inspirant de réfléchir, exact, on garde la possibilité d'étudier la possibilité d'une progressivité, des frais d'enlèvement, on barre la mention vers les sacs, parce que c'est un autre règlement. On garde le troisième, où on étudie si les frais d'enlèvement on peut appliquer une sanction plus sévère pour les multirécidivistes aussi, il y a une base légale qui est mise en doute, mais on va étudier. Et, quatrième, on rajoute un décide justement au cas où les frais d'enlèvement ne peuvent pas être rendus plus sévères en cas de multirécidivistes, on réfléchit à un mécanisme taxe ou autre, qui permet d'être plus sévère pour les multirécidivistes.

Mme la Présidente :

Madame l'échevine, si j'ai bien repris, le texte est chez-vous, madame l'échevine ?

Ah, le texte est chez madame Evraud. Je veux être sûr qu'il existe. Il est chez-vous et il a été expliqué par monsieur De Block. Il faut qu'il arrive chez madame Vandepuut, tout simplement, et moyennant ça, je pense qu'on a l'unanimité c'est ça, bien. Je vous propose de nous applaudir: Bravo.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

25. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'ouverture aux riverains des grands parkings privés et publics. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over het openstellen van grote privé- en openbare parkeerplaatsen voor de buurtbewoners. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On a une situation qui est préoccupante et qui préoccupe beaucoup de moi, c'est la pression de stationnement, le fait de tourner en rond pendant 30 minutes, 40 minutes avant de trouver une place, surtout la nuit, et le week-end. Dans certains quartiers, la pression de stationnement se rapproche de 100 %. Dans certaines rues selon les études effectuées par la commune, on dépasse même les 100 %. Je ne sais pas ce que je dois m'imaginer, ça veut dire qu'il y a des voitures qui se garent sur les trottoirs. Je m'imagine que, on crée des places supplémentaires qui n'existent pas. Il y a différents quartiers où des places seront supprimées, des places de parking, comme rue Picard, comme chaussée de Ninove. Dans ces quartiers où il y a déjà une pression de stationnement et il y a encore des places qui vont être supprimées, il est à notre avis, très important de faire tout ce qu'on peut faire en tant que commune pour inciter les entreprises qui ont des grands parking de plus de 50 places, 50 emplacements, d'ouvrir leur parking aux riverains. Aujourd'hui, il y a une taxe régionale qui existe, qui a ce but, il y a une taxe communale qui existe, qui a ce but. Je crois aussi, et évidemment, avec l'autre but de faire entrer un peu d'argent dans les caisses de la commune. Mais clairement, ces deux taxes ne sont pas suffisantes pour inciter les entreprises à réellement faire le pas pour mutualiser, c'est-à-dire de leur parking aux riverains. Et la proposition qu'on fait, c'est que on ouvre, on augmente considérablement, on double. La proposition est de doubler pour arriver à un montant qui est appliqué plus ou moins à Woluwé-Saint-Lambert, pour une certaine catégorie de parking, c'est-à-dire de doubler de 165 € la place à 330 € la place, particulièrement pour viser les grands parkings et les pousser à considérer l'ouverture leur parking. Je pense que dans le quartier maritime, par exemple, il y a, selon mes chiffres, mais j'ai entendu qu'un échevin a visité toutes ces places et ça n'existe plus. Mais par exemple, KBC selon mes chiffres, avenue du Port numéro deux, a neuf cents place, peut-être, elles n'existent plus, mais il y en a beaucoup. L'Aldi on a cinquante-trois et j'ai énuméré encore, dans ce quartier, toute une série d'entreprises qui ont toutes des parkings de plus de cinq ans de places. Le but d'augmenter ces taxes n'est pas nécessairement pour avoir plus d'argent dans les caisses de la commune, mais de vraiment pousser ces entreprises à ouvrir, dans le sens que, la proposition qu'on demande au collège d'élaborer, c'est qu'on exonère cet axe pour les entreprises qui décident d'ouvrir leur parking. Et je pense que ce n'est pas dans cette proposition-là, mais si nécessaire, je pense qu'on doit même utiliser les recettes de cette taxe augmentée pour aider à faire les aménagements nécessaires au niveau de la sécurité, pour réellement aboutir à quelque chose, parce qu'aujourd'hui il n'y a aucune entreprise qui fait ça, aucun supermarché. Je pense qu'il y en a sur toute la région, peut-être une dizaine. On sait qu'il y a des freins réels, des coûts, des problèmes logistiques aussi et des problèmes d'enlever les voitures. Mais je pense qu'avec cette proposition, cette motion, on essaie d'augmenter, d'inciter les entreprises à ce que ça devienne intéressant, de le faire quand même et d'ouvrir le parking gratuitement aux riverains. Ceux qui ouvrent gratuitement aux riverains, sur base de la carte de riverain, seront exonérés complètement de cette taxe.

M. El Khannouss :

Mon groupe, nous allons soutenir évidemment cette motion. Comme vous savez, le débat de la mobilité à Bruxelles, à Molenbeek, pardon, mais aussi le nombre de places de stationnement qui fondent comme neige au soleil, suscitent énormément de débats, de nombreux projets de rénovation sur la commune, sur le territoire de la commune de Molenbeek, ont provoqué des pertes de place d'une manière très importante. Je ne vais pas rappeler la rue Jean-Baptiste Decock, qui a vu 150 places disparaître. Il y a eu des promesses qui ont été faites aux habitants et, aujourd'hui rien n'a été fait pour investir dans ce parking qui pouvait en théorie accueillir deux cents en place, qui appartient au Logement molenbeekois. Les Molenbeekois sont en colère, Madame la bourgmestre, je vous invite à aller rencontrer les habitants de ces quartiers et vous allez entendre les gros noms de la fureur. Les gens n'en peuvent plus, parce que travailler une journée entière et devoir après tourner pendant une heure, deux heures dans le quartier pour espérer trouver un semblant de place pour garer son

véhicule, ça devient quasi impossible, pas seulement dans ce quartier d'ailleurs mais aussi dans de nombreux quartiers de la commune. Cette proposition qui est faite à travers cette ordonnance existait déjà, Monsieur De Block, la Commune avait, dans le passé, déjà réfléchi à ces situations, avait contacté des entreprises, en particulier le supermarché. Effectivement, les moyens ne sont pas dissuasifs aujourd'hui pour inciter les entreprises à ouvrir leur parking et il est urgent, et d'ailleurs la philosophie de cette politique qui est menée, qui vise, à travers, par exemple, des rénovations de place, à des rénovations d'artères par exemple, à diminuer de 30 à 40 % le nombre de places, théoriquement il devrait y avoir des compensations hors voirie, qui n'est pas le cas. Et les premières victimes de ce choix, de cette gestion politique, ce sont les habitants. Pour toutes ces raisons que vient d'évoquer évidemment, nous soutenons cette motion et j'espère qu'elle pourra se concrétiser avec une influence certaine sur les entreprises qui possèdent du parking hors voirie. Merci.

M. Bijens :

Ja Er is een gebrek aan parkeerplaats van Molenbeek. Maar ja, Ik ben mee aan de buurt keek ik carnaval. Dat is in een aantal supermarkten paleis ander marche. Kondige en ludo Ludo is In de schout bomen vaak stuk en dan die parking dat ze wel gebruikt. Ik zie tot de volgende. Gaat over drugs en hotspots. Ik denk. Als ik bijvoorbeeld de parking van de Colruyt bij mij, zie dat het een mooie plaats is. Waar dat als die opengesteld wordt 's nachts. Bepaalde volk kan gaan dealen dingen gaan uithalen. Van de publieke ruimte weg uit het zicht, dus Ik denk dat dat ook een ding is dat het Misschien supermarkt verdienen graag wensen. Meer zijn maar Misschien niet overal is Misschien niet over. De beste oplossing en dat creëert nieuwe plaatsen waar dat anders kan. Snap ik uit dat. Dat is het belastingen tegen. Grote bedrijven en zo, Maar ik denk dat we daar ook aandacht voor moeten hebben tot bedrijven. Dat Misschien niet wenste daar s morgens de kracht spuiten moeten opgeruimd worden of andere zaken moeten opgeruimd worden. In de winkel kunnen openen, dus daar moet ook aandacht voor zijn.

M. Eylenbosch :

Je crois que c'est un beau rêve de croire qu'on va pouvoir arriver à solutionner la problématique du parking simplement par ce biais-là, oui, il faut pouvoir discuter avec les entreprises qui ont des parkings qui peuvent éventuellement être mis à disposition. Mais je crois que ça doit s'accompagner de beaucoup de règles. Il y a ici des choses qui ont été dites, par exemple par rapport à une augmentation du prix de la place de stationnement si elle n'est pas occupée dans le cadre d'une entreprise ou de leur place de parking existent pour le magasin dans le fonctionnement. Mais si on commence à vouloir augmenter le prix de ces, de ces places, de donner des avantages aux entreprises qui donneraient accès. N'oublions pas que nous avons des entreprises qui travaillent également les week-end et qui n'auront pas la possibilité de donner à disposition, comme d'autres pendant cette période-là, pour stationner les véhicules extra. Il doit falloir, à ce moment là aussi, ne pas les punir en augmentant les taxes. Il faudra leur permettre de maintenir une taxe correcte, équivalente aux autres, parce que c'est leur activité qui fait leur activité est aussi quelque chose d'intéressant pour la commune au niveau financier. De l'autre côté, moi, je me souviens que les gros problèmes, les premiers problèmes de stationnement qui ont été créés, c'est quand on a créé les allées vertes, les chemins verts, quand on commençait à placer des arbres, ces arbres allaient être plantés sans que ça pose de problème, mais sans que ça enlève des places. Finalement, ça a enlevé des places. Puis, ensuite, on a trouvé le moyen de trouver des grandes, des larges trottoirs au niveau des virages pour éviter les accidents, pour la circulation, etc. ça a de nouveau enlevé des places, malgré qu'on disait que nous, non, non, ça n'allait pas le faire. Et puis, ensuite, le grand bouffeur de place de parking, ça a été: monsieur Van Damme, dans tous les projets qu'il a créé depuis le début de législature, à chaque fois dans son grand titre, c'était non, non, on ne va pas en perdre. Puis finalement, il y en avait quand même qui sautaient, et ce dans tous les projets qu'il a, qu'il a mis sur la table. Et je crois que ce n'est pas

simplement le fait de trouver un accord, je crois qu'il faut, surtout aujourd'hui, quand on crée des projets, c'est d'éviter de perdre des places supplémentaires par rapport à ce qui se fait. On constate malgré tout une baisse du nombre de véhicules, on se plaint du poids des véhicules parce qu'ils endommagent énormément les routes. Moi, je proposerais qu'on passe un message au niveau de la Région pour leur dire de diminuer le poids des véhicules en supprimant certains types de véhicules de la voie publique, et ça fera également gagner la place au niveau du stationnement. Merci.

Mme Piquard :

Merci, madame la présidente, le groupe PS considère que cette motion est à discuter dans un groupe de travail, doit être encommissionné. Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous trouvons que la motion déposée ce soir n'est pas adéquate et je m'en explique. La motion ne fait pas la distinction entre des parkings de commerce et le bureau et des parkings d'administration publique ou de logements privés. Implanter du parking public dans des parkings de commerce ou de bureaux est conforme au présent règlement taxe, mais implanter des parkings publics dans des parkings de logements privés ou dans des parkings d'administrations publiques sont choses moins aisées à implanter. L'article sept du règlement prévoit que les administrations publiques, notamment, sont exonérées conformément à la jurisprudence. Je vous remercie.

M. Sumlu :

Merci, je remercie en tout cas à Dirk pour cette proposition de motion d'abord je voudrais juste préciser que, si j'entends évidemment, on a diminué les places de parking en plantant des arbres, en créant des larges trottoirs, je précise quand même que s'il y a ce genre de, de, de des travaux qui ont été effectués, mais c'est parce qu'il faudra, à un moment donné, quand même partager les voiries, rendre accessibles aux autres utilisateurs que les automobilistes. Il faudrait quand même que des rues soient plus sécurisées pour les piétons, pour les personnes en mobilité réduite, pour les enfants. C'est pour ça qu'on crée des larges trottoirs quand même. Troisièmement, c'est aussi, ça permet parfois supprimer des places de parking pour la création des lignes de transport en commun, qui permettent à des centaines et des milliers de personnes de pouvoir circuler à la place de dix places de parking, que les voitures ne bougent pas pendant toute la journée. Je pense que c'est toujours pour la collectivité et verduriser vraiment nos voiries, et ça doit être une des urgences que nous avons actuellement, et même dernièrement, on en a discuté pour la création des, des, des des fraîcheurs, des îlots de fraîcheur le mois dernier, lors du conseil communal. Effectivement, nous pourrions, nous, ça va, vous peut être paraître un peu contradictoire. Nous pourrions soutenir cette motion, à condition que ça ne doit pas être conçu, perçu comme création de places supplémentaires. Non, je pense que quand il y a des suppressions de places de parking, on pourrait les remplacer si, effectivement, ces places hors voirie sont disponibles au niveau public et voir évidemment la faisabilité. Et deuxièmement, quand, évidemment, comme disait Dirk que quand la pression de stationnement est proche de 100 %, je pense que ça pourrait être aussi être envisagé pour qu'évidemment certaines personnes qui auront vraiment besoin de leur véhicule, qui ne tournent pas en rond pendant longtemps. Mais je terminerai aussi, en va sûrement entendre aussi les chemins de mobilité. Mais si mes souvenirs sont bons, dans la déclaration politique générale, dans la partie mobilité, il y avait déjà cette proposition. Ça date déjà d'il y a cinq ans. Je poserai la question: pourquoi on n'en a pas eu ces propos, cette réalisation? Et deuxièmement, il y a eu déjà plusieurs interpellations sur le sujet et monsieur l'échevin disait qu'il allait avoir des études, il y avait plusieurs discussions et qu'il n'y a pas, il n'y a toujours pas eu de suite. Je pense qu'il nous donnera sûrement des explications nécessaires. Merci.

Mme Evraud :

Évidemment, vous imaginez bien que tout ce que j'ai entendu à propos du parking, je suis d'accord, on voit bien avec les entrepreneurs ne veulent plus travailler ici, que les gens, les commerces tombent en faillite, et que les gens qui ont les moyens, ils vont partir. J'espère que Pascal ne va pas se sentir visé, ils partent en province. On a quand même un gros problème de ce côté-là. Mais je pense que le sujet a été largement débattu et que, en tout cas, avec cette majorité-ci, on n'a aucune chose. On va arrêter. Mais par contre, monsieur De Block va être très triste. Je crois qu'il n'a pas étudié tous les effets pervers de ce qu'il propose. D'abord évidemment, la distinction entre parking commerciaux, parking de bureau, parking d'administration public et logement, et parking de logements privés. Les personnes de droit public sont exonérées au regard de la jurisprudence. On a un gros souci de côté, les parking des logements privés ne sont pas conçus au départ pour être publics. Il y a une difficulté de mettre en place ce genre de parking pour les copro. On sait bien, en plus, comment sont les syndicats de certaines copro. Les parkings privés sont souvent des boxes en plus qui posent un autre problème, et les normes d'accès ne sont pas adaptables pour le parking public ainsi que la circulation au sein des parkings. Il y a ce problème là et en plus, les normes IBGE qui doivent être respectées par les parkings privés aussi, qui sont de plus en plus sévères, les assurances vont devenir impayables et leur prix, de toute façon, vont exploser, ce qui ne va pas être évident. Les copros ne pourront pas revendiquer la réduction de 100 %. Ça va augmenter la charge fiscale des copropriétés. Il faut penser à ça aussi. Augmenter les montants pour les parkings qui n'ont pas vocation à être publics demande des investissements colossaux. Et entre le Peb, les rénovations, l'énergie la sécurisation actuelle, parce qu'on n'en parle pas assez, plus les taxes des immeubles, on en a bien débattu, ça va devenir impayable. De plus, une imposition déguisée, dans ce cas-là, c'est au niveau de la justice, si c'est plaidé. On peut plaider ça avec une incapacité de matériel, d'adaptation, on perdra. Ce serait en plus le doublement pour les montants pour les bureaux, la taxe passerait de 230 € à 330 €, si j'ai bien retenu, par remplacement par an, et ils ont déjà d'autres taxes. Les montants pourraient être considérés comme injustes vis-à-vis des bureaux et pour les parkings de 50 places et plus, ça représenterait un montant de 1.655 € par mètre carré par an. 16.500 euros par an, c'est dix fois plus que la taxe pour la surface commerciale. D'où la nécessité d'une analyse avec les chefs de groupe. Je rejoins Paulette pour analyser tous les effets pervers. Mais, mais sinon, c'était une bonne idée, je suis d'accord mais on sait bien que l'Enfer se trouve dans les détails. Je vous remercie.

M. Ben Salah :

Très difficile de passer après Madame Evraud, merci, madame la présidente, de m'avoir donné la parole. Écoutez, moi, sur le principe, parce que les dispositions techniques et les organisations méthodiques, financières et fiscales peuvent être discutées et discutables. Néanmoins, ici, je crois que mon collègue Dirk avance une position politique. Il y a effectivement le positionnement techniques, qui peuvent, qui peuvent éventuellement être évalués, voire organisés à travers les différents groupes, etc., et, par-dessus le marché, se positionner politiquement. Et là, en l'occurrence moi, à titre personnel, je rejoins monsieur Dirk et mes collègues ici présents pour toute ta raison, ne serait-ce que pour soutenir également les, les, les sociétés, par la même occasion, parce que je pense que c'est votre corps business, le mouvement réformateur. Quand on sait que les sociétés ont beaucoup de mal, les personnes physiques ou même sociétés, ont beaucoup de mal à parquer leur grosse camionnette, par exemple. Juste là, il y a des chiffres qui sont juste en face de moi. Je me suis permis de les garder pendant, pendant que je vous ai écoutés. C'est Perspective, Bruxelles, c'est le seul organisme qui permet de pouvoir déterminer ça, et ils ont super bien fait leur boulot. Et là, en l'occurrence on voit le nombre de remorques, on voit 1.145, remorques, 31.000 immatriculations, dont 24.000 véhicules de citoyens lambda véhicule normal, permis B, on va dire, et on a des véhicules de transport de marchandises à hauteur de 3282. Je pense

honnêtement que, énormément, on le voit au boulevard du Jubilé, pour ceux qui connaissent le boulevard du Jubilé, mais je sais que dans d'autres endroits de la commune, il y a énormément de camionnettes qui se parquent et qui prennent énormément de place et qui ne prennent pas une place ou deux. Des fois, ils en prennent trois ou quatre. Et là, en l'occurrence, le positionnement idéologique viserait éventuellement à les soutenir à travers la proposition de la motion de monsieur Dirk que je valide. Je vous remercie.

M. l'échevin Achaoui :

Merci, madame la présidente, merci pour votre, votre motion et votre proposition de motion, mais je voudrais rappeler un certain nombre d'éléments qui me paraissent, je dirais, basiques, mais importants quand même. Effectivement, nous avons inscrit, comme monsieur Sumlu l'a appelé, cette volonté de pouvoir, évidemment, s'inscrit dans cette logique-là, de pouvoir compenser la suppression de stationnements, parce que nous savions évidemment que l'ordonnance qui allait venir, tout réaménagement, aller prévoir une suppression de 20 % du stationnement. C'est une ordonnance qui le prévoit. Il va falloir faire avec. Ceci étant, je peux vous rassurer, tant au niveau de mes services qu'au niveau régional, et je vais m'expliquer nous avons fait un certain nombre de démarches auprès des acteurs privés pour simplement les conscientiser par rapport à la problématique, parce qu'évidemment eux sont au courant des aménagements qui, qui qui devront se faire dans leur périmètre, et même la région, par l'intermédiaire de la région, avec madame la ministre, dans le projet Picard, par exemple, pour ne pas le citer, ont entrepris des démarches propres avec les entrepreneurs pour essayer de les sensibiliser, parce que toute suppression était conditionnée à une compensation hors voiries. Des démarches ont été faites formellement. Malheureusement, malheureusement, et ça, c'est un fait, que ce soit le privé ou les sociétés, ne sont pas très réceptifs par rapport à cette question, ne sont pas très réceptifs par rapport à cette question. Là, et là, je voudrais revenir et saluer les éléments très, très convaincants de madame Evraud, qui met un exerce, qui en évidence, évidemment, tous les éléments juridiques, difficulté de sécurité, de, je dirais, de fait, qui qui ne sont pas si faciles à mettre en œuvre. Bien évidemment, on peut rêver, et je, je me souscris parfaitement avec vous. Moi, je suis pour les aménagements, et toute suppression doit être conditionnée, mais restons réaliste, pragmatique par rapport à la question. C'est conditionné à un certain nombre d'éléments que nous n'avons pas en main. On peut plaider pour des solutions, mais il faut les réaliser et dans ce, dans ce volet là, ça devient très problématique pour tous les nombres, les nombres d'éléments qui ont été évoqués. Nous avons fait des démarches. Évidemment, il ne s'agit pas simplement de compenser deux places, trois places, c'est un principe qui doit être important, qui doit être conséquent. Si on veut aller vers quelque chose de plus conséquent, il va falloir penser au volet juridique, la faisabilité de la chose et mettre et pouvoir discuter, rassurer, si ce sont des grandes surfaces, il faut les rassurer en termes économiques, de ne pas les leur donner envie de partir et de quitter parce que les taxes sont importantes. Je rappelle que, depuis cette législature, nous avons connu, évidemment, pas mal d'entreprises qui ont quitté. On souffre de ce côté-là, on a grandement besoin des acteurs commerciaux. Attention simplement vouloir lancer des idées qui sont, qui peuvent être intéressantes dans, dans l'idée même, mais dans les faits, restons pragmatiques et analysons tous les éléments pour clôturer. Des démarches ont été faites. Ce n'est pas si facile qu'on le croit, pour toutes les raisons qui ont été évoquées. Et si c'est pour mettre en place quelque chose de très intéressant pour y réfléchir, pourquoi pas. Mais ça reste très compliqué. Mesdames, messieurs.

M. l'échevin Mahy :

Merci, madame la présidente, moi, je voudrais évoquer la proportionnalité, l'équité par rapport à votre demande de doublement du montant. Aujourd'hui, on est à 165 € et vous voudriez passer à 330 €. Vous avez évoqué Woluwe Saint-Lambert, mais vous vous évoquez un montant qui est de 370 euros par emplacement, mais qui ne porte que sur des parkings qui sont loués, c'est-à-dire ça a été taillé sur mesure pour taxer le parking du Woluwe shopping

center. C'est un parking qui est payant, associé à un commerce. Ici, il n'y en a quasiment pas. On est sur un tout autre tarif à prendre en comparaison, je dirais que Woluwe Saint-Lambert n'est pas la bonne, la bonne comparaison. Moi, je vous dirai simplement, c'est qu'aujourd'hui un commerce est taxé à 1.655 € par an dans la dernière catégorie, ce sont les commerces, des tous grands commerces, ce sont les commerces qui font plus de trois cents mètres carrés. Ce sont eux qui vont être taxés, parce que ce sont eux qui ont probablement les plus grands parkings, les 50 places. Si vous mettez ça, ce chiffre, 1.655 € pour toute la surface commerciale en termes de taxes, et que vous mettez en parallèle Dany Evraud en a parlé, 50 fois 330 €, ça vous amène à 16.000 € de taxes rien que pour le parking d'un commerce qui ne paie que 1.650 €, c'est 10 fois plus en termes de proportion. Et ici, on a un problème de proportionnalité de la taxe, du montant. Ça fragilise une taxe. Moi, moi, moi, je soutiens à mort ce dispositif. Mais je veux dire: faisons attention qu'on va tuer la poule aux œufs dehors, parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup de bureaux et de commerces. Je ne parle même pas des logements. Je pense qu'il faut mettre ça, vraiment, les parkings liés au logement ou les parkings liés aux administrations publiques faut, parce que vous n'avez pas fait la distinction, il faut les balayer. Mais si on parle que des commerces et des bureaux, la plupart acceptent le fait de payer, malgré que le dispositif soit totalement impraticable. Ils se disent: ce qu'on nous demande n'est pas praticable en termes en termes d'assurance, en termes d'accès de contrôle, de dispositifs d'organisation interne, ce n'est juste pas possible. Ok, on accepte malgré tout de payer, même si on nous demande de faire quelque chose qui est impraticable demain, on risquerait tout simplement de fragiliser le texte, parce qu'ils vont se dire: mais ok, à 165 € l'emplacement je veux bien accepter de payer, même si n'est pas praticable à 330, je vais commencer tout doucement à me rebiffer et peut être aller en justice, comme d'autres l'ont fait pour des antennes de GSM, parce que, tout simplement, ils, ils visent l'aspect disproportionné de la taxe. C'est ça que moi, je dis ici, c'est qu'on n'a pas, je pense, que les chefs de groupe doivent se voir, je pense qu'on doit pouvoir aider les chefs de groupe à avoir cet éclairage pour, non pas, peut être définir un montant, mais revoir un peu, la revoir un peu cette motion, qui soit un peu plus digeste pour les acteurs qui sont quand même des acteurs essentiels de notre commune. Je ne dis pas que le dispositif de parkings de dissuasion, de cette manière-là, de parking de délestage, je ne sais pas comment on peut les appeler, ces parkings, au profit des quartiers, soient quelque chose qui n'est pas fondé, que du contraire. Mais je pense qu'il faut toujours garder une proportion. On doit garder nos entreprises, elles doivent rester sur notre sol pour continuer à donner l'activité économique aux Molenbeekois, je demande que les chefs de groupe peut être, madame la présidente, aidés par quelqu'un des taxes ou quelqu'un du service juridique qui puisse donner cet éclairage qui est extrêmement important dans toute, dans toute définition de montants des taxes, qu'on se revoit un peu plus tard. Moi, c'est ça que je, que je défends aujourd'hui, ce soir.

Mme la Présidente :

Moi, ce que je retiens des interventions du collègue, c'est qu'on est disponible pour vous aider, qu'on pense que la matière est un petit peu plus compliquée, qu'il ne faudrait pas faire d'erreur et qu'on est plutôt dans l'idée de vous soutenir si vous décidez de prolonger ce travail. Mais quand l'état le texte ne semble pas mûre, en tout cas pour nous, pour être appliqué comme tel, sans risque.

M. De Block :

Je suis plutôt pour, pour plusieurs raisons. D'abord, je pense que c'est vrai qu'il faut enlever le public, parce que, d'un côté, il y avait la taxe pour inciter, de l'autre côté, il faut quand même étudier la démarche. Il faut inciter le public à trouver des solutions pour ouvrir, comme on l'a fait avec le logement. Disons que, pour la taxe, on enlève. Je suis, je suis plutôt d'accord l'idée était plutôt de: comment, qu'est-ce qu'on fait pour ouvrir ces places qui sont vides aussi dans les grands parkings. Au niveau du public, quand même à étudier, parce que Partenamut est exonéré aussi. C'est parce que c'est une asbl à finalité sociale. Mais en même temps, ils

ont beaucoup de place aussi. Je trouve que, voyons un peu ce catégorie: qu'est-ce qu'on peut faire pour que, s'ils sont à finalité sociale, s'ils sont en publics, ils ont aussi un rôle public et social envers le quartier. Ça, je trouve que c'est ça, un aspect plutôt d'accord.

Madame Evraud, on ne parle pas des particuliers ici, on ne parle pas des petits particuliers, on parle des sociétés privées, on parle des parking de 50 places et plus. Ce n'est pas, ce n'est pas monsieur qui a un petit garage qu'on va taxer, on ne parle pas de cela. Je suis d'accord pour faire la distinction entre supermarché, bureau, parking ouvert, parking sous-sol. Je pense qu'il faut même réfléchir, pas nécessairement dans le sens de la taxe, mais aussi de voir dans la réglementation quelle approche on fait pour les copropriétés. Ici, c'était une motion pour dire: ok, augmentons la taxe, pour inciter des entreprises de rentrer dans une logique. Le but, j'ai expliqué, n'est pas nécessairement d'augmenter les recettes, mais de pousser les entreprises de rentrer dans une démarche. Je répète, les 50 % d'exonération existent déjà dans le règlement actuel. Je ne propose pas de la supprimer. Je propose même de rajouter une de 100 %, justement pour ceux qui acceptent d'y accéder. Je comprends qu'il y a des problèmes de sécurité et des techniques, mais une raison, pourquoi j'accepte une commission, et une vraie commission, peut-être, pas un groupe de travail, c'est qu'il y a des associations, à quartier maritime, par exemple, qui ont des solutions qui permettraient que pas tout le monde rentre dans le parking, mais que, par exemple, certains garages mécaniciens placent leur voiture ventouse ou que certaines sociétés qui ont des camionnettes utilisent les places dans certains endroits. Ça va enlever déjà des camionnettes, ça va enlever déjà certains ventouses de certains endroits et la conséquence est que on ne doit pas régler l'accès à tous les quartiers. On règle l'accès à peut-être une trentaine de personnes, c'est contrôlable, ce sont des professionnels, ce sont des gens qui sont responsables pour leur camionnette, mais en même temps, ça enlève 30 voitures de la rue. Et cette démarche-là, on peut commencer, malheureusement, parce que jusqu'ici le fait est que cette taxe...

Mme la Présidente :

Je veux, je veux juste vous signaler une chose, c'est que là, vous êtes en train d'un tout petit peu rajouter un autre sujet et par contre, je voudrais que vous terminiez, puisqu'on était sur votre motion d'aujourd'hui.

M. De Block :

J'accepte vraiment, j'accepte la proposition d'une commission. Je propose d'adapter la motion et de dire ok, le conseil décide de créer une commission, un groupe de travail, afin d'étudier la possibilité et on reste là, on peut même dire double, on peut dire augmenter. Comme ça, on reste ouvert et on barre le troisième considérant, qui parle du public.

Mme la Présidente :

Permettez-moi, monsieur De Block, je pense que l'idée c'est plutôt d'aboutir à une motion commune, comme on l'a fait sur le sujet précédent, à l'issue d'un travail un peu plus. Le travail sera plus technique.

M. De Block :

Je veux un cadre clair de ce groupe de travail, parce que le nombre de fois que certains trucs, je ne vais pas vraiment.

Mme la Présidente :

Pardonnez-moi, le cadre ne sera pas plus clair avec une motion. Le cadre, c'est celui qu'on définit entre nous.

M. De Block :

Je comprends, mais le nombre de trucs qu'on a dit, on va vous tenir au courant.

Mme la Présidente :

Non, ce n'est pas nous, c'est vous. Une motion, c'est vous.

M. De Block :

Madame Piquard a dit le mot, encommissionné, je veux éviter ça. Je veux juste qu'il y a vraiment un engagement aussi, de dire: ok, on le fait réellement, parce que la commune, on a réellement besoin, et ce n'est pas dû il n'y a qu'à, c'est vraiment, il y a des proportions du quartier, il y a des associations qui ont déjà pris contact aussi avec certains...

Mme la Présidente :

Écoutez, moi, je propose qu'on continue le reste de l'ordre du jour et que vous fassiez une proposition concrète sur la suite pour ce groupe de travail. Moi, je n'ai aucun problème, c'est vous, c'est le conseil, qui doit gérer ça. Nous, on vient en appui, on est avec du technique et avec de l'appui.

M. De Block :

Le groupe de travail, c'est nous qui, je suis responsable. Une commission, c'est vraiment un organe du conseil, c'est différent. Je préfère vraiment une commission.

Mme la Présidente :

Une commission du conseil, nous créons une commission du conseil. D'accord.

M. De Block :

Ça va, mais je suis plutôt d'accord.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la lutte contre les drogues et aux hotspots. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de strijd tegen drugs en hotspots. (Aanvullend)

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale MR, relative aux incivilités, agressions et à l'envahissement des drogués dans les parcs, garages et espaces privés ou lieux en travaux. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid MR, met betrekking tot onbeleefdheden, aanvallen en het binnendringen van drugsverslaafden in parken, garages en privéruimtes of werkplekken. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. De Block, cette fois dans une problématique de sécurité, la lutte contre les drogues et les hotspots. C'est moi qui vais répondre. Je voudrais vous proposer, en ayant examiné l'ensemble de l'ordre du jour, de faire une réponse globale pour l'interpellation 26, qui est la vôtre, l'interpellation 28, qui est celle de monsieur Ben Salah, ainsi que l'interpellation 33, qui est celle de madame Evraud, parce que ça touche essentiellement les mêmes problématiques et ça permettra d'avoir le débat en une fois et de pouvoir répondre de manière plus cohérente. Si ça peut vous convenir à tous, très bien, monsieur De Block, allez-y.

M. De Block :

Je pense que tout le monde a vécu très mal cette dernière semaine, avec beaucoup de violence, et d'ailleurs depuis plusieurs mois aussi à Molenbeek, et depuis plusieurs mois, je pense, partout à Bruxelles, ou en tout cas dans certains endroits, la problématique de la drogue et du crack. C'est nouveau. Il y a maintenant une initiative, nouvelle ordonnance au niveau régional, préparé par le Ministre-Président Vervoort qui parle de mesure générale, mesure spécifique, de hotspots de drogue. J'ai quelques questions. D'abord dans les mesures générales, on parle de la possibilité aux communes d'interdire la vente de gaz hilarant. Est-ce que Molenbeek compte utiliser cette possibilité, vu la problématique qu'on a discuté déjà ici? Si ça devient possible? Les mesures spécifiques qui visaient les hotspots, je pense. J'ai cru comprendre que vous étiez présente tant que Bourgmestre, au Cores, qui réunit les Bourgmestres et les responsables de la prévention et sécurité, je pense. Est-ce que vous pouvez éclaircir comment les hotspots sont définis, parce que ce n'était pas très clair, et en collaboration avec les communes, j'espère que vous avez votre mot à dire là-dessus aussi, quels seraient les hotspots, pour vous, dans l'autre commune, qui doivent rentrer dans ce plan? On parle des taskforces locales qui s'attachent à développer et suivre un plan d'action local, comment ils seront composés, par la police aussi par l'Associatif, comment ça va se faire très concrètement. Et puis, on parle de trois axes: sécurité et prévention de quartier. Est-ce que vous pouvez un peu élaborer là-dessus? C'était très succinct dans la presse, parce que je crains que sans profonde et durable action, je pense que même les commissaires de zone police disent que ce sont des coûts dans l'eau, on doit agir, on doit être présent, mais sans travail profond et durable de cohésion sociale, de prévention, on ne va pas y arriver. Et finalement, finalement, il y avait deux choses spécifiques qui m'ont un peu mis la puce à l'oreille où j'étais plus réticent. Il y avait la possibilité de contrôle, où l'intention de contrôle systématique d'identité et puis la saisie d'objets qui facilite la consommation de stupéfiants. Je suis hésitant là-dessus, un peu pour les mêmes raisons que, je pense le bourgmestre MR Dewolf, c'est que si on pense qu'on va y arriver en contrôlant systématiquement juste les usagers, on ne va pas y arriver. Ça va juste se déplacer. Je ne sais pas comment la police va nécessairement faire la distinction entre des gens du quartier, des gens qui sont actifs dans le processus. Je pense que ça peut vraiment créer aussi un mauvais climat et plutôt rompre de

nouveau la confiance avec, peut-être, une partie du quartier. Et on a besoin de cette confiance, parce que sinon, je ne crois pas qu'on va pouvoir arrêter le deal ni le fléau de la drogue. Et au niveau des saisies d'objets qui facilitent la consommation de stupéfiants, les drogues, on les saisit, ça, c'est normal. Je demande aussi si ce n'est pas contradictoire avec un certain travail de prévention au niveau sanitaire de certaines organisations qui disent: on met à disposition des aiguilles propres, stérilisées, par exemple, et on prend, les uns donnent pour qu'on n'attrape pas des sales maladies et les autres les saisissent. Il y a deux trucs là-dessus, je dis: je veux voir votre avis.

M. Ben Salah :

En tant qu'élu et également en tant que citoyen, je suis profondément préoccupé par la sécurité à Molenbeek-Saint-Jean. Les récents événements sur l'avenue de la Liberté, ou des coups de feu ont raisonné dans la nuit, laissant derrière eux une personne gravement blessée, ne sont que les derniers signes en date. Une situation qui requiert notre attention immédiate et des actions déterminées. En tant que cheffe de la police administrative vous portez une responsabilité cruciale dans les perspectives de l'ordre public et la sécurité de nos concitoyens, je suis conscient des défis que cela représente, mais je suis également convaincu que des mesures plus audacieuses et innovantes doivent être envisagées pour répondre à l'urgence de la situation. Je me permets de poser quelques questions. Les voici: en termes de stratégie et de prévention: quelle stratégie de prévention la police administrative, sous votre direction, envisage-t-elle de mettre en place pour prévenir de futurs incidents violents et renforcer la sécurité dans notre commune ? Renforcement des moyens, comment comptez-vous renforcer les moyens à disposition de la police administrative pour qu'elle puisse agir plus efficacement dans la zone, dans les zones les plus touchées par la criminalité et l'insécurité. Trois, de quelle manière envisagez-vous d'améliorer la collaboration et le dialogue entre la police, les services sociaux, les éducateurs et la population? Je pense également aux gardiens de la paix, afin de créer un environnement sécuritaire durable pour tous.

Madame la bourgmestre, cheffe de la police administrative, la sécurité de nos concitoyens n'est pas seulement une question de politique, c'est avant tout une question de confiance et de responsabilité. Nous avons le devoir de rassurer la population, de la protéger et de protéger les plus vulnérables et de construire une commune où chacun peut vivre en paix. J'attends de vous, en tant que cheffe de la police administratif, non seulement des réponses, mais un engagement ferme pour un changement positif et tangible. Ensemble, travaillons à faire de Molenbeek-Saint-Jean un exemple de de sécurité, de cohabitation et de dynamisme. Je vous remercie.

Madame Evraud :

Merci, madame la présidente, disons que mon interpellation va tout à fait dans le même sens, mais peut être plus au niveau privé et dans mes questions, je ne vais pas citer les questions que vous avez posées, puisqu'on a posé les mêmes, ce qui est assez troublant. Le chantier de la plaine de jeux à côté du Daring est squatté par de nombreux enfants, en journée, par les dealers, drogués en toute impunité. La cabine de tobogan sert de guai et d'abri pour la pluie. Je vous signale: le chantier est fermé. Normalement, des lames de rasoir ont été laissées dans le toboggan, mais des enfants sans surveillance y jouent, leurs trottinettes, sont abandonnées devant l'entrée de la résidence. Les affiches d'interdiction d'accès aux chantiers sont arrachées systématiquement et une résidente a même mis des colsons sur les barrières tous les jours pour qu'on ne les ouvre pas. Et les barrières sont ouvertes. C'est il y a vraiment un sérieux problème à cet endroit-là. Depuis le changement de l'arrêt de bus devant la résidence du neuf onze boulevard Mettwie, des personnes s'installent non seulement dans les escaliers et dans le hall de la résidence. Ils s'en servent comme abribus, mais les résidents peinent à circuler et des reliquats des drogués sont trouvés dans les communs, dans les escaliers, et des déprédations sont exercées. Ça pose un gros problèmes dans ce point-là.

Mais les résidents des immeubles du quartier Machtens et Mettwie, dans l'ensemble se plaignent des mêmes phénomènes. Le crack, finalement, est plus facile à trouver à toute heure que le pain frais. On sent la beu dans les garages, dans les communs, parfois jusque dans les appartements. Des vigiles guettent ostensiblement et en faisant des triangulations pour surveiller les rues, et le dealleur ne se cache d'ailleurs plus jusque dans les halls. Certains jeunes, parfois très, très jeunes, s'entendent pour tabasser des gens et se livrent à des représailles et des déprédations si on les dérange, sauf quelques courageux et inconscients. Maintenant, on voit des gens qui circulent têtes basse. Ils ne regardent plus personne. Dans les lieux publics et les jardins, les gens n'en peuvent plus de l'insécurité permanente. Les promeneurs fragilisés évitent de s'y rendre. L'autonomie des gens âgés diminue, les rares bancs publics sont monopolisés parce qu'on pourrait appeler des voyous, les toutous des résidents sont attaqués par des grands chiens agressifs laissés en liberté. Des personnes tombent à la suite de ces attaques. D'ailleurs récemment, la police a quadrillé le parc justement tout près du Daring, et d'ailleurs un policier aurait été mordu et d'ailleurs un de nos futurs collègues a été tabassé dimanche passé, à la sortie du métro Beekkant par des jeunes voyous aussi. On se rend compte aussi que la sécurisation des résidences, comme de la commune d'ailleurs coûte cher. Le personnel d'entretien qui doit nettoyer journallement les reliquats de leur passage: urine, condom, canettes, bouteilles d'alcool, seringues, autre matériel facilitant l'usage à drogue, capsule de protoxyde d'azote, etc., dans les escaliers, les recoins, les jardins. Ils colonisent aussi des caches, comme dans les armoires des compteurs, squattent les communs et les boxes, pour leur trafic en tout genre, d'ailleurs parce qu'il y a aussi des larcins qui sont stockés. On constate des déprédations diverses, des extincteurs vidées dans les escaliers, lancés à travers les fenêtres, des graffitis, des dépôts divers ; des portes enfoncées... Mes questions: quelles mesures sont mises en place pour cette population tant jeune et en perdition et âgée, en danger, et puis pour tout le monde? Comment son verbalisés les propriétaires de chiens agressifs et avec quel suivi? Que comptez-vous mettre en place pour bloquer cette évolution inquiétante, tant pour les résidents que pour la commune? Les coûts croissants, l'épuisement du personnel d'entretien, l'insécurité et le sentiment d'état d'alerte permanent qu'on ressent, la montée en puissance des phénomènes de drogue dans les quartiers sont-ils vraiment bien répercutés? Avec des PV en bonne et due forme? Parce que les riverains sont très contents de l'intervention de la police, mais ils n'ont pas vraiment l'impression qu'il y a un effet dissuasif. On n'a pas eu beaucoup de sacs répertoriés l'an dernier, est-ce qu'il y a eu plus d'agents constatateurs pour intervenir dans ces quartiers? Et avec quels résultats? Comment comptez-vous sécuriser cette plaine de jeux en chantier près du Daring, tant maintenant qu'après les travaux d'ailleurs parce que les gens sont inquiets pour la suite. Il y a aussi pas mal d'accidents et il y a des incidents dus au monde qui s'agglutine à cet endroit, avec cet arrêt de bus. Les riverains ne comprennent pas que la commune n'ait pas organisé un gardiennage dans cet endroit qui est devenu dangereux. Et une dernière remarque: les obligations régaliennes de l'état, c'est de s'occuper de la sécurité. On se rend bien compte que la sécurité est mise à mal et que ce sont finalement les copropriétés et les gens qui doivent payer aussi pour cette sécurité. Mais on ajoute à ça des peb où des députés ont voté la possibilité de poursuivre cette même population qui est impactée par deux ans de prison et 100.000 € s'ils ne respectent pas les règles peb. Et là, franchement, cette population, qui est déjà fort taxée, ça commence à être too much. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, je crois que je vais essayer de faire une réponse qui soit à la hauteur de vos questions. Je vois qu'il y a encore un intervenant. Monsieur El Bouazzati, vous voulez intervenir. Allez-y deux minutes pour vous.

M. El Bouazzati :

Oui, je rejoins madame Evraud, j'habite vraiment dans la rue, vraiment à quelque pas, et je peux confirmer, ses dire, la plaine de jeux. Je vais avec mes enfants de temps en temps

et vraiment, c'est le mot est un peu petit, mais c'est pitoyable, parce que, si madame Evraud se rappelle, il y avait une autre plaine de jeux à-côté, qui avait été rénovée et à l'époque j'avais déjà dit qu'il y avait des seringues sur le banc que vous dites, que vous dites exactement, c'est le même banc qui est vraiment en face à la plaine de jeux, où les gens, le soir, on parle le soir, mais une fois que la nuit est tombée, les gens savent même plus s'approcher et il y a un bande qui se met là. Moi-même, avec mes enfants, ils ont pleuré, on me dit: papa, il y a quelqu'un de bizarre qui me regarde et qui a jeté un gros mégo. Mais le gros mégo, c'était de la drogue. Vraiment, c'est urgent de faire quelque chose, surtout que la nouvelle plaine de jeux, c'était vraiment demandé depuis longtemps, parce qu'il y a un grand immeuble qui est à-côté. Il y a plus de 100 ménages qui habitent là. On avait besoin d'une plaine de jeux, mais force est de constater que la plaine de jeux, elle, est encore à l'arrêt et ça engendre des problèmes. Je salue le travail qui a été fait pour cette plaine de jeux, mais à côté de ça, le problème de drogue et d'insécurité est depuis très longtemps critiqué. Merci madame Evraud pour avoir relaté ça.

Mme la Présidente :

Ok, j'ai une assez longue réponse qui essaye d'aller dans le sens que vous souhaitez. Mais d'entrée de jeu, je voudrais quand même faire deux remarques. La première, c'est que je n'aimerais pas qu'on stigmatise Molenbeek, et je pense que c'est vite fait. Et quand je vois que qu'il y a dans les derniers mois, bien plus d'événements dans les autres communes que chez-nous, malgré tout, on est ramené à ce qui s'est passé il y a un an et demi ou deux ans, ou c'était chez-nous. Je trouve que nous, en tant que membre ici, de ce conseil, on doit faire attention à ça. Et il y a certains accents que je regrette un peu, parce que je pense que ce n'est pas pour le dire autrement et de manière plus simple, la semaine passée, cette semaine, la semaine prochaine, dans tous les conseils communaux et dans tous les conseils de police de la région, il va y avoir des interventions sur la sécurité et sur le trafic de stupéfiants. Je crois qu'il faut qu'on soit tous conscients de ça. Deuxième remarque: moi, j'ai décidé de prendre toutes vos interpellations aujourd'hui, justement en lien avec ce contexte. Je sais qu'il y a beaucoup de questions, beaucoup ça remue pour l'instant mais je voudrais quand même vous dire, et ça concerne plusieurs des questions que vous posez, qu'un grand nombre des questions que vous posez devraient être posées avec plus de succès au conseil de police. Pourquoi? Pour deux raisons. Première raison, parce que certaines informations sont vraiment des informations. Il y a des choses que je ne peux pas savoir en tant qu'autorité administrative et pour lesquelles on peut avoir plus de précisions dans cette entité-là. Et, deuxième chose, parce qu'il y a d'autres intervenants, qui sont les policiers et qui peuvent enrichir le débat avec d'autres éléments, et vous avez des représentants dans le conseil de police. Beaucoup de ces questions devraient être adressées au conseil de police dans le futur. Ça, c'était remarque préliminaire, mais je ne vais pas m'attarder là-dessus. Je vais quand même essayer d'être de vraiment être fidèle à ce qui se passe et de bien vous expliquer ce que nous faisons et là où il y a encore des matières à investiguer, à investir, et aussi, par rapport aux nouveaux dispositifs, quelques éléments.

Il y a des choses que vous savez. Par exemple, ça fait déjà plus de trois ans maintenant que, dans l'ensemble des communes du pays, il y a un développement tout à fait inédit du trafic de stupéfiants. C'est lié plus spécifiquement à une avancée particulière du trafic international de cocaïne. Cette cocaïne, elle vient principalement d'Amérique du sud et, pour faire court, il y a plusieurs phénomènes qui ont conflué : la crise du covid et l'après crise du covid, et puis la saturation aussi d'autres marchés de la cocaïne et ainsi, en Amérique du Sud, en Amérique du Nord, les marchés étant saturés après covid, l'Europe est devenue le nouveau terrain de jeu de ce trafic. Le souci qu'il y a aussi en prenant connaissance de ce fait, c'est que les narcotrafiants, ils ont eu pour terrain de jeu l'Amérique, au départ latine et du nord, et ils ont développé des techniques face auxquelles nous, on est un petit peu. Ils sont plus forts aujourd'hui chez-nous qu'ils ne l'étaient au début de leur investissement en Amérique, parce qu'ils ont déjà toute l'expérience des continents américains quand ils débarquent chez-nous. Vous le savez, Anvers est plateforme pour l'Europe de ce trafic-là et aujourd'hui, ceux qui

travaillent beaucoup là-dessus, ce qu'ils nous disent, c'est que les quantités qu'on trouve quand on fait des percées à Anvers, ne constituent environ que 10 % des quantités réelles. Et quand vous voyez les chiffres, c'est colossal. Évidemment, nous, en étant région bruxelloise, juste à côté d'Anvers, on est vraiment juste à côté, on est terrain de jeu de première ligne. Dans la suite, on est la première vague, après Anvers, et c'est vrai, nos quartiers et, ça a commencé très vite quand, au printemps 2021, vous vous souvenez, j'ai interpellé la ministre de l'Intérieur parce que, tout d'un coup, dans mes rapports drogue, je voyais du cannabis avec des armes, parce que je n'avais jamais vu avant. Je voyais beaucoup plus de cocaïne. C'était le début de tout ça et j'ai directement été la première à interpellé là-dessus, au nom des Bourgmestres bruxellois, et très certainement, les éléments que vous avez cités, par exemple, madame Evraud, vous avez été très concrète dans ce que vous avez dit. Ce sont des exemples emblématiques de ce que vivent nos habitants, clairement, que ce soit dans des grands immeubles ou dans les quartiers, de manière générale, et systématiquement, et ça, je veux vraiment le dire: systématiquement, face à ces situations dès qu'elles sont signalées, la police déploie ses forces, la police intervient. C'est important de s'en souvenir, parce qu'on a déjà eu des discours désastreux qui visaient à stigmatiser notre commune et qui disaient que ce n'était pas le cas. C'est le cas systématiquement quand la police est prévenue. Évidemment, il faut prévenir la police. C'est un grand message que vous devez passer au citoyen: il faut prévenir la police, la police intervient, elle est présente et systématiquement aussi, la police se trouve avec des difficultés devant elle. Ce n'est pas un terrain facile et systématiquement, pour arriver à des résultats, il faut des mois de travail. Il y a la première intervention, il y a la première prise de contact, et puis il y a le travail plus approfondi, qui va lui, avant qu'il y ait une véritable réussite dans la chasse des trafiquants, prendre d'office plusieurs mois de travail. Et c'est vrai que comment s'est retrouvé devant des constats de, de vécus, de difficultés, parfois de sentiment d'impuissance et quant au printemps 2021? Moi, je me suis retrouvée par rapport à ça. On a été les premiers à faire un groupe de travail qui permettait aussi de s'assurer que, derrière la justice, puisse intervenir suffisamment pour qu'on puisse avoir une chaîne police, justice qui soit efficace, parce que les policiers qui travaillent et derrière la justice qui ne prend pas en main ou qui relâche immédiatement, c'est extrêmement impuissant. Et ça, ça rend les citoyens, comme les policiers, extrêmement démunis et perdus. Ça, on a cassé chez-nous, on a une technique de travail qui a fait qu'on a pu avoir de très bons résultats. Je vais parler des résultats sur cette chaîne. Qu'est-ce qu'on a fait? On a réorganisé au niveau de notre zone, d'abord dans notre commune, et puis on a été copié dans notre zone, la manière de travailler entre communes, zones et parquet. Et cette nouvelle organisation, elle nous permet d'identifier plus vite et plus précisément les données en échangeant mieux les données. Elle nous permet de mieux collaborer et de travailler en complémentarité dans la réaction contre le trafic de stupéfiants. Elle nous permet de faire à chaque fois un suivi interdisciplinaire beaucoup plus fort sur le sujet. C'est ce projet pilote, je l'ai dit, qui a servi de modèle à la région, mais aussi au fédéral ensuite, et c'est seulement deux ans plus tard que le fédéral a pu aboutir avec la même technique que celle qui est la nôtre. Maintenant, si vous regardez ce que ça a donné, nos résultats à nous, en 2023, les policiers de notre zone de police, ils ont procédé à 349 arrestations judiciaires, judiciaires, judiciaires, ça veut dire: ce n'est pas des gens qui vont juste aller au cachot 24 heures, c'est des gens qu'on va déférer à la justice. 349 arrestations judiciaires. On a pu saisir plus de dix kilos d'héroïne plus de dix kilos de cocaïne, près de deux cents kilos de cannabis, et on a aussi saisi 415.000 € en cash. C'est énorme, évidemment. Je dois ajouter à ça qu'on a enlevé du deal, de manière effective et efficace, plus de 60 personnes dans un temps très, très limité, avec notre technique d'action et personnellement, je pense que c'est en grande partie pour ça qu'aujourd'hui les faits se passent moins chez-nous. Ce n'est pas qu'il n'y en a pas, il y en a et je ne peux pas dire qu'il n'y en aura plus jamais. Mais en tout cas, je pense que c'est ce qui explique le fait qu'aujourd'hui c'est plus nous qui sommes à l'avant-garde de ce problème. C'est parce qu'on a quelque part, tellement bien travaillé à un moment donné qu'on a enlevé des dizaines de ces personnes qui étaient dangereuses, qui étaient dans nos rues.

Malheureusement, évidemment, on n'a pas fini. Ça, c'est absolument certain. C'est aussi certain que ce n'est pas juste une zone de police ou une commune, ni même une collaboration entre une zone de police, une commune et un parquet qui va permettre d'éradiquer à elle seule ce phénomène. Je ne veux pas revenir de manière lourde sur les questions qui concernent notre police, mais je peux peut-être quand même dire qu'on a dû faire face, de manière de nouveau confluente, à beaucoup de difficultés, alors même que nos efforts étaient redoublés. On a ouvert les vannes, et vous le voyez dans notre budget, pour avoir des membres des forces de police supplémentaires, et on a ça. On a à peu près eu 60 policiers supplémentaires depuis le début de la législature, grâce à un travail à la fois au niveau du financement et également au niveau de l'attractivité de la zone, de la publicité et des techniques pour aller recruter, on a, on a atteint l'année passée un chiffre qu'on n'avait plus atteint depuis près de 20 ans dans la zone. En termes de membres du personnel policier, on a réinvesti de ce côté-là. Mais le problème, c'est que, dans le même temps, le fédéral n'a cessé de désinvestir et les plans canal, malgré les promesses arrachées, c'est moi qui les ai arrachées de la ministre de l'Intérieur, n'ont pas été suivi d'effets et nous avons encore perdu cette année 17 agents du plan canal, par exemple. Et une partie des efforts que nous avons faits ont finalement servi aussi à combler ce que le fédéral nous a enlevé. Ça, c'est en termes d'hommes.

En termes de technique, de nouveau, nous avons déjà adopté la technique des hotspot avant que la région ne choisisse cette technique, et nous avons dans notre commune un grand nombre de hotspots. J'ai la carte en-tête et je pense que c'est neuf ou dix hotspots communaux. Monsieur De Block, vous me demandiez comment fait la région pour les identifier? La région utilise des informations qui sont uniquement des informations police du trafic de drogue. Nous, on est plus large dans notre façon de voir nos hotspots et la région, au départ, ne nous a identifié que deux hotspots, alors que je vous dis, nous, on en a neuf, on en a sur lesquels on n'a pas d'incident de tir, par exemple dans les derniers mois, mais pour lesquels on considère qu'il faut néanmoins un investissement important. Et vous avez raison, nous avons discuté ensemble, chef de corps, ma moi, et en relation avec la région, pour redéfinir comment on allait fonctionner et faire fonctionner, si vous voulez, la technique que nous avons prise avant les autres pour notre commune et la technique nouvelle de la région. Ça aboutit à quoi? Ça a abouti finalement à ce qu'on va avoir quatre hotspots régions, entre guillemets, nouvelle version, sur base de ce que nous avons choisi. Par ailleurs, nous gardons nos autres hotspots pour notre travail à nous. Il y aura, vous me demandiez si les tfl allaient comprendre, de l'associatif ce n'est pas le principe des tfl. Il faut vous dire ça, c'est important. Dans cette question, que qu'a décidé le Cores, quelle est la place de ce nouveau dispositif par rapport aux anciens dispositifs? L'idée c'est avant tout de pouvoir être sûr qu'on n'a pas de déperdition d'information, le Cores, dans ces décisions sur les hotspot, ne s'est pas placé sur le champ des moyens, dans le sens les moyens financiers, s'est placé dans le champ de la meilleure coordination, un peu comme nous l'avons fait au moment du projet pilote. Et c'est la raison pour laquelle on se base sur le modèle de la Cesil et de la TFL et on l'adapte c'est le modèle terrorisme, on l'adapte dans la manière qu'il a de faire transiter les informations et partager les informations. On l'adapte pour le trafic de stupéfiants et il y aura l'équivalent de quatre Cesil qui concerneront notre territoire dans lequel, pourront être invités des partenaires qu'on souhaite, dans un cadre sécurisé pour l'échange d'informations, je vais donner un exemple très simple: pour l'équivalent Cesil de Ribaucourt, nous allons inviter la Stib. C'est ce qu'on a déjà fait. Moi, c'est ce que j'avais déjà mis sur pied il y a plus d'un an et qu'on a fait de manière répétée, mais c'est la même technique. Simplement, c'est la technique choisie pour avoir une bonne fluidité dans le passage de l'information. La TFL, c'est au-dessus, c'est plus nécessairement avec les acteurs communaux, associatifs ou intercommunaux, c'est plus policier, c'est les deux niveaux, comme dans le terrorisme.

Ces hotspots, on essaye d'harmoniser la manière dont on va travailler dessus, en ce qui concerne, comme vous l'avez dit, les protoxydes d'azote, l'alcool, forcément les contrôles d'identité éventuellement, etc., tout ça est encore en création. Aujourd'hui. Ce que Safe a fait,

l'observatoire le Bruxelles prévention sécurité, c'est une cartographie des bonnes pratiques. Je pense qu'ils travaillent assez vite. On nous a interrogés sur nos bonnes pratiques, on a expliqué ce qu'on faisait pour essayer d'amener à ce qu'on ait des arrêtés régionaux qui soient validés et qui puissent être impliqués, implémentés directement sur tous les hotspots régionaux, et qu'en plus, on est un travail ou comme une boîte à outils dans lesquels les bourgmestres pourront aussi prendre pour aller plus vite, pour faire des arrêtés. Nous, on a déjà fait beaucoup de ces choses-là, pas tout. Par exemple protoxyde d'azote moi, je serais intéressé de voir jusqu'où ils peuvent nous amener et qu'est-ce qu'ils vont produire, puisque jusqu'ici on n'a pas été là-dedans. On va voir, ce sera peut-être un outil supplémentaire, mais en ce qui concerne les fermetures, par exemple, on l'a déjà fait. Moi, j'en signe régulièrement. Et en ce qui concerne l'alcool, on l'a déjà fait également. En ce qui concerne le contrôle systématique des identités, je dois dire qu'au départ, j'avais un peu les mêmes réflexions et les mêmes questions que celles qui ont été émises par un des conseillers. Maintenant, en travaillant de manière beaucoup plus rapprochée avec les policiers, je comprends beaucoup mieux, je peux le dire de manière très honnête avec vous, ce que ça implique en réalité, c'est une, c'est un outil très pratique pour les policiers pour pouvoir non pas contrôler tout le monde, mais en tout cas avoir une base légale pour contrôler les gens. Ils les voient régulièrement dans des choses qui les questionnent. Pour le dire autrement, même si ça s'appelle contrôle systématique, ça permet plutôt, effectivement, de s'attaquer à des endroits où les il y a systématiquement des problèmes, et pas aux tous venants avec son cabas, avec ses lunettes de soleil. Et je ne sais pas, ce n'est pas une idée d'avoir un contrôle systématique dans systématique chaque personne, mais systématique dans des lieux où il y a ces, systématiquement, des problèmes. On a une base légale plus importante pour contrôler les identités. On ne va pas contrôler tout le monde, mais on va contrôler des gens dont on a pu observer qui avait quand même un comportement, où on se dit: tiens, je ferais bien un contrôle d'identité et on a une base légale pour ça. J'espère que je réponds à votre question. Personnellement, je pense que c'est un outil aujourd'hui vraiment utile dans ces hotspots.

Là où on a quand même une difficulté, et vous me demandez, l'un d'entre vous me demande ce que j'ai dit en Cores. Moi, j'ai quand même attiré l'attention sur la question des moyens en Cores, et à trois niveaux. Premièrement, la question des moyens, qui restent crucial pour le répressif. Je vous en ai parlé, on est loin, la norme KUL, est loin de ce dont nous avons besoin et nous sommes loin de la norme KUL. On est très loin derrière ce qu'il nous faudrait en termes répressif, et l'état fédéral ne nous aide pas pour cela. Je vous ai déjà expliqué.

Deuxième aspect que j'ai évoqué sur la question des moyens, c'est la question du préventif. Là aussi, malheureusement, par manque d'indexation de certains montants, que ce soit au niveau régional ou au niveau fédéral, ça ne suit pas et on va devoir avoir des services, et on a déjà eu des services qui n'ont plus assez de moyens et on est en difficulté par rapport à ça également. T

Troisième point, et je vous dis, ce sont les trois points que j'ai évoqués en Cores, c'est moi qui ai pris la parole en premier la dernière fois, là-dessus, très simplement, c'est que, même si les nouveaux protocoles sont centrés sur un meilleur échange des données, il y a également des recommandations qui sont faites, notamment sur l'acquisition de bâtiments publics dans les hotspots pour pouvoir avoir une meilleure présence, une meilleure, un meilleur contrôle social. Il y a aussi des éléments dans ce qui est sur la table, dans ce qui a été validé en Cores, qui devrait normalement être accompagné de moyens supplémentaires, sauf que nous ne les avons pas. Je vais dire que ce n'est pas le problème principal. Honnêtement, notre problème principal, c'est la différence de financement entre ce dont nous avons besoin, que ce soit en prévention ou en répression, et où on sent très, très fort une forme de de transfert de charge, que ce soit du fédéral, voire parfois de la région, même si c'est dans une moindre mesure, c'est présent aussi. C'est là où on a le plus de difficultés, de moyens. Mais néanmoins, les nouveaux protocoles nous amènent des inquiétudes sur certains points et un travail

supplémentaire de nos policiers sur d'autres sans moyens supplémentaires, ce qui nous laisse sur notre faim. Il faut en être conscient. Ça va nous empêcher aussi probablement de, de, de remplir peut-être à certains moments, tous les objectifs, même si ces objectifs, nous les partageons.

L'un de vous pose la question de savoir ce qui va se passer pour ceux qui distribuent du matériel de consommation, mais il y a une confusion dans la question. Il y a une différence tout à fait évidente entre les actions relatives à la santé des consommateurs, le volet prévention, santé publique, réduction des risques, qui est menée par des associations comme chez-nous MOVE, mais aussi médecins du monde, Transit, Dune, Infirmier de rue, et puis, d'autre part, les actions qui ont très à la sécurité, à la répression, qui sont des actions de sécurité, qui sont des actions de lutte contre les trafiquants, qui ont pour acteurs principaux la police, le parquet, et on n'est pas du tout dans les mêmes champs. Je vais vous donner un petit exemple. Une personne qui est contrôlée en train d'acheter de la cocaïne à un dealer, c'est un consommateur, c'est aussi un témoin. Quand on l'interroge, il y a la possibilité d'avoir une preuve de l'existence d'une transaction illégale et peut-être des informations sur le chemin de la drogue. Comme nous sommes dans un état de droit, que même pour arrêter des dealers, il nous faut des preuves irréfutables, on ne peut pas juste dire: j'ai la sensation que ce monsieur est louche. Non, ça ne marche pas comme ça. Et à ce moment-là, les contrôles systématiques peuvent être utiles, juste pour rire. Mais ce matin, je lis le rapport journalier: on a arrêté quelqu'un je ne dirais pas sur quelle rue, mais c'est sur notre commune, en voiture, parce qu'il roulait trop vite, on a trouvé de la cocaïne dans son slip, c'est juste pour, c'est juste pour rire, mais je vois ceux qui écoutent. Merci, Houria. Mais c'est pour vous dire qu'effectivement ça peut sembler bizarre de faire du contrôle systématique. Mais c'est clair que le contrôle systématique, il peut être très utile et ça peut faire une sérieuse différence dans la possibilité d'intervention et notamment pour les habitants dont vous parliez, dont les entrées d'immeubles sont squattées par des dealers extérieur. On a déjà mis en place ce type de dispositif. Ça fonctionne, on l'a fait à Gandhi, on l'a fait à Machtens! Ça fonctionne, pas à Machtens, où vous parliez, mais Machtens 1-3, ça fonctionne. C'est pour vous dire: on ne confond pas tout, on ne mélange pas tout, mais on a besoin de pouvoir avoir des armes nouvelles. Et ça, les dispositifs restrictifs des libertés. Aucun moyen supplémentaire pour la zone, pour les services communaux préventifs. Niveau des effectifs policiers, on n'a plus le plan canal ou quasiment plus. On a l'incohérence de la norme KUL, on a des subsides diminués.

Et je voudrais vous amener, comme moi, à remercier l'ensemble des gens qui continuent d'intervenir et qui, interviennent parce que vous vous rendez compte que le travail est colossal, qu'en grande partie, il est fait, parce que, même si tout ce que vous avez dit est vrai, on a quand même encore beaucoup de sécurité chez-nous, énormément, vraiment, ce n'est pas une blague, ce n'est pas une vue de l'esprit et nous le devons à toute une série de personnes. Je veux qu'on remercie les policiers, je veux qu'on remercie monsieur Naeye, les gardiens de la paix, Move et toute la prévention. Je veux qu'on remercie notre service juridique qui travaille des heures et des heures pour m'amener les arrêtés de fermeture qui ne doivent pas pouvoir être contestables. Je veux qu'on remercie tous les acteurs associatifs et les acteurs de la prévention, qui soit dans la réduction des risques, qui soit dans le sans-abrisme, etc., etc, je pense au Pont, je pense à Infirmier de rue. Tous ces gens font un travail qui a trait à ceux dont on parle et qui nous permettent de vivre quand même encore dans une commune qui est encore malgré tout assez sécurisée. Je sais que c'est bizarre à ce stade, mais je voudrais vraiment les remercier, parce qu'il faut aussi vous rendre compte que, quand vous avez ce type d'intervention il y a un risque de stigmatiser la commune et il y a aussi un risque de voir se décourager ces acteurs. Moi, je ne veux pas, je suis avec eux. Je travaille depuis le début de la législature. Je ne sais pas combien on parlait. C'est monsieur Duquesne, tout à l'heure qui parlait de milliers d'heures je pense que je suis loin de ça, bien au-delà de ça sur ces sujets, depuis le début de la législature, on est très présent, on est très actifs pour fournir tout ce travail. Ça, je voulais quand même l'ajouter.

Je reviens maintenant sur l'installation Ribaucourt. Les grincheux peuvent quitter. Moi, j'ai trois conseillers qui ont fait des interpellations fouillées. J'ai tenu à y répondre ici plutôt qu'à renvoyer. Je vais effectivement répondre: les grincheux peuvent s'abstenir. A Ribaucourt, de tout temps, de toute mémoire connue ici, on avait un problème de drogue à Ribaucourt, sans surprise, c'est encore plus compliqué aujourd'hui. Est-ce que je peux demander à ceux qui ne sont pas intéressés de sortir, mais de nous laisser, de nous laisser malgré tout?

Je vais suspendre la séance à un instant parce qu'il y a tumulte dans la salle.

La séance est interrompue 5 minutes.

De zitting is 5 minuten geschorst.

Mme la Présidente :

En ce qui concerne la prévention et la santé publique, il y a un dispositif qui est très important qui doit arriver: c'est le centre intégré drogue le long du canal à Tour et taxi derrière, juste à côté du bâtiment du port. Et en attendant, la région travaille sur un autre projet qui est similaire à ce qui se passe à Gate, à la ville de Bruxelles, dans le quartier Anneessens, et qui serait situé à Ribaucourt. C'est une salle de consommation à moindre risque avec des appendices de logement. Vous en avez sans doute entendu parler. Au vu de l'expérience à Bruxelles ville, ce type de dispositif non seulement n'accroît pas les nuisances dans le quartier, ni pour les riverains, mais a plutôt tendance à les réduire notablement, en tout cas pour autant qu'il soit bien géré et qu'il soit utilisé dans les limites de ses capacités. Ça, c'est quelque chose pour lequel, moi, j'ai eu l'occasion de discuter avec le ministre Maron. Je pense que ceux qui veulent visiter Gate, ça pourrait être vraiment intéressant et qu'ils me contactent. On pourrait faire cette visite pour comprendre exactement vers où on pourrait aller à Ribaucourt. Mais les limites très importantes par rapport à ça, c'est que les intervenants qui travaillent dans ce type de dispositifs doivent être des professionnels, des spécialistes de la santé, mais aussi des policiers, des représentants du préventif, et ça ne doit pas être fait à la légère. C'est un projet de longue haleine. J'ai expliqué aussi au ministre que je pensais que cette antenne à Ribaucourt, puisqu'on attend le centre intégré qui doit prendre place le long du canal, devrait absolument être temporaire et que, lorsque le centre intégré régional de l'avenue du port serait opérationnel, ensemble de l'Infrastructure de Ribaucourt intègre ce centre. Mais c'est certain qu'aujourd'hui par rapport à Ribaucourt, nous ne pouvons pas laisser la situation continue à se dégrader. Et malgré tous les efforts qu'on a déjà faits, tous les plaidoyers qu'on a déjà faits, et je pense notamment à la STIB, mais également à SPC, le service des chemins de fer, policiers des chemins de fer, cette idée d'avoir un centre de type Gate à Ribaucourt est utile.

Je finis par encore deux questions qui viennent de madame Evraud. Par rapport aux chiens agressifs, dès que c'est signalé à la police, la zone effectue les contrôles relatifs au statut de ces chiens. Qui est le propriétaire, est-ce qu'il est en ordre? Et dès qu'il y a quelque chose qui n'est pas en ordre, ces chiens sont confisqués, ils peuvent être confiés à des refuges et la justice est chargée de statuer sur ce qui va leur arriver.

En ce qui concerne les sanctions administratives communales, il y a encore un nouveau projet qui est en cours de rédaction, mais ça, je vous le présenterai lorsque ce sera plus abouti.

Pour finir, pour tout ce qui traite d'éléments plus particulier de la zone ou de certains services, je vais me permettre, si je n'ai pas répondu, de vous demander de me les refournir par écrit pour que je puisse aussi les dispatcher et répondre par écrit. Ce que je voulais vous dire, et je vous remercie de m'avoir écoutée. Monsieur de block, allez-y!

M. De Block :

Je pense que vous avez répondu à la plupart de mes questions. Il y a juste une ou je n'ai pas compris. Vous avez expliqué au niveau des saisies, mais la seule inquiétude que j'avais à ce niveau-là, c'étaient les saisies du matériel, est-ce que ce sont les aiguilles, des choses comme ça, tout ce qui permet? Ou c'était juste la question que?

Mme la Présidente :

Attention, le matériel arrive à Ribaucourt, il va être justement avec le nouveau centre. Il sera uniquement distribué dans le centre et utilisé dans le centre. Il y aura bien une distinction des deux espaces, distinction physique très claire. C'est ça qui fait que ça marche, c'est ça qui fait, mais c'est ça qui fait qu'il y a moins de nuisances autour, parce que, assez vite, les utilisateurs comprennent qu'il y a une limite, c'est la porte et qu'à l'intérieur c'est permis, à l'extérieur pas. C'est ça qui aide et qui fait que ça fonctionne. Il n'y a pas ce type de problème.

M. De Block :

Est-ce que, parce que je sais qu'il y a pas mal de citoyens qui étaient inquiets, est-ce qu'il y a des réunions qui sont prévues? Ça m'intéresse de toute façon aussi, si je ne veux pas rajouter une section réunie qui n'aura pas le lieu, mais ça m'intéresse d'être quand même tenu au courant, c'est un peu le quartier où j'habite ça m'intéresse.

M. Ben Salah :

Je vous remercie pour la réponse assez complète. Néanmoins, je tiens quand même à mettre en avant une préoccupation qui pourrait s'avérer problématique, à savoir ce dont vous avez fait allusion, et vous l'avez bien mis clairement comme étant plus ou moins positif après réflexion, ce sont les contrôles systématiques. Il y a pas mal d'études et de cas concrets que je pourrais éventuellement retrouver, pour avoir fait l'école de police moi-même et, étant agent de prévention aussi depuis très longtemps, je m'étais documenté pour pouvoir déterminer si c'était effectivement une idée qui pourrait faire avancer les choses. Dans mon souvenir, c'était pas du tout le cas et d'ailleurs beaucoup de policiers s'en plaignaient parce qu'ils se retrouvaient face à des délits mineurs et il devait agir en conséquence et laisser in fine éventuellement passer des plus gros problèmes, dans la mesure où, soyons clairs, beaucoup mettent en avant la norme KUL en disant qu'il n'y a pas suffisamment de policiers, et ça, on est bien d'accord le cadre ne sont pas forcément complets. Néanmoins, l'aspect administratif de nos services, de nos policiers, est extrêmement compliqué, et ils sont submergés d'une certaine manière, avec les aspects administratifs. Et je crains qu'en termes de contrôle systématique égale PV systématiques ou, je l'espère je, soyons clairs, si maintenant, moi, je l'ai compris comme ça, je peux imaginer que certains policiers le comprennent aussi comme ça. À titre personnel, moi, je ne suis pas forcément pour les contrôles systématiques, pour tout un tas de raisons que je pourrais éventuellement vous envoyer par la suite tout un tas de documents, j'ai toutes les informations documentées sur le sujet. Je tombe également sur une police locale ici, qui met justement en-avant la problématique de la du contrôle systématique. On sait, beaucoup de policiers ne sont pas forcément super bien formés, beaucoup critiquent le mode de fonctionnement et la réforme des polices, et là, en l'occurrence ça pourrait aussi toucher de manière claire et précise dans le volet discrimination, parce qu'on pourrait se retrouver à contrôler une partie de la population plutôt qu'une autre, etc., et je pense que faudrait éviter les susceptibilités tout en combattant la criminalité. Naturellement, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, madame Evraud, vous souhaitez reprendre la parole?

Mme Evraud :

Pour vous remercier d'abord pour toutes vos explications et je n'ai absolument pas stigmatisé le personnel policier ou autre, qui fait un boulot fantastique. On est bien d'accord mais on a un peu l'impression de vouloir arrêter la marée avec un râteau. C'est ça le problème. On a un peu l'impression que la pression est en train de monter et c'est pour ça que moi, j'ai voulu intervenir, parce que on a vraiment l'impression qu'il y a de plus en plus de gens. Et bon courage.

Mme la Présidente :

Je ne peux pas vous donner tort. Je vous remercie à tous pour le débat. Merci.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Khannouss, Conseiller communal Molenbeek Autrement, relative à la gestion de la mobilité de la rue du Presbytère. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Khannouss, Gemeenteraadslid Molenbeek Anders, over het mobiliteitsbeheer in de Pastoriestraat. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Dans le quartier de rue du Presbytère, il y a une décision communale qui a été prise pour inverser un sens de la circulation. Ces décisions ont été prises, chers collègues, à un moment, il y a eu un concours de circonstances où il y a des travaux places de l'Yzer et ça a provoqué un chaos généralisé pendant plusieurs jours, mettant en danger les citoyens parce que bloquant des véhicules d'urgence en intervention, que ce soit le Siamu, une ambulance ou même les forces de police, à plusieurs reprises, et j'en ai d'ailleurs moi-même été témoins, de très, très nombreux habitants m'ont interpellé parce qu'ils ont essayé de joindre des responsables de la commune, sans succès. Ça a provoqué des tensions, jusqu'à même aller jusqu'à provoquer des débuts de bagarre. La situation était gravissime et inédite, comme je l'ai dit.

Madame la bourgmestre, pour être précis, je vais lire mon texte. Je souhaiterais savoir ce qui a motivé cette décision, qui a décidé d'opérer cette modification? Est-ce que les services de la Mobilité ont été consultés et, évidemment, est-ce que la police a été consultée, ce qui est en général la règle pour des modifications de sens de circulation? Pourquoi avoir attendu plusieurs jours avant de rétablir le sens de circulation, malgré les très nombreuses plaintes de nos concitoyens ainsi que de la police, comme je l'ai dit précédemment, en vous remerciant pour la précision de vos réponses? Merci.

Madame Piquard :

Merci, madame la présidente, je vais parler un petit peu à mon nom personnel. Le ton de l'interpellation rentrée par écrit, qui reprend une formule: un esprit brillant prenant des dispositions unilatérales est, pour moi, une forme de mépris que j'ai des difficultés à accepter et à concevoir.

Je vais maintenant dire qu'il faut tout de même signaler que le but du travail du chef de service était quand même louable. De plus, on vient ce soir avec une interpellation dont le sujet est terminé depuis une dizaine de jours. Cette problématique, que monsieur considère,

n'a duré que deux ou trois jours. Il est vrai que tout changement pose problèmes, mais je pense qu'il y avait lieu, il y avait en tout cas une motivation à ce que vous preniez les dispositions requises? Merci.

M. Bijmens :

De Pastorijsstraat maakt deel uit een gewestelijke fietsroute. Ik gebruik die vaak. Ik kwam in die periode van de steenweg op Merchtem richting Ninoofsesteenweg en ik draaide de pastorijsstraat op. Er was geen enkele aanduiding tot aan de verandering in rijrichting was, Ik was met de fiets. Ik fietst de Pastorijsstraat op en er kwam een auto tegen. Het was een vrij gevaarlijk situatie want niets was aangeduid. Ik was bijna onder een auto.

Mme la Présidente :

Merci, je vois qu'il n'y a plus personne qui souhaite intervenir. Je voudrais parler quelques minutes de la genèse, de cette, de ce choix de changer un petit segment de la rue du Presbytère de sens. Il s'agissait d'une proposition qui a été, qui a émané des services dans une réunion à visée de sécurité autour du ramadan. Vous savez qu'on a toujours ce qu'on appelle un dispositif ramadan, c'est-à-dire que, pendant les jours que compte le ramadan sur notre territoire, on a quelques adaptations à faire pour que tout le monde vive bien à cette période. Et ces adaptations, elles sont, elles ont trait à beaucoup de choses. Mais la préoccupation principale, c'est que tout se passe avec la meilleure sécurité. Dans ces réunions sont présents les gardiens de la paix, la police, une série des services de voirie, d'aménagement du territoire, etc., pour que tout le monde puisse être dans la transversalité et discuter. Cette proposition est venue sur la table parce que, l'année passée, on avait constaté que sur la, la rue de Ribaucourt, devant les deux mosquées qui s'y trouvent, chaque soir, il y avait des centaines de personnes qui venaient chercher des colis alimentaires. Le problème, c'est que ceux qui connaissent la rue de Ribaucourt savent comment elle est. Il y a beaucoup de voitures qui passent et le trottoir, de chaque côté, extrêmement petit. Et ça, c'est une situation qui avait été examinée par tous les présents à cette réunion et identifiée comme dangereuse. Et quand ces personnes ne souhaitaient pas que cette situation accidentogène se reproduise cette année, il y a eu une grosse réflexion qui s'est posée à ce moment-là, et m'est revenu, cette idée des services d'aller vers une tentative de changer le sens de cette rue, puisque vous voyez la chaussée de Merchtem. Nous avons là une mosquée qui distribue des centaines de repas et vous voyez la rue de Ribaucourt une autre qui distribue des centaines de repas et entre les deux, ce petit segment, et l'idée c'était que si on faisait remonter et non plus descendre dans ce petit segment de facto, les deux entrées-sorties des mosquées qui distribuaient, auraient moins de véhicules et les gens qui attendraient devant seraient en plus grande sécurité. Il s'agissait pas du tout d'un plan de mobilité ou de quelque chose qui était un changement définitif, raison pour laquelle le service mobilité n'est pas du tout au centre de cette histoire. Il s'agissait d'un changement temporaire, ce qui incombe en réalité au service de signalisation et non au service mobilité, ce qu'il faut bien vous imaginer qu'on ne mobilise pas le service mobilité à chaque fois qu'on fait un petit changement pour un temps court. Et ceci a été présenté ensuite au représentant du culte lorsqu'on a discuté des mesures prises cette année. Ça n'a pas non plus fait, à ce moment-là, de discussions importantes. La police non plus. Tout, tout ça ne semblait pas poser de problème, jusqu'à ce qu'effectivement lors de la mise en œuvre, on se rende compte qu'on tombait à un moment extrêmement difficile, puisque, le huit mars, la mise en œuvre s'est faite dans la journée du six mars. Le huit mars, effectivement, il y a eu en même temps les travaux de Mobiris au niveau du pont Saintelette, il y a eu un blocage lié à l'action de Polbru, la police de la ville de Bruxelles, sur l'axe Rogier-Yzer et les tunnels fermés. Et vous ajoutez à ça qu'on a également, de l'autre côté de la chaussée de Gand, une série de rues qui sont fermées, et vous comprenez qu'une série de personnes qui aurait dû sortir soit de Molenbeek par l'axe Léopold II, soit par l'axe de la rue Delaunoy ou de la chaussée de Ninove, se retrouvaient tous sur le petit segment rue Piers et chaussée de Gand pour sortir via la chaussée de Gand. Et c'est et c'est là qu'effectivement il

y a eu un moment de bouchons vraiment très, très intenses. Au même moment, on voyait des véhicules qui rebroussaient chemins dans les tunnels. Ça n'avait évidemment rien à voir avec le changement de sens de la rue du presbytère. Mais je comprends que certains puissent en profiter pour tout mettre sur le dos de cette mesure et polémiquer en disant qu'on avait changé tous les sens du centre historique ou à-peu-près. Ça n'a pas de sens. On était juste avec un petit segment, on changeait de sens et malheureusement, au milieu, effectivement, de grands tracassés, ce qui n'avait pas été à la connaissance des services au moment de cette proposition.

On a décidé de faire une évaluation le onze, c'est-à-dire le lundi, c'est cinq jours plus tard, et à ce moment, on a conclu que ce n'était pas une bonne mesure et on a pu mettre fin à cette mesure en essayant une autre mesure de sécurité. Je dois dire que ce n'est pas encore 100 % satisfaisant, mais c'est déjà mieux, c'est-à-dire que nos ouvriers ont, de manière extrêmement rapide, et je les remercie vraiment, les ouvriers du pavage, ils ont effectué un travail complètement fou, c'est qu'ils ont installé quatre nouvelles grandes barrières croix de Saint-André, ce sont les grandes barrières qui permettent vraiment aux piétons d'être sécurisés sur les trottoirs en moins d'une heure. Au moment où on a fait l'évaluation on s'est dit: non, on va retourner en arrière, ça n'ira pas avec cette histoire de la rue du Presbytère, on bloque, le bénéfice n'est pas assez grand par rapport au maléfice, et on a installé derechef, en bousculant tout le travail de ce service, des barrières supplémentaires. Ces barrières supplémentaires, on est toujours aujourd'hui en train de voir si ça suffit. Je suis passée par-là il y a deux jours. C'est toujours assez dangereux et je pense qu'on va devoir rediscuter de la suite, parce que ce n'est pas sécurisant pour l'instant pour les piétons, les gens qui vont chercher les colis, ce n'est vraiment pas sécurisant. On n'est pas tiré d'affaires sur ce segment où la densité des personnes, qui, qui se mobilisent pour ce ramadan et, en même temps, la densité des voitures, l'é étroitesse des rues et les sens uniques qui sont là, on est un petit peu, on est, on est vraiment mis au défi pour assurer la sécurité des personnes. Je voudrais remercier tous les services qui travaillent au dispositif ramadan, que ce soient les gardiens de la paix, évidemment, le service de Signalisation, la DIDU, l'ensemble des services qui ont pu intervenir, le service Evénement, j'en oublie certainement toute la prévention, et je vous aussi remercier vraiment, de manière tout à fait particulière, et le service Mobilité, qui a travaillé très vite le lundi pour essayer de nous trouver d'autres solutions, mais qui, à ce jour, on n'en a pas trouvé, et le service Pavage qui, je vous dis, a pu très rapidement installer ces barrières supplémentaires. Ça reste une situation assez préoccupante en termes de sécurité. Par contre, sur la polémique, je ne peux que la regretter, comme l'a dit madame Piquard, je pense qu'elle est assez injuste, parce que je voulais vous répondre: allez-y, monsieur El Khannouss!

M. El Khannouss :

Merci, madame la présidente, pour vos réponses. Ce qui est dommage, c'est que j'aurais aimé que vous reconnaissiez vos erreurs et qu'on réfléchisse ensemble, éventuellement pour essayer d'améliorer les choses. Que de nouveau pointer du doigt l'opposition qui fait son travail, de dénoncer ce qui ne fonctionne pas. Et d'ailleurs nous sommes ici, en quelque sorte, même si ça vous déplaît, les relais de nos concitoyens, contrairement à vous. Quand toute cette partie de la commune a été bloquée par cette décision que moi, je qualifie d'absurde, je peux vous dire que j'ai été sur place directement et que j'ai été témoin justement de ce qui s'est passé. S'il y avait eu, à ce moment-là, une personne qui avait fait un arrêt cardiaque ou que sais-je, les services de secours auraient été dans l'impossibilité de pouvoir intervenir, j'étais témoin aussi que la police a dû intervenir sur des lieux d'incidents, ils ont été bloqués entre les véhicules. C'est vrai qu'il y a eu, je dirais, ce moment où, dans d'autres parties de la commune, et surtout place de l'Yzer comme je lui ai dit au début de mon intervention, une conjoncture qui a fait que différents événements, mais le changement de sens, était une erreur. D'ailleurs vous le reconnaissez, vous dites qu'après le cinquième jour, nous avons rétabli la circulation dans le sens normal et tout a fonctionné. Ça démontre très bien, finalement, que ce n'était pas un bon choix. Ce qui est dommage, c'est que vous avez dû attendre cinq jours, que vous avez été harcelée de coup de téléphone, je

suppose, aussi bien par la police que par un certain nombre d'habitants. En tout cas, moi, ainsi que de nombreux autres conseillers ici au sein de ce conseil, nous l'avons été et nous avons réagi. C'est pour ça que j'ai fait cette communication et il y a de ma part aucune démagogie, contrairement à ce que vous dites. Il y a la volonté de mettre la pression pour que vous assumiez pleinement vos responsabilités de bourgmestre, parce que je rappelle que vous êtes responsable de la sécurité des Molenbeekoïses et ici, malheureusement, vous avez failli dans le cadre de ce dossier, je tiens à le dire clairement, même si cela vous déplaît. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci pour votre interpellation.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative aux coups de feu à Molenbeek dans la nuit 7 février. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid Défi, over de schietpartijen in Molenbeek in de nacht van 7 februari. (Aanvullend)

*Le point est retiré.
Het punt wordt ingetrokken.*

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.
Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.
Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.*

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'application de l'ordonnance numérique dans la commune. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de toepassing van de digitale ordonnantie in de gemeente. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

On va au point sur l'ordonnance numérique.

M. Vancauwenberge :

Le parlement bruxellois a adopté le 12 janvier 2024 l'ordonnance conjoints relatifs à la transition numérique des autorités publiques. L'ordonnance a été publiée au MB le 21/2/2024. Cette ordonnance a finalement été adoptée suite à une mobilisation citoyenne exceptionnelle en Région bruxelloise, qui a duré 18 mois avec de nombreuses manifestations et rencontres. La plate-forme a été signée par quelques 200 associations. Le ministre Clerfayt avait déclaré en commission du parlement bruxellois que " les administrations disposaient de 10 jours, après publication du texte, pour mettre en œuvre toutes les mesures d'inclusion (guichets et services téléphoniques)". ([débat en commission](#) 5h38'12"). Et ceci conformément au chapitre 3 article 13§1 de l'ordonnance, qui est rédigé comme suit:

"CHAPITRE III - Bruxelles inclusive

Art. 13. § 1er. Les autorités publiques garantissent l'inclusivité à tout usager, a minima par les mesures suivantes:

1° un soutien à la réalisation en ligne de toute procédure administrative ou de toute communication;

2° la mise en place ou le maintien d'une alternative à toute procédure administrative ou à toute communication en ligne.

A minima, les autorités publiques doivent prévoir pour leurs usagers un accueil physique, un service téléphonique et un contact par voie postale. Des mesures alternatives peuvent être mises en place pour autant qu'elles garantissent à l'utilisateur concerné un niveau de service au minimum équivalent aux mesures précitées.

Les autorités publiques garantissent aux usagers un accès adéquat aux services qu'elles leur destinent et des horaires d'ouverture adaptés aux missions et au public."

Qu'avez-vous fait ou envisagez-vous de faire pour l'application de cette ordonnance numérique?

Comptez-vous améliorer l'accessibilité aux services?

Quels sont les délais pour obtenir un rendez-vous? Quel est selon vous un "délai normal" pour obtenir un rendez-vous?

Début mars, nous avons pu constater à différentes reprises, de longues files devant la maison communales. Les citoyens passent des heures dans la file, dehors, certains jours la température était proche de zéro!

Ce n'est pas ce qu'on appelle "un accès adéquat aux services ". Que comptez-vous faire par rapport à ce problème?

M. Gjanaj prend la présidence de la séance.

De heer Gjanaj neemt het voorzitterschap van de zitting over.

M. Gjanaj, Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Votre interpellation ne visait pas spécifiquement, je pense, à un service, mais on a tous compris que vous parliez des services de la démographie, qui sont ceux qui enregistrent le plus de contacts citoyens à la commune. Les services Population, Etrangers, Etat civil sont vraiment ces services de première ligne de la commune. Le contact avec le public reste une part essentielle de leur travail. Ça, c'est quelque chose qu'il faut bien prendre, bien avoir à l'esprit. Bien sûr, en corollaire, le service au guichet est l'élément central justement, de cette relation fonctionnaire, citoyen. Encore aujourd'hui, malgré le numérique, bien sûr, certains services en ligne sont apparus progressivement. On a offert aux citoyens ces services en ligne, ce qui aura permis d'éviter notamment des déplacements aux guichets, des déplacements inutiles. Pour certains, c'était quelque chose de très positif. La crise sanitaire, d'ailleurs a accéléré ce processus et a fait évoluer les mentalités, tant au niveau des citoyens que des fonctionnaires. Certaines procédures initiées en période covid ont été maintenues et développées, au-delà de la crise. Évidemment, pour les trois services. Il n'en demeure pas moins que certaines procédures nécessitent toujours, d'un point de vue légal, un déplacement physique et le dépôt de documents originaux. Les citoyens peuvent dès lors s'adresser aux services étrangers, service, pardon, aux services dans leur, dans leurs trois composantes et assez: ville, étranger, population. Les citoyens peuvent dès lors s'adresser à ces trois services: directement au guichet, par courrier, par courriel et par téléphone. Toutes les demandes sont traitées, quel que soit le mode de communication choisi, même si on le sait tous que les services peuvent répondre d'une manière beaucoup plus efficace et beaucoup plus massive par courriel que par téléphone. Le téléphone est beaucoup plus limité et permet moins de souplesse et en plus, le courriel, elle, permet une trace écrite que le téléphone ne permet pas

d'archiver, c'est la puissance de l'écrit tout simplement. Le téléphone demande énormément d'heures pour très peu de contacts, tandis que les voies écrites, même par courrier postal, sont assez efficaces. Mais malgré tout, le téléphone est un moyen de contact. Les citoyens peuvent dès lors s'adresser de ces manières-là. En ce qui concerne l'organisation pratique des guichets. La crise covid nous a forcé à en modifier le fonctionnement et à instaurer un système de rendez-vous. A l'issue de la crise, une analyse par les services des avantages et des inconvénients de chaque type de fonctionnement a été réalisée par les services et a entraîné des conclusions différentes de chaque service. Ce n'est pas moi qui ai tiré les conclusions, c'est vraiment le travail sur le terrain, les témoignages des gens, les demandes. Et c'est ainsi que le service population est rapidement repassé à des ouvertures sans rendez-vous. C'était de leur demande, tout simplement. Les citoyens avaient dit: nous, on a besoin de pouvoir se présenter, de pouvoir faire la file s'il faut et sans rendez-vous, et qui permet une gestion optimale des demandes et évite des déplacements inutiles tant que le dossier, pardon, le service, excusez-moi, je passe, j'ai sauté une phrase. C'est cette manière de faire. Ça n'a pas été partagé partout. Le service Etat civil a, quant à lui, maintenu clairement les rendez-vous et ce qui permet, selon, selon, selon lui et selon les usagers, une gestion optimale des demandes et évite des déplacements inutiles tant que le dossier n'est pas complet. Là, on est vraiment sur quelque chose de très concret. Quant au service Etranger, il travaille essentiellement sur rendez-vous. Mais nous avons créé un guichet qu'on peut appeler un guichet rapide. C'est un guichet qui permet au citoyen de venir retirer un document d'une manière très rapide parce qu'il est prêt, ou de fixer un rendez-vous qui ne peut pas faire par mail ou par internet. Il peut le faire avec l'aide du guichetier. C'est un guichet qui est dédié uniquement à ça. La conclusion, c'est qu'il n'y a pas un système meilleur qu'un autre. Les gens sont demandeurs de tout, ils ont besoin de tous les canaux. Et ce panachage, courrier, courriel, téléphone, Email et guichet, est ce qui nous apparaît le plus adapté aux réalités du terrain tout simplement. Le service, pour parler spécifiquement maintenant, le service Population, lui, n'est pas en manque d'effectifs mais par contre, on connaît des pics, et c'est ça la création de files. C'est qu'il y a des pics. Il y a des renouvellements de care d'identité par exemple, ou des demandes de passeport qui tombent à des moments bien précis souvent dans l'année souvent avant une période de congé, par exemple. C'est ça qui, souvent, génère des files importantes puisque dans, comme les autres, les autres canaux existent, bon an mal an, pendant l'année on parvient à gérer les flux. Mais malgré tout, comme dans d'autres communes, il y a des demandes plus importantes que d'autres, c'est comme ça et on n'y passe pas des heures et des heures. Il y a des, il y a quand même des accompagnants, des personnes, des gardiens, qui sont là aussi pour gérer les files et qui peuvent les guider et leur dire: mais écoutez, c'est peut-être mieux de revenir dans deux jours, puisqu'on sait qu'il y a moins d'affluence à tel moment. Mais on ne parle pas d'heure, c'est arrivé dans le passé à certains moments de pics, mais ça reste des exceptions. Par contre, le service de l'Etat civil, lui, fait face à une augmentation de ses missions et qui, d'année en année, a augmenté. Et ça vient avant tout d'un transfert de compétences du fédéral vers les communes. Par exemple, la BAEC, la gestion du développement de la BAEC a été dédiée, maintenant transférée aux communes.

Quant au service Etranger, c'est toujours une question qui est, qui est soulevée: les délais de rendez-vous. Oui, effectivement, les délais de rendez-vous sont, sont en proportion par rapport aux demandes, au nombre de demandes. On a beaucoup de demandes. Les quatre grosses communes, vous les connaissez: Bruxelles Ville, Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek accueillent énormément de demandes et on est toutes les quatre dans des situations où on nous demande une organisation très fine. C'est pour ça que je reviens toujours avec cette organisation. Effectivement, nous avons des délais de deux mois, sur papier, de rendez-vous, mais nous postposons le plus possible les rendez-vous qui ne sont pas urgents. Pour libérer des plages horaires toutes les semaines, nous avons dix à 15 % de plages horaires libres qui sont, qui sont utilisées dans les cas d'urgence des gens qui doivent avoir des papiers dans les dans les jours qui viennent. On a une capacité de réaction d'urgence d'une manière rapide, mais c'est au prix de dire: ceux qui n'ont pas besoin d'une procédure tout de suite, ils sont repoussés le plus tard possible à la bonne, à la bonne date, j'ai envie de

dire. Dans ce service également, il y a eu de plus en plus de missions transférées du fédéral, l'Office des Etrangers, vers les communes, sans octroi de moyens supplémentaires.

Pour résumer votre question, je résumerai de la manière suivante: les services de la Démographie utilisent aujourd'hui tous les moyens qui sont à sa disposition pour répondre aux citoyens, tant par la voie numérique, papier, téléphonique que physique. Moi, je, de manière synthétique, je veux dire oui, oui, en finale, oui, nous sommes tout à fait dans l'application adéquate de l'ordonnance relative à la transition numérique. Puisque nous offrons tous ces services aux citoyens, il y aura toujours des files. Ça, je veux dire, c'est comme ça. Il y aura toujours des files, il y aura des moments où il y aura des files de deux personnes, il y aura des files où on devra attendre une demi-heure. Effectivement, ça dépend des moments, mais nous offrons vraiment les quatre ou cinq canaux principaux à nos citoyens pour s'adresser au service de la démographie.

M. le Président, A. Gjanaj :

Merci, excusez-moi, j'avais omis de donner la parole aux personnes qui s'étaient associées. Madame Piquard, allez-y! Après, c'est madame Ouberri.

Mme Piquard :

Merci, monsieur le président, je trouve cette interpellation intéressante. Si je tiens à intervenir ici, dans ce cadre-ci, c'est parce que la fracture numérique est un enjeu majeur pour le PS. Il est vrai que, parfois, il y a de longues files devant certains services, et notamment ceux de la Démographie, comme monsieur l'échevin l'a dit. Mais, mais ce n'est pas lié, à mon sens, qu'à la fracture numérique, il y a des personnes qui rencontrent d'autres problématiques, comme par exemple ne sachant pas lire correctement les documents officiels et ce genre de choses. Et c'est ainsi que, pour le PS aussi, nous considérons que l'accès au service public à tous les citoyens est précieux. Nous disposons ici, à Molenbeek tout de même, de l'antenne Malis que j'avais initiée en son temps, quand j'étais officier d'Etat civil, pour tenter de dégorger le service de la démographie. Mais je me, j'en profite aussi, qu'il y a certains documents de l'état civil qui ne peuvent être déplacés, et c'est régi par une loi. Ils doivent rester à la Maison communale, notamment, c'est une difficulté que le rencontre dans ce cadre-là, et je remercie au passage monsieur Mahy pour ses explications.

Mme Ouberri :

Je voulais apporter à mes collègues un complément d'information pour compléter ce que mon collègue Olivier Mahy a dit. Merci en tout cas pour cette interpellation, par rapport à l'action sociale. On n'a pas attendu l'ordonnance numérique pour pouvoir agir. Depuis déjà plusieurs années, beaucoup de documents, beaucoup de demandes sont en ligne et je remercie au passage l'équipe de l'Action sociale qui mettent tout en œuvre pour aider les citoyens qui sont tous les jours-là pour demander de l'aide parce que, justement, ceux qui voudraient introduire leur demande de pension, c'est en ligne, ceux qui voudraient rentrer leur demande de Grapa, c'est en ligne, ceux qui voudraient rentrer une demande de reconnaissance de handicap, c'est en ligne. Beaucoup de personnes, avant, on parle de l'analphabétisme au niveau écriture. Aujourd'hui, je pense qu'on peut dire aussi que c'est l'analphabétisme informatique, parce que non seulement les personnes ne s'y connaissent pas, mais disposent pas de matériel nécessaire. Je pense que j'ai eu l'occasion aussi, de vous parler de la mise en place du guichet citoyen, qui consiste à mettre à disposition un pc, une imprimante, un guichet que nous, que nous avons adapté aux personnes pmr, parce que les guichets à l'action sociale sont hauts et une personne en mobilité réduite, en chaise roulante ne peut pas, ne peut pas travailler sur pc. Si on ne l'avait pas adapté, ça veut dire quoi? Ça veut dire: les personnes qui n'ont pas de connexion ou qui n'arrivent pas sans sortir, le matin, peuvent venir entre huit heures et midi sans rendez-vous, venir utiliser le PC, aller sur internet,

imprimer des documents et s'ils bloquent, l'équipe est là pour orienter, accompagner. Ça, c'est hyper important. Au niveau aussi de la déclaration fiscale, comme on dit communément, puisque taxonweb. Forcément, il faut aller en ligne et, en accord avec le fisc, ils nous aident chaque année via une permanence fiscale où les personnes sur rendez-vous via l'action sociale viennent se faire aider pour compléter justement leur déclaration. Au niveau d'une demande de stationnement pour les personnes PMR, également en ligne, il y a plein de choses que l'action sociale fait par rapport, pour répondre quand même à pas mal de demandes aux gens qui peuvent aller en ligne, voir leur dossier fiscal, voir leur dossier mysanté, myminfin. Maintenant, le tout est numérique et nous devons être attentifs pour pouvoir justement accompagner ces personnes qui sont en difficulté. Mais c'est la plus forte demande vient des personnes âgées, mais pas que, et je voudrais juste souligner. Nous avons également une permanence, une permanence spf handicap, avec des dates bien prédéterminées. Avant covid ou covid, pendant la pandémie, on avait suspendu. Maintenant, on a eu un accord, ils reviennent, on a une assistante sociale qui vient, mais qui consiste à recevoir sur rendez-vous des personnes qui sont en difficulté, qui n'arrivent pas à comprendre la réponse du spf handicap ou qui n'arrivent pas à s'en sortir. Elle n'introduit pas la demande, c'est l'action sociale qui l'introduit mais le suivi et les réponses quand il y a des difficultés. Sur base de rendez-vous, cet assistante sociale du spf handicap apporte sa précieuse aide pour, justement, aider les gens à ne pas, à ne pas rester sans réponse pour leurs dossiers. C'est ce que je voulais vous dire, parce que j'aimerais que mes collègues, vous preniez conscience que beaucoup de services sont impactés par le numérique et que l'action sociale, puisqu'elle est à guichet ouvert, elle a été rapidement, rapidement impactées dès la pandémie, puisqu'il fallait prendre des rendez-vous en ligne pour les tests, plus tard pour les vaccinations. Je vous remercie.

M. Vancauwenberge :

Oui, c'est je m'en doute, qu'il y a pas mal d'évolution déjà avant l'ordonnance au niveau du numérique et qu'il y a plein de documents en ligne, c'est une bonne chose. Mais j'ai quand même un sentiment que vous sous-estimez un petit peu les problèmes des gens. J'apprends qu'il y a toute une série de services qui sont disponibles, mais je me demande dans quelle mesure ces services sont utilisés ou quelle place. Parce que les associations qui sont sur le terrain et qui s'occupent de toute autre chose, elles sont quand même confrontées aux problèmes que les gens leur demandent de les aider et que, et que ça vient au détriment de leur vrai travail, pour lesquels ils sont là. Ici, je n'entends pas très bien. Apparemment, l'Ordonnance numérique n'a pas eu vraiment un impact sur le travail de la commune. On continue, on s'adapte je n'ai pas entendu, si on entend une, une aide, mais dans quelle mesure cette aide est adéquate est suffisante pour les gens? Parce qu'on constate tous les jours aussi pour, par exemple, la prime PRI. Je pense qu'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas, il y a beaucoup de gens qui ne la demandent pas, c'est la fracture numérique. Pour les rendez-vous, deux mois, oui, mais ce n'est pas très convaincant je trouve, comment vous filtrez les rendez-vous des urgences? A mon avis, ça ne doit pas être très, très facile pour filtrer des demandes et des urgences, et les gens ont besoin de papier. Deux mois, c'est quand même beaucoup. Voilà.

M. le Président, A. Gjanaj :

Merci beaucoup l'incident est clos.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative à une épopée d'emplois pour Molenbeek. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid Défi, betreffende een epos van werkgelegenheid voor Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président, A. Gjanaj :

On passe à l'interpellation pour aller dans le même ton de l'interpellation du sieur Ben Salah concernant l'épopée d'emploi pour Molenbeek. Je vous en prie.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, Monsieur l'échevin, comme on le sait, nous sommes ici dans le théâtre de la démocratie, et dans ce contexte-là, je veux avancer avec une petite touche théâtrale, en avançant plutôt vers une tragédie grecque. Néanmoins, ça reste sur le ton du théâtre. Nobles échevins, gardiens de l'emploi et forgeron des destinées, écoutez le murmure des chiffres. Ce sont les augures de notre Molenbeek qui réclame de nous un dénouement digne des grandes tragédies antiques. Alors que l'horizon de votre législature teinte des couleurs du crépuscule, ces chiffres dressent le décor d'une scène où les projecteurs s'attardent trop souvent sur l'obscurité de l'oisiveté plutôt que la luminescence de vos actions.

Dans le grand théâtre de la vie molenbeekoise, nous observons le cœur lourd, que les jeunes protagonistes de moins de 25 ans sont accablés par un taux de chômage de 33 %. Nos sages, dont les rides racontent l'histoire d'un labeur acharné, font face à un taux de 31 %, une mélodie amère pour une sérénade de fin de carrière. Alors que le rideau tombe sur votre acte final, je vous interpelle à travers quelques petites questions dont j'espère avoir des réponses.

Comment échevins, allez-vous incarner Hercule dans le nettoyage des écuries d'Augias en purifiant Molenbeek de ce chômage qui stagne tel un marais ? Quel dernier tour de magie savez-vous, avez-vous en réserve pour transformer, transformer cette statistique qui résonne comme le chant des sirènes, un hymne à la prospérité. Quelle stratégie d'adieu envisagez-vous pour nos braves guerrières de Molenbeek? C'est référence aux femmes pour qu'elles ne soient plus, qu'elles ne soient pas des Pénélopes éternellement tissant et défilant leur recherche d'emploi. Face à l'exode avancée du temps, quelles sont les dernières pierres que vous allez, que vous souhaitez poser pour édifier un monument de réussite en matière d'emploi qui survivra au-delà de votre mandat?

Oui, le temps de cette législature s'épuise comme la chandelle en fin de veillée, mais nos actes peuvent encore embraser le ciel de Molenbeek d'une aurore nouvelle. Que nos décisions ne soient pas un requiem pour les ambitions perdues, mais une ode à la gloire qui attend nos citoyens. Je vous conjure, Monsieur l'échevin, alors que les furies du chômage nous narguent de brandir le bouclier d'Athéna, d'user de la sagesse d'Apollon et de tracer le chemin d'une épopée où Molenbeek se réinvente, s'épanouisse et prospère. Que votre réponse soit le phare qui guide nos successeurs, à travers les flots tumultueux du changement, vers une grandeur retrouvée. Je vous remercie !

M. le Président, A. Gjanaj :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Franchement, il faut applaudir. Monsieur le président faisant fonction, peut-être, en guise d'introduction te dire Oh, Rachid, tu as aujourd'hui éclairé ma soirée avec ton élévation lyrique. Je suis rassasié de tes mots, mais j'en ai encore à..., j'allais utiliser un terme, un peu, j'en ai encore à proposer à mon ami, Monsieur Gjanaj , l'échevin de l'emploi. Alors, plus sérieusement, en tout cas, merci Rachid pour ton interpellation. Tu as montré que, dans cette enceinte, on peut par moments déborder de culture, n'est-ce pas? Il y a bien sûr, moi, je pense que c'est un exercice qu'il a fait, qui mérite d'être salué. Mais il nous rappelle aussi la situation dramatique de la commune de Molenbeek. Il faut rappeler que nous sommes quand même la première, voire la deuxième, et on est les concurrents de Saint Josse à avoir le plus haut taux de chômage. Les derniers chiffres que mon collègue a évoqués sont édifiants. Moi, je ne vais pas aller par 36 chemins, moi, simplement, je souhaiterais savoir: monsieur l'échevin de l'emploi à partir de votre cabinet, ne nous sortez pas le programme de la Mission locale, parce que la Mission locale a fonctionné avant votre arrivée, elle continuera à fonctionner après votre départ. Moi, je souhaiterais, depuis votre cabinet, citez-moi trois projets que vous avez faits pour les demandeurs d'emploi de Molenbeek, trois sur toute la législature ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président, A. Gjanaj :

Je vous remercie.

Monsieur Ben Salah, je vous remercie pour votre prose aussi poétique qu'une tragédie grecque, teintée d'un zeste d'ironie qui ne manque pas de mordant. Vos allusions aux grands héros antiques, à Hercule à Penelope pourraient presque nous faire oublier que nous sommes en train de parler du taux de chômage de notre bon vieux Molenbeek. En termes de taux de chômage des moins de 25 ans, il faut déjà remarquer qu'il y a une tendance par semestre, où le premier semestre de l'année, il baisse pour atteindre un minimum au mois de juillet, tandis qu'il réaugmente le semestre suivant, en atteignant un pic en décembre. Ce taux est d'ailleurs déjà en train de baisser depuis le mois de janvier. On parle d'un nombre absolu moyen de 1.000 personnes au chômage. Nous avons atteint un des plus bas taux depuis 2010, en 2020, où il y avait 860 personnes de moins de 25 ans au chômage. En ce qui concerne le taux de chômage des plus de 50 ans, près de 2.100 personnes, à Molenbeek, il est en augmentation continue depuis plus de dix ans. Il a augmenté jusqu'en 2021, mais il est en baisse depuis trois ans. Depuis 2023, il a baissé cette dernière année de 5,2 %, une des plus grosses baisses de la région, la deuxième après le Woluwe Saint-Pierre. Par contre, la catégorie la plus importante à Molenbeek, c'est-à-dire les 25 - 49 ans, avec 5.400 chômeurs, son taux est en baisse constante depuis plus d'une dizaine d'années avec un plancher en 2022. Il y a une légère augmentation, liée sans aucun doute aux conséquences de la crise mondiale. S'il ne faut pas constater une baisse miraculeuse digne des temps antiques, il y a une baisse relativement constante qui nous amène à un taux de chômage de 21,2 %, le plus élevé de la région, certes, mais il n'est pas désagréable de constater que, cette dernière année, nous sommes la seule commune de la région où il y a une baisse du taux de chômage. Nous avons un travail constant qui est fait par nos outils de promotion, de mise à l'emploi, la Mission locale, les services de l'emploi, les guichets d'économie locale, les centres d'entreprise et des projets nouveaux qui viennent, qui ont été introduits et ont été obtenus dans le cadre des contrats de rénovation urbaine. Nous avons, en tout cas, je l'ai fait, j'ai convoqué Hercule, Héraclès, Ulysse, César, même Superman, etc., mais malheureusement, Netflix nous les, nous les a déjà obtenus. Ou bien c'étaient plutôt les niveaux supérieurs, la Région, le Fédéral, voir même l'Europe malheureusement, c'est l'endroit où il y a le plus de demandes à ce niveau-là. Par contre, je voudrais quand même faire un petit, un petit, une petite présentation, présentation des chiffres. Nous ne sommes pas mécontents, malgré que nous restons une des communes où le taux de chômage est le plus élevé, le taux d'emploi qui est quand même un élément très

important, en 2016, il était de 51,8 ; en 2021, dernier chiffre reconnu au niveau des statistiques, les chiffres ont un retard. Les statistiques ont un retard. Il est à 54,5; le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans, il est à 35,9 en 2016, il est à 38,6; le taux d'emploi des 15- 64 ans, il était à 44 en 2016, il est à 46,6 en 2021, le taux de chômage des hommes de 15 à 64 ans, il était 25,4 en 2016, il est à 21,7 %. En 2021; le taux de chômage des femmes de 15 à 64 ans, il était à 29,8 en 2016, il est à 25,2 en 2021; le taux de chômage total des 15- 64 ans, il est à 27,2; en 2016, il est à 23,2 en 2021 et le taux de chômage total des 15 - 24 ans, il était à 37,8; en 2016, il est à 33,4 en 2021. Malgré tout, il y a des chiffres en progression. Je pense que c'est le résultat, bien sûr, de tous les organismes, qu'ils soient, qu'ils soient publics ou semi-publics, voire privés, qui travaillent de concert au niveau de Molenbeek et qui font que cette commune, malgré tout a une progression tant du taux du taux de travail, qu'une diminution du taux de chômage, et même parmi les jeunes. Encore une fois, les chiffres que vous avez cités, au niveau des jeunes, c'est le pic, parce que nous sommes au début de l'année après de décembre, mais bien sûr, ça, ça descend vers le mois de juillet, parce que, justement, les gens sortent de l'école et c'est lié au cycle qui sont propres à ce type de public-là, qui vont, qui vont diminuer. Je vous rappelle, comme je l'ai dit, qu'ils ils étaient au taux le plus bas depuis une dizaine d'années, une quinzaine d'années même avec, avec en 2022, au mois de juillet, bien évidemment, de 2022. Voilà ma réponse.

Je vous ai donné les chiffres. Monsieur, monsieur, ce n'est pas vous qui déterminez, moi, je vous donne, j'ai donné la réponse. Monsieur, monsieur, ce n'est pas vous l'interpellant bien sûr. J'ai remonté l'équipe, j'ai remonté l'Équipe que vous aviez complètement démotivée de la Mission locale. J'ai rempli tous les centres d'entreprise, ils sont remplis à 100 %. Monsieur, si vous les voulez, je suis en train de vous les donner. Si vous ne le voulez pas, et vous ne m'écoutez pas, ça ne sert à rien. Je vais, je suis en train de vous répondre, c'est ma réponse à moi, ce n'est pas la vôtre. J'ai remis sur pied la Mission locale que vous aviez complètement désintégrée. Deuxièmement, les centres d'entreprise, je les ai remplis totalement. Ils étaient un taux de remplissage de 40 %. On est à 100 %. Ça fait 120 emplois sur les deux sites, puisque le troisième, c'est celui de Molengeek. Sur les deux sites, il y a 120 emplois, une augmentation de près de 30 à 40 % de l'emploi sur place. Et, troisième, troisième élément, nous avons introduit des projets. On a le taux le chômage, le projet zéro chômage pour Simonis. Nous avons deux projets. Dans le cadre d'Etangs noirs, il fallait comme faire un travail. Nous avons aussi travaillé sur la discrimination. Je vous en ai donné un peu plus, mais maintenant, même maintenant, monsieur, malheureusement, monsieur, malheureusement, ça vous fait peut-être mal que vous ayez été le plus médiocre des échevins de l'emploi comme vous le dites souvent depuis la révolution en Belgique, et ça vous fait sûrement mal, les chiffres sont là et tout est là. Mais, mais je comprends votre, je comprends votre souffrance et éventuellement, peut-être une agressivité, une agressivité et même et même une vulgarité qui vous caractérise. Maintenant, je vais donner la parole à monsieur Ben Salah, qui va, qui va avoir le dernier mot. Merci.

M. Ben Salah :

Et bien, noble échevin, moi, je ne vous cherche pas querelle. Je souhaitais avoir des réponses. Vous me les avez fournies en partie. Vous me dites que vous avez incarné Hercule et que les Avengers n'étaient pas disponibles dans la mesure où ils étaient sur Netflix. Je vous en tiens pas querelle non plus. Ce n'est pas grave. Ils sont venus avant vous. En ce qui concerne les chiffres que vous avez mis en avant, vous avez parlé des 15-18 ans, vous savez que c'est très compliqué de parler de chômage quand, à quinze ans, on n'a pas le droit de travailler. Oui, on peut travailler en tant qu'étudiant je parle, voyez, non, ce que ce que je veux dire. Je vais demander à la dame aussi d'arrêter de m'interrompre aussi, le sujet de mon propos est la volonté de mettre en avant cette, cette problématique, c'est d'éclairer les citoyens Molenbeekoïses, c'est vraiment un aspect constructif. Il faut savoir qu'à partir du moment où une personne est en formation, elle ne rentre plus dans le cadre du chercheur d'emploi, à partir du moment où elle rentre dans la fameuse niche niets, ils n'ont rien, ne rendent pas dans le cadre

des chercheurs d'emploi, ce n'est pas votre faute, c'est la région bruxelloise, c'est le mode de fonctionnement de notre pays. Et là, en l'occurrence ma volonté, c'était effectivement déterminer dans quelle mesure et quelles seront les actions. Votre dernier acte, comme évoqué, qui permettrait de nous permettre d'avoir un peu, pour, un peu plus clair sur on arrive, comme on l'a dit, au crépuscule de votre mandat, d'échevin de l'emploi, qu'est-ce que vous allez façonner d'une telle manière que vous laissez une trace positive dans, vous l'avez cité, les 100 %, etc, etc? Mais il manque probablement une lumière concernant une, un fil conducteur dans le domaine de l'aide aux chercheurs d'emploi c'était aussi simple que ça. Vous avez énuméré des, des projets, des, des, des, des avancées par rapport au fait de remplir, le fait de remplir certains endroits en matière d'entrepreneuriat etc, mais il est où le fil conducteur? Est-ce que, est-ce que? Est-ce que vous avez travaillé de manière séparée, de manière systématique dans chacun des projets où vous vous êtes dit: je vais, je vais travailler d'une telle manière à ce que je vais obtenir une réponse globale à la situation problématique de Molenbeek. C'était ça, comme vous l'avez vu, je n'ai pas demandé de précisions par rapport à, j'ai été relativement général. D'où la raison pour laquelle j'entends que vous avez fait beaucoup de choses. J'aurais aimé encore plus, et ça, on ne peut pas en vouloir n'importe quel Molenbeekois. Merci.

M. le Président, A. Gjanaj :

Merci, alors juste pour spécifier, malgré qu'il y a des personnes qui ont eu cette compétence, mais qui ne savent même pas encore que dans les statistiques, il y a une catégorie 15-64 ans, mais tout ça, c'est malheureusement, on pourra rien faire, quand ça n'a pas été fait pendant six ans, on ne pourra pas le faire. On ne pourra pas le faire quand on n'a pas, quand on n'a pas la compétence. C'est déjà un élément. L'autre élément, c'est que, dans tout ce que je vous ai énoncé, il y a un fil conducteur. On a bien repéré la catégorie des jeunes et la catégorie où il faut travailler également au niveau des femmes, puisque le taux de chômage des femmes et le taux d'emploi des femmes, le taux de chômage est plus élevé, le taux d'emploi est plus faible, également pour les jeunes. Par rapport à ces catégories-là, les projets qui ont été entrés dans le cadre des différents contrats de quartier, contrat de rénovation urbaine, sont ciblés sur les jeunes, deux sur le projet Etangs noirs. On a aussi le projet zéro chômeur sur le CRU de Simonis, on vise les deux catégories de manière encore plus importante et au niveau de l'emploi par l'économie et c'est la deuxième année que nous faisons un focus sur les femmes entrepreneuses, et nous sommes en train de travailler sur un club d'entrepreneuses molenbeekaises pour justement développer aussi cette catégorie, là aussi, en tenant compte du fait qu'à Molenbeek, le taux de création d'entreprise est beaucoup plus élevé que dans la région Bruxelloise, en proportion, et c'est une niche assez importante également pour ces éléments-là, il y a vraiment un fil conducteur. Nous avons eu des difficultés à remettre sur pied certains organismes, comme je l'ai dit tout à l'heure et maintenant, avec les potentialités retrouvées, qui sont à leur niveau le plus important, puisqu'on arrive à des résultats qui sont tout à fait satisfaisants dans le cadre des missions d'une commune, puisque la commune, elle, a quand même des prérogatives assez limitées. Vous savez aussi que la formation est un élément très important, mais que les budgets ont été réduits. Ce n'est pas notre, ce n'est pas de notre ressort, c'est par ailleurs que ça a été fait. Nous, on doit subir cette situation là, mais dans, dans ce cadre-là, nous avons quand même pu avoir des résultats et nous sommes dans le cadre des potentialités retrouvées de tous les organismes: Mission locale, guichet d'économie locale, centre d'entreprise nous sommes en train d'arriver avec, je veux dire, une vitesse de croisière qui va normalement nous amener plus les projets qui sont là, qui vont nous amener à pouvoir augmenter l'effectivité des mesures prises et le taux d'emploi un peu plus important. Bien sûr, on n'en arrivera jamais à faire un miracle au niveau de donner notre commune, mais en tout cas, il y a bien un fil conducteur et un travail qui est fait de coordination de tous les organismes qui sont arrivés à un niveau beaucoup plus important de fonctionnalité et d'effectivité.

Je vous remercie.

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Addi, Conseillère communale PTB*PVDA, relative à la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Addi, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de Internationale Dag voor de uitbanning van rassendiscriminatie. (Aanvullend)

M. le Président, A. Gjanaj :

Merci, nous passons à l'interpellation suivante, qui est l'interpellation de madame Addi, concernant la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Vous avez la parole.

Mme Addi :

A la veille du 21 mars, la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le collège, pourrait-il nous faire un état des lieux des différentes avancées en matière de lutte contre les discriminations :

1/ concernant le guichet anti-discrimination, avez-vous déjà une date de lancement avant la fin de cette législature ? Est-ce que la commune a déjà pris contact avec les AIPL ?

2/ Après l'intervention d'UNIA dans un service communal dysfonctionnel, la commune a-t-elle pris des mesures concrètes ?

3/Récemment, on a pu lire dans la presse que Bruno Tobback, ancien président du Vooruit, soutenait les dires de Conner Rousseau lorsqu'il affirmait ne plus se sentir en Belgique quand il passe à Molenbeek. Est-ce que la majorité PS-Vooruit peut nous assurer qu'elle prendra une part active pour mener à bien le programme de lutte contre les discriminations à Molenbeek?

Mme Piquard :

En matière de discrimination raciale, pardon, je tiens à dire qu'en cette matière, le PS n'est pas en retard. Philippe Moureaux est tout de même le père politique de la loi dite Moureaux, votée il y a plus de 40 ans. Raison pour laquelle je me permets d'ajouter qu'on ne vous a pas attendu pour lutter contre le racisme.

Mme la présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame, j'allais dire merci, madame Piquard, non merci Madame la Présidente, je voulais remercier madame Addi pour son interpellation. Je pense que nous avons besoin, surtout avec le climat ambiant, de la montée des extrémismes quels qu'ils soient, du repli identitaire, d'une mobilisation qui nous réunit tous pour, justement, lutter contre ce fléau qui est la discrimination, qu'elle soit raciale, religieuse ou basée sur le genre, auquel qu'elle soit d'ailleurs, surtout dans ces moments compliqués qu'on connaît au niveau international, qu'il y a des conséquences sur le quotidien de nos vies. Moi, je vais revenir ici, à Molenbeek, madame la bourgmestre, vous rappelez qu'en début de législature, il y a eu une discrimination par rapport à une dame qui portait un signe convictionnel. Elle a été refusée à un emploi parce qu'elle portait un morceau de tissu sur la tête, et ça avait provoqué une polémique. Il y a eu un

certain nombre de conseillers communaux qui avaient voulu organiser en extrême urgence un conseil communal. Finalement, ça a abouti à un débat très, très long ici, au sein de ce conseil communal, avec un consensus sur une motion. Cette motion, cher collègue, consacrait la non-discrimination, et la bourgmestre s'était engagée à mettre en place un groupe de travail, et nous étions là en 2019, pour ce qui se rappellent, ça remonte à plus de quatre ou cinq ans. Nous attendons toujours ce groupe de travail. Ma question est très simple, elle est très courte. Est-ce qu'on a encore une chance de pouvoir travailler sur le sujet pour pouvoir implémenter les, les, les, les conséquences de cette décision, de cette motion que nous avons votée ici dans notre règlement de la commune? Merci pour votre réponse, madame la Bourgmestre.

Mme Evraud :

Si je trouve que l'interpellation de madame Addi est très intéressante, je n'aime pas qu'on mélange la neutralité de l'état avec les problèmes de racisme. Ça n'a rien à voir.

Mme la Présidente :

Merci, madame Evraud.

Bien, tout d'abord vous dire que je regrette qu'on arrive à minuit avec un débat d'une telle importance pour notre commune. C'est dommage. Je pense que c'est vraiment un sujet important effectivement, c'est un sujet aussi qui mérite, chers conseillers, chers conseillères, beaucoup de respect, parce que c'est trop facile d'instrumentaliser le racisme ou l'antisémitisme, je pense que c'est quelque chose qui fera écho chez-vous, ou d'instrumentaliser l'islamophobie à des fins politiques. Je m'inscris pas du tout là-dedans. Je pense que la défense des minorités, la défense des identités, elle est une, elle est indivisible et elle doit être le combat de tous. Elle ne peut pas être un prétexte ou une instrumentalisation, sous peine de faire beaucoup plus de mal à notre société que de bien. Et on voit très bien, d'ailleurs comment certains, aujourd'hui, ont créé ce concept de wokisme pour pouvoir diviser davantage encore derrière les divisions déjà existantes entre les différents mouvements des minorités. Moi, j'appelle à une vision antiraciste qui soit unique, unie et qui ne soit pas le lit de manœuvres politiciennes. En ça, je me porte en faux sur certaines affirmations qui ont été, qui ont été faites à notre rencontre. Je vais revenir quand même un instant sur la question du foulard. Les règles d'application dans notre administration aujourd'hui sont exactement les mêmes que celles de la législature passée, qui sont exactement les mêmes que celles de la législature précédente. Il y a une hypocrisie manifeste de la part de certains sur ce sujet et je n'en dirai pas plus.

En ce qui concerne les questions sérieuses et précises posées par madame Addi sur ce sujet: le guichet anti-discrimination, la façon dont on en a débattu ici et le projet qu'on a finalement arrêté tous ensemble, qui est assez vaste, qui est un guichet qui permettrait à chacun, en fonction de la discrimination qu'il pense avoir subi, de pouvoir en témoigner, de pouvoir être accompagné et aidé. Notre service prévention, vous savez qu'on l'a remodelé, avec une partie projet, est dessus et dans les semaines qui viennent, je dis exprès, les semaines, l'opérationnalisation va voir le jour. Aujourd'hui, je n'ai pas de date précise, je ne veux pas m'enfermer dans une date. Je pense que, effectivement, ce sera dans quelques semaines. Vous aurez l'opérationnalisation de cette motion.

En ce qui concerne le deuxième point précis dont vous me parlez, à nouveau, malheureusement, je crains qu'il y ait eu des caricatures dans ce dossier, de l'instrumentalisation et nous avons fait travailler sérieusement, suite aux plaintes et au débat que nous avons eu ici, aux plaintes des travailleurs, d'une part, et au débat que nous avons eu ici, d'autre part, nous avons fait travailler une analyse de risques psychosociaux. L'analyse de risques est terminée, elle a été présentée en cppt, le lieu destiné à cela, où se rencontre travailleurs, employeurs, en l'occurrence ici la commune et le service interne de prévention

protection au travail. Dans la suite, la commune a travaillé à pouvoir, en fonction de cette analyse de risque, rédiger un plan d'action pour le service en question, et ce plan d'action a également été approuvé en cppt. Ce plan d'action n'a pas encore été présenté au collège et je n'ai pas la possibilité aujourd'hui de vous le présenter. Ça pourrait faire l'objet d'un autre point plus tard. Ce que je peux vous dire, c'est que, par contre, le service en question, et je peux vous dire que j'ai interrogé des travailleurs de toutes les couleurs, on va dire ça comme ça, vous allez me comprendre, fonctionne beaucoup mieux aujourd'hui, après cette phase très tumultueuse qu'on a connu l'année passée. Faire un véritable état des lieux. J'ai beaucoup de notes, on m'a écrit plein de choses. Je propose que ce ne soit pas aujourd'hui. J'ai répondu aux questions précises, je crois que c'était c'est plus utile. Il y a une question précise qui émerge aussi plutôt à Vooruit. J'ai demandé à Saliha Raiss de pouvoir prendre cette question en tant que représentante de Vooruit dans notre majorité, et je pense que, pour ce soir, c'est ce qu'on va, c'est ce qu'on va répondre sur ce sujet qui, je le répète, est un sujet important pour lequel nous travaillons tous les jours, et je pense aussi à l'investissement de madame Ouberri en termes d'égalités des chances, avec des réponses à différents appels à projets, etc. Mais j'ai répondu aux questions précises et je laisse la dernière question précise être répondu par madame Raïs. Madame Raïs, allez-y.

Mme l'échevine Raiss :

Madame Addi, je vous remercie pour votre interpellation et je tiens à vous informer que ma section locale Vooruit ainsi que Vooruit Bruxelles et moi-même, en tant qu'échevine molenbeekoise nous désavouons catégoriquement les propos irrespectueux tenus par ces personnes qui siègent au sein de mon parti Vooruit. Je n'ai pas honte de le dire ouvertement, sachant qu'un débat a déjà eu là en interne et que nous avons maintenu notre position à ce niveau-là. On ne crache pas sur Molenbeek, ni sur ses habitants. Ils ne reflètent en rien la réalité de notre commune et je peux vous garantir que de telles déclarations ne remettent aucunement en question notre volonté politique de lutter activement contre toute forme de discrimination. En tant que personne concernée doublement, je tiens à réaffirmer notre engagement ferme en faveur de l'égalité du respect de tous les citoyens de Molenbeek. Je tenais à vous le réaffirmer. Merci.

Mme Addi :

Oui, j'aurai juste une petite question: si vous savez nous dire ou répondre prochainement, est-ce que vous avez les conclusions d'Unia? Est-ce qu'ils ont fait un rapport sur le service et qu'est-ce qu'ils ont conclu?

Mme la Présidente :

Non, ce n'est pas ça, mais vous vous rappelez, dans l'historique au départ, lorsqu'on a un souci avec un des employés de ce service, émerge cette idée que, finalement, le racisme serait dominant dans ce service et que ce serait la raison pour laquelle ce travailleur est mis sur la sellette. Le collège décide de traiter les deux questions de manière séparée et à ce moment, deux choses sont entamées sur le volet racisme: d'une part, des auditions assez larges et un travail de l'Administration et, d'autre part, moi, je demande à ce moment-là qu'on puisse faire venir Unia pour nous aider dans cette situation. À ce moment, Unia refuse de nous aider, on a les emails, je veux dire, ils disent: ce n'est pas notre boulot de vous aider pour ça. Nous, on n'en reste pas là, on demande à ce que d'autres bureaux nous aident. Malheureusement, on a rencontré des refus également dans d'autres bureaux. De mémoire, il n'y avait Bpax, il y avait encore un autre bureau, c'était le CBAI. S'ensuit sur cette ligne-là de résolution quelque part de la situation, qu'on rencontre des échanges nouveaux et au final, le CBAI finalement dit: oui, peut-être, au final, on n'a rien. Et puis, plus tard, Unia nous fait le reproche de la situation même pour laquelle on les avait appelés. On leur dit: mais on vous avait appelé et c'est là où ça on est resté, à ma connaissance. Pour moi, je dis pas du tout que

c'est la faute d'Unia et les conseillers qui veulent de nouveau polémiquer, utiliser cette situation de manière outrancièrement politicienne.

Monsieur El Khannouss, vous n'avez pas la parole. Je vous rappelle à l'ordre pour la deuxième fois. Je souhaite que ce soit noté dans le PV. S'il vous plaît, c'est la deuxième fois que je vous rappelle à l'ordre parce que vous parlez à un moment où je ne vous ai pas donné la parole, alors que je suis présidente de ce conseil. Et je vous rappelle l'article huit, l'article neuf et l'article dix du règlement, et je veux qu'on note le rappel à l'ordre à nouveau. Bien sûr, ce n'est pas comme ça qu'un conseil fonctionne et peut fonctionner. Je suis en train d'essayer de répondre sérieusement à madame Addi. Je vous fais un deuxième rappel à l'ordre, vous êtes fauteur de trouble. Vous en voulez un aussi, Monsieur, Eylenbosch, c'est ça ? D'accord Monsieur Eylenbosch, je vous fais un avertissement. La prochaine fois, c'est un rappel à l'ordre.

Je voudrais également faire une remarque sur le respect des personnes. Je voudrais que vous notiez que monsieur El Khannouss m'a dit: « la fessée, c'est pour quand? », quand j'exerce mon rôle de présidente du conseil? Je voudrais que vous le notiez. Et ceci n'est pas conforme non plus à notre règlement d'ordre intérieur, vous vous en doutez et vous rigolez.

Madame Addi, ce sont les précisions que je voulais vous apporter. Je vous en prie, terminez.

Mme Addi :

Est-ce que ce serait possible d'avoir via question écrite, les échanges avec Unia?

Mme la Présidente :

Bien évidemment. Ceci clôt la séance publique. Je veux remercier tous les techniciens. Merci à tous. Merci aussi aux nouveaux et nous allons passer au huis-clos. Je laisse sortir le public et les techniciens.

Monsieur El Khannouss annonce sur un ton ironique qu'il va donner une fessée à la Présidente du conseil.

De heer El Khannouss kondigt op ironische wijze aan dat de Voorzitster op haar poep gaat krijgen.

Madame la Présidente rappelle à l'ordre Monsieur El Khannouss et lui rappelle les articles 8 à 10 du Règlement d'ordre intérieur.

De Voorzitter roept de heer El Khannouss tot de orde en herinnert hem aan de artikelen 8 tot en met 10 van het Reglement van orde.

Madame la Présidente donne un avertissement à Monsieur Eylenbosch.

De Voorzitter geeft de heer Eylenbosch een waarschuwing.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Barret, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative au soutien aux travailleuses domestiques sans papiers. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Barret, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over steun voor huishoudelijk personeel zonder papieren. (Aanvullend)

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.